



## ***DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU COURS DE LA PERIODE DE JUIN 2020 A AOÛT 2024***

### **Une femme agressée sexuellement en commune et province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 juillet 2020 indique qu'en date du 26 juin 2020, vers 21 heures, sur la sous-colline Bukangara, colline Siza, zone Gisenyi, commune et province Makamba, Jacqueline Kabura, âgée d'environ 48 ans, a été blessée au niveau de son sexe et du front à l'aide d'une scie par Pascal Ndabarushimana, voisin de cette victime, menuisier. Selon des sources sur place, cette victime a été immédiatement évacuée vers l'hôpital Makamba. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police de Makamba, en date du 29 juin 2020.

### **Une femme violée en commune et province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 juillet 2020 indique qu'en date du 22 juin 2020, sur la colline Siza, zone Gisenyi, commune et province Makamba, A. N. a été violée dans son champ de patates douce par Antoine Minani. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police de Makamba.

### **Une fillette violée en commune et province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 juin 2020 indique qu'en date du 23 juin 2020, sur la colline Mirinzi, commune et province Muramvya, C. M., âgée de 3 ans, a été violée dans un champ de manioc par Yves Nishimwe, âgé de 22 ans, résidant sur cette colline, originaire de la zone Kinama, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital tandis que le présumé auteur a été arrêté en date du 24 juin 2020 et détenu au cachot de la brigade Muramvya avant d'être transféré à la prison de Muramvya en date du 3 juillet 2020.

### **Deux fillettes violées en commune Kiganda, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 juin 2020 indique qu'en date du 26 juin 2020, sur la colline Musongati, commune Kiganda, province Muramvya, L.B., âgée de 3 ans et sa grande sœur A.I., âgée de 5 ans, ont été violées par Lionel Irankunda, élève, âgé de 17 ans, neveu du père des victimes, originaire de cette colline et Aaron Ndayishimiye, âgé de 15 ans, originaire de la colline Gikomero, commune Rango, province Kayanza. Selon des sources sur place, ces présumés auteurs ont été arrêtés en date du 27 juin 2020 et détenus au cachot de la brigade de Kiganda.

### **Une fille violée en commune Gihanga, province Bubanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 juillet 2020 indique qu'en date du 3 juillet 2020, sur la colline Ndava-Busongo, commune Gihanga, province Bubanza, A.N, âgée de 17 ans, a été violée par Lambert Bizimana, âgé de 18 ans. Selon des sources sur place, le présumé auteur a appelé la victime dans une maison en chantier et il l'a violée. Selon les mêmes sources, Lambert Bizimana a été arrêté et conduit au commissariat communal de police à Gihanga puis transféré à la prison de Bubanza.

### **Une fillette violée en commune Gihanga, province Bubanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 juillet 2020 indique qu'en date du 12 juillet 2020, sur la colline et commune Gihanga, province Bubanza, J.P.N, âgée de 6 ans, a été violée par Claude Irankunda, travailleur domestique, âgé de 23 ans. Selon des sources sur place, la victime était allée à la maison où l'auteur présumé travaillait puis elle a été prise par force. La victime a été conduite à l'hôpital de Bubanza et l'auteur présumé a été arrêté.

### **Une femme blessée en commune Bukemba, province Rutana**

En date du 20 juillet 2020, sur la colline, zone et commune Bukemba, province Rutana, Violette Kamikazi a été blessée à l'aide d'une machette au niveau de la tête, du cou et des bras par son mari Gordien Nimbona. Selon des sources sur place, cette femme a été accusée d'infidélité. Après ce forfait, ce présumé auteur s'est rendu directement au poste de police de Bukemba pour rapporter les faits et il a été détenu. Selon les mêmes sources, cette victime a été conduite à l'hôpital de Rutana par ses voisins pour y bénéficier des soins médicaux.

### **Une personne violée en commune et province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 juillet 2020 indique qu'en date du 25 juillet 2020, sur la colline Kirema, commune et province Kayanza, C.M, âgée de 9 ans, originaire de cette même colline, a été violée par un homme, âgé de 20 ans de la même localité. Selon des sources sur place, ce présumé auteur a demandé à la victime de lui montrer le chemin allant à la rivière et il l'a violée par après dans une brousse tout près de cette rivière. Selon les mêmes sources, ce présumé auteur a pris le large après l'acte tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Kayanza pour des soins médicaux.

### **Une femme blessée en commune Vumbi, province Kirundo**

En date du 29 juillet 2020, vers 19 heures, sur la colline Canika, commune Vumbi, province Kirundo, la nommée Batamuriza, épouse du nommé Mbwenu, a été coupée une partie de l'oreille par son époux. Selon des sources sur place, cet incident a eu lieu suite aux disputes survenues après que la victime ait vendu une poule à l'insu du chef de ménage. Selon les mêmes sources, cette victime a été soignée au CDS Nyamisagara tandis que le chef de ménage a été arrêté des policiers et détenu au cachot communal de Vumbi.

### **Une femme battue et blessée en commune et province Rutana**

En date du 8 août 2020, vers 19 heures, sur la colline Rutana, commune et province Rutana, Concilie Niyonzima a été battue et blessée au niveau de la tête et de la bouche par son mari Pontien

Ndyabayingwa, l'accusant de concubinage. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au CDS Rutana pour bénéficier des soins médicaux. Le présumé auteur a fui le lieu.

### **Une femme battue en commune et province Kayanza**

En date du 5 août 2020, la nuit, sur la sous-colline Ruhisha, colline Kirema, commune et province Kayanza, Floride Nshimirimana, âgée de 27 ans a été tabassé et blessé au niveau du nez par son mari, Fulgence Ndayungeko, chauffeur. Selon des sources sur place, son mari l'avait envoyé acheter de la bière dans une boutique pour un visiteur et le boutiquier ne lui a pas remis la totalité de la somme parce qu'elle avait acheté de la bière sans avoir de bouteille vide. Revenue à la maison, son mari lui a demandé de lui remettre l'argent et lorsqu'il a constaté qu'il manquait 500 Fbu, il lui a exigé de retourner à la boutique pour qu'on lui donne la totalité. Comme la boutique était déjà fermée, et Floride n'a pas pu avoir cette somme. Son mari s'est mis à la tabasser et leur voisine est intervenue puis l'a conduite à l'hôpital de Kayanza car elle était dans un état critique.

### **Deux fillettes violées en commune Kiganda, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 août 2020 indique qu'en date du 1er août 2020, sur la colline Ruvumu, commune Kiganda, province Muramvya, Jean-Paul Niyubahwe, âgé de 13 ans, originaire de la colline Matyazo de la même commune, berger sur la colline Ruvumu, a violé A.M.R. I., âgée de 6 ans et A.B. I., âgée de 5 ans, dans sa chambre. Selon des sources sur place, le présumé auteur travaillait chez les parents de ces enfants.

### **Une fillette violée en commune Mabayi, province Cibitoke**

En date du 19 août 2020, vers 8 heures, sur la colline Kabere, zone et commune Mabayi, province Cibitoke, A. H., âgée de 16 ans a été violé par Salvator Niyibigira, âgé de 46 ans, infirmier à l'hôpital de Mabayi. Selon des sources sur place, le forfait a été commis dans un champ de manioc et ils y ont passé toute une nuit. Selon les mêmes sources, Salvator Niyibigira est récidiviste de cette même infraction parce qu'au cours de ces 2 ans derniers, il avait eu 3 mutations disciplinaires accusé de tentative de faire des rapports sexuels par force avec les patientes pendant la garde de nuit. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de police à Cibitoke.

### **Une fillette violée en commune Rutegama province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 août 2020 indique qu'en date du 29 juillet 2020 sur la colline Bubanda, commune Rutegama, province Muramvya, N.I âgée de 4 ans a été violée par Olivier Nteturuye, âgé de 15 ans, fils de Simbarakiye et de Nzeyimana, originaire de la colline Nyamitwenzi commune Rutegama et domestique chez le père de la victime.

### **Une femme blessée par son mari en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 18 août 2020, vers 20 heures, sur la colline Rweya, zone et commune Buhiga, province Karuzi, la prénommée Béatrice, âgée de 50 ans, membre du parti CNDD-FDD a été blessée sur le front à l'aide d'une lance par son mari Gaspard Bunati, âgé de 71 ans, aussi membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le mari a accusé sa femme de non-respect étant donné qu'elle n'avait pas préparé un bon repas ce soir-là. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite par ses voisins au CDS Buhiga où elle a été hospitalisée. Le présumé auteur a été arrêté par la police puis conduit au cachot communal de la police à Buhiga mais par après il a été relâché pour être garde malade de sa femme.

### **Une personne violée en commune et province Kayanza**

En date du 22 août 2020, au centre de Kayanza, sur la colline Musave, commune et province Kayanza, M.N., âgée de 15 ans, résidant sur la colline Muhweza, a été violée par Tharcisse Ndayishimiye, résidant sur la colline Musave de la même commune. Selon des sources sur place, le présumé auteur a pris le panier que la victime portait sur sa tête et l'a conduite par force dans une maison non habitée qui servait de magasin. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté et détenu au cachot du commissariat de police à Kayanza en date du 23 août 2020.

### **Une femme battue en commune Bugenyuzi, province Karuzi**

En date du 26 août 2020, vers 20 heures, sur la colline, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Evelyne alias Maman Ange a été battue nue et piétinée au niveau de la tête par son mari Gélase Nsengiyumva, secrétaire communal et Imbonerakure. Selon des sources sur place, cette victime a été accusée d'avoir plaidé pour son enfant de 3 ans qui venait d'être battu aussi avec un gros bâton par Gélase l'accusant de lui avoir volé de l'argent. Selon les mêmes sources, la victime a été secourue par ses voisins et l'ont conduite au CDS Bugenyuzi lorsqu'elle saignait. Le présumé auteur qui est resté libre récidive dans ses actes de violences contre sa femme.

### **Une élève violée en commune Gisuru, province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date 30 septembre 2020 indique qu'en date du 15 septembre 2020, vers 19 heures, sur la colline Kabuyenge, commune Gisuru, province Ruyigi, Fanuel Keshimana, préfet des études au Lycée communal Kabuyenge, a violé V.N., élève finaliste en science, audit Lycée. Selon des sources sur place, il a été surpris par un membre du corps enseignant. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital pour des soins médicaux et l'expertise médicale a confirmé la commission de l'acte tandis que le présumé auteur a été arrêté par des policiers de Kabuyenge. En date du 16 septembre 2020, lors d'un procès de flagrance, le TGI de Ruyigi a condamné Fanuel à une peine de 25 ans de SP. province Ruyigi, Fanuel Keshimana, préfet des études au Lycée communal Kabuyenge, a violé V.N., élève finaliste en science, audit Lycée. Selon des sources sur place, il a été surpris par un membre du corps enseignant. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital pour des soins médicaux et l'expertise médicale a confirmé la commission de l'acte tandis que le présumé auteur a été arrêté par des policiers de Kabuyenge. En date du 16 septembre 2020, lors d'un procès de flagrance, le TGI de Ruyigi a condamné Fanuel à une peine de 25 ans de SP.

### **Une femme violée en commune et province Bubanza**

En date du 7 septembre 2020, vers 1 heure du matin, sur la sous-colline Giko, colline Shari I, commune et province Bubanza, V., âgée de 24 ans, veuve, a été violée par des hommes armés non identifiés à son domicile. Selon des sources sur place, la victime a été transportée au centre Seruka, le matin du 8 septembre 2020, pour des soins appropriés. Selon les mêmes sources, sur cette colline, ces hommes armés se sont introduits dans 7 ménages des veuves où ils ont volé des téléphones et de l'argent.

### **Une femme battue et blessée en commune Buhiga, province Karuzi**

Dans la nuit du 9 septembre 2020, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Anicet Citegetse, Imbonerakure, âgé de 33 ans, a battu sa femme Marie Claire Iranzi, âgée de 24 ans. Selon des sources sur place, la victime a été blessée au front et sa tête présentait des gonflements. Elle

a été conduite à l'hôpital de Buhiga où elle est hospitalisée. Selon les mêmes sources, il l'a battue quand elle était en train de l'accuser de vagabondage sexuel. L'auteur a été arrêté par la police est incarcéré au cachot communal de la police à Buhiga en date du 10 septembre 2020, vers 12 heures, mais il a été relâché le lendemain vers 15 heures.

### **Une femme battue en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 9 septembre 2020, vers 18 heures, sur la colline Mwoya, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Rose Nzeyimana, âgée de 27 ans, a été battue sur tout le corps à l'aide d'un gros bâton par son mari Fridolin Habarugira, âgé de 35 ans, enseignant. Selon des sources sur place, la victime a été secourue par ses voisins qui l'ont conduite au CDS Buhiga avant qu'elle soit transférée à l'hôpital de Buhiga. Selon les mêmes sources, le mobile de cette attaque est que sa femme avait travaillé à la CECI et avait mandaté son mari pour pouvoir lui ramener son salaire en date du 2 septembre 2020 car elle était malade, mais ce dernier ne lui a pas remis son argent. Quand elle lui a demandé de lui remettre son argent, il l'a injuriée en l'attaquant à coups de bâton.

### **Une fille violée en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural**

En date du 14 septembre 2020, vers 9 heures, sur la colline Jenda rural, zone Jenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, A.B., travailleuse domestique, a été violée à la maison par le nommé Ndikumana, gardien de vaches, Imbonerakure de la dite colline. Selon des sources sur place, cet Imbonerakure qui gardait les vaches est rentré à la maison pour violer cette victime quand leurs patrons étaient au travail. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours et les voisins qui sont vite intervenus l'ont conduite à l'hôpital de Jenda tandis que le présumé auteur a pris fuite. L'expertise médicale a confirmé l'acte du viol.

### **Deux personnes violées en commune Kabarore, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date 30 septembre 2020 indique qu'en date du 11 juillet 2020, sur la colline Rukere, commune Kabarore, province Kayanza, deux jeunes filles Y.K., âgée de 4 ans et sa grande sœur, C. U., âgée de 8 ans, résidents sur la colline Rukere, de la même commune, ont été violées par Innocent Conayisavye, âgé de 15 ans, leur domestique. Selon des sources sur place, les parents des enfants l'ont appris en date du 30 août 2020 grâce aux dénonciations du présumé auteur par un enfant des voisins et ont emmené leurs filles à l'hôpital de Kayanza pour l'expertise médicale. Selon les mêmes sources, ces parents ont décidé de chasser Innocent de leur maison.

### **Une fille violée en commune Marangara, province Ngozi**

En date du 28 septembre 2020, vers 11 heures, sur la colline Kigufi, commune Marangara, province Ngozi, S.I., âgée de 13 ans, a été violée par son voisin Daniel Nsengiyumva, âgé de 24 ans, père de 2 enfants. Selon des sources sur place, le présumé auteur s'est introduit à la maison lorsque les parents n'étaient pas là et il lui a offert 500 fbu pour la violer. Selon les mêmes sources, le CDS Kigufi a reçu la victime et l'a transféré à l'hôpital de Kiremba pour des soins médicaux. Le soir du même jour, le présumé auteur a été arrêté par les voisins et le lendemain matin, des policiers l'ont conduit au cachot communal de police à Marangara.

### **Une fille violée en commune et province Muyinga**

En date du 25 septembre 2020, sur la colline Mukoni, commune et province Muyinga, D. I., âgée de 4 ans, a été violée par Abdallah Ntakimazi, âgé de 70 ans, agriculteur de cette localité. Selon des sources

sur place, le présumé auteur a été surpris chez lui par les voisins qui cherchaient la fille et ils ont alerté la police qui est venu l'arrêter avec un mandat du procureur. Selon des sources policières, il a commis ce viol en vue de maintenir et d'augmenter ses richesses comme l'ont recommandé ses sorciers. Il a été arrêté et détenu au cachot de la PJ à Muyinga.

### **Une femme blessée par son mari en commune et province Kayanza**

En date du 23 septembre 2020, sur la sous-colline Gasura, colline Kinga, commune et province Kayanza, Célenie Maniratunga, originaire de la même sous-colline a été blessée chez elle à l'aide d'une petite houe au niveau de la tête par son mari, Benoît. Selon des sources sur place, les deux conjoints avaient passé la journée ensemble à partager de la bière de sorgho dans un bistrot dénommé « Chez Nagasaro ». Selon les mêmes sources, pour rentrer, la victime a été laissée par son mari l'accusant de traîner en cours de chemin alors qu'elle accompagnait une voisine en état d'ébriété. A son arrivée, Célenie a reçu ce coup sur la tête de la part de son mari et elle a été conduite au CDS Muhweza avant d'être transférée à l'hôpital de Kayanza.

### **Une fillette violée en commune Kibago, Province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 décembre 2020 indique qu'en date du 26 novembre 2020, sur la colline Mbizi, zone et commune Kibago, province Makamba, F.I, âgée de 9 ans, a été violée par Ferdinand Nizigiyimana, âgé de 27ans. Selon des sources sur place, le présumé auteur a menacé de tuer la victime en cas de révélation du crime. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été détenu au cachot du commissariat communal de Kibago.

### **Une fille violée en commune et province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 novembre 2020 indique qu'en date du 23 septembre 2020, dans la maison de son père sise au centre Ruyigi, la surnommée J., a été violée par son père du nom de Tharcisse Karugendo, commerçant, originaire de Kwisumo, zone Bwagiriza, commune Butezi, province Ruyigi. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté et condamné à 25 ans de prison ferme. Selon les mêmes sources, il a été détenu au cachot de la police de Ruyigi avant d'être transféré à la prison centrale de Ruyigi.

### **Une fille violée en commune et province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 novembre 2020 indique qu'en date du 28 novembre 2020, au quartier Gasanda, commune et province Ruyigi, D.I, une jeune fille de moins de 15 ans, travailleuse domestique a été violée par Joseph, son employeur. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été détenu à la prison centrale de Ruyigi.

### **Une personne violée en commune et province Makamba**

En date du 5 décembre 2020, vers 8 heures, au quartier Swahili, 3ème avenue, A.K.N, âgé de 11 ans, a été violé par Niyukuri Dorine, âgée de 20 ans, originaire de la colline Gitaba, commune et province Rutana. Selon des sources, la victime présentait des signes du viol au niveau de son sexe. Le présumé auteur a été détenu au cachot du commissariat communal de Makamba.

### **Une femme battue en commune et province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 indique que dans la soirée du 28 novembre 2020, sur la colline Gitwa, zone Nyabihogo, commune et province Kayanza, Anésie

Banyihishako, une quinquagénaire, a été blessée par son mari Boniface Ntahimpera, membre influent du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le couple avait passé la journée ensemble en partageant la bière. Arrivés à leur domicile, leur fils leur a dit qu'on lui avait volé son poste de radio et Boniface a avoué, après une longue discussion, qu'il l'avait vendu. Furieuse, Anésie a dit à son mari qu'il avait mal agi. En réaction, son mari l'a tabassée et Anésie s'est enfuie en courant. Il lui a lancé une grosse pierre qui l'a grièvement blessée au niveau du visage. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au CDS Kaburiri de la même commune pour bénéficier des soins médicaux avant d'être transférée à l'Hôpital Kayanza. Le présumé auteur reste toujours libre.

### **Une femme blessée en commune Muruta, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 indique que dans la nuit du 29 novembre 2020, sur la colline Nyakibari, commune Muruta, province Kayanza, Ferdinatte Nyandwi a été tabassée à coups de hache par son mari Barnabé Minani. Selon des sources sur place, la famille partageait le repas quand Barnabé en état d'ébriété a renversé l'assiette contenant le repas sur le feu et il s'est éteint. Tentant de le rallumer, son mari a pris une hache et l'a frappée au niveau des reins et est sorti de la maison. Selon les mêmes sources, la victime et ses enfants ont crié au secours et son époux est revenu avec la même hache et l'a frappée au niveau du bras. Le présumé auteur a pris le large et la victime a été évacuée au CDS Muruta pour des soins médicaux.

### **Une femme blessée en commune Tangara, province Ngozi**

En date du 7 décembre 2020, vers 19 heures, sur la colline Kananira, commune Tangara, province Ngozi, la nommée Nihoreraho, âgée de 25 ans, a été blessée au niveau de la tête par son mari Ngendakumana, âgé de 38 ans. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'infidélité. Le présumé auteur a été arrêté par la police et conduit au cachot communal de la police en date du 8 décembre 2020 pour des raisons d'enquête.

### **Une personne blessée en commune Ntega, province Kirundo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 décembre 2020 indique qu'en date du 13 décembre 2020, sur la colline Mihigo, commune Ntega, province Kirundo, Antoine Macumi a blessé sa femme nommée Nyabenda à l'aide d'une machette au niveau de la tête à son domicile. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir des relations extraconjugales. Cette femme a été conduite au CDS Ntega et le présumé auteur a pris le large.

### **Une femme battue en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 16 décembre 2020, vers 2 heures du matin, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Mariam Ndiokubwayo, âgée de 48 ans, a été ligotée les bras puis battue à coups de pieds et de poings par son mari, Souleymane Ndayisenga, âgé de 54 ans, polygame. Selon des sources sur place, la victime demandait pourquoi son mari avait vendu une propriété familiale sise sur la colline, zone et commune Bugenyuzi, sans son consentement. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté et incarcéré au cachot de la police à Buhiga.

### **Une personne violée en commune et province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 décembre 2020 indique qu'en date du 26 novembre 2020, près d'un hôtel communément appelé chez Enzo, sur la colline Mpehe, zone Bugarama, commune et province Muramvya, S., aliénée mentale, a été violée par Eric Ndayishimiye, originaire de la colline Gishubi, zone Ryarusera, commune et province Muramvya. Selon des sources sur place, la victime rentrait chez elle quand elle a été interceptée par Eric. Le présumé a été arrêté et incarcéré à la prison de Muramvya en date du 18 décembre 2020.

### **Une personne violée en commune Bukeye, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 décembre 2020 indique qu'en date du 7 décembre 2020, sur la colline Busangana, commune Bukeye, province Muramvya, M.N, élève, âgée de 15 ans, a été violée par Jean Claude Ndayisaba, cultivateur, en complicité avec Aimable Irakoze qui a empêché la victime de crier en lui fermant la bouche. Selon des sources sur place, Jean Claude et son complice ont été détenus à la brigade de Muramvya puis transférés à la prison de Muramvya, en date du 18 décembre 2020.

### **Une personne violée en commune Songa, province Bururi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 décembre 2020 indique que dans la nuit du 19 décembre 2020, dans un bistrot situé sur la colline Ruvumu, au chef-lieu de la commune Songa, province Bururi, S.N., âgée de 20 ans, originaire de la colline Jenda, commune Songa, a été violée par son patron Elvis Arakaza, OPJ, propriétaire de ce bistrot, armé d'un couteau. Selon des sources sur place, la victime a été violée toute la nuit. Selon les mêmes sources, les parents de cette victime ont porté plainte chez l'administrateur communal de Songa et au parquet de Bururi. Elvis a été arrêté par des policiers du parquet et l'ont conduit au cachot du commissariat de police à Bururi. La victime a été conduite à l'hôpital de Matana le lendemain pour y bénéficier des soins médicaux.

### **Une femme battue en commune Busiga, province Ngozi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 décembre 2020 indique qu'en date du 20 décembre 2020, sur la sous-colline Rubindi, colline Kinyami, commune Busiga, province Ngozi, Eliane Nyandwi, âgée de 23 ans, a été tabassée par son mari, David Mugisha, à l'aide des coups de pied, de poings et des gifles. Selon des sources sur place, la victime avait demandé de l'argent plusieurs fois à son mari pour acheter de l'engrais chimique pour ses cultures mais il faisait la sourde oreille. Selon les mêmes sources, à cette même date, son mari lui avait donné de l'argent pour aller acheter des vivres au marché mais Eliane a acheté 1 kg d'engrais chimique avec l'argent qui restait, ce qui a entraîné la colère à son mari. La victime a été conduite au CDS de Kinyami et le lendemain, elle a été transférée à l'hôpital de Kayanza pour y bénéficier des traitements médicaux.

### **Une personne blessée en commune et province Rutana**

En date du 23 décembre 2020, sur la sous-colline Mikurira, colline, commune et province Rutana, Jean Ndayongeje, âgé de 46 ans, a été blessé au niveau du visage, tout près de l'œil à l'aide d'une machette par son épouse Claudette Niyokindi, âgée de 39 ans. Selon des sources sur place, Claudette avait l'habitude de rentrer la nuit vers 21 heures et à cette date elle est rentrée vers 22 heures. Son mari lui a demandé pourquoi elle est rentrée tard et Claudette l'a attaqué. Cette victime a été vite conduite à l'hôpital de Rutana tandis que Claudette a été conduite au cachot du poste de police de Rutana.

### **Une fille violée en commune Rugombo, province Cibitoke**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 novembre 2020 indique qu'en date du 1er novembre 2020, vers 23 heures, au chef-lieu de la commune Rugombo, province Cibitoke, N.N., âgée de 17 ans, travailleuse domestique sur la colline et zone Nyamakarabo, commune Mugina, province Cibitoke, a été violée par APC2 Cyriaque Bivakumana, policier du commissariat communal de Rugombo. Selon des sources sur place, la victime était détenue depuis le 30 octobre 2020 au cachot du poste communal de police à Rugombo, accusée d'avoir volé des biens de son employeur. Selon les mêmes sources, la victime a été sortie de ce cachot par APC2 Cyriaque Bivakumana qui l'a violée et ce dernier a été surpris en flagrant délit par d'autres policiers. Le présumé auteur a été arrêté puis conduit au cachot du commissariat provincial de police de Cibitoke et la victime a été conduite vers une structure sanitaire de Cibitoke.

### **Une élève violée en commune Mutumba, province Karuzi**

En date du 5 novembre 2020, vers 13 heures, sur la sous-colline Sagara, colline et zone Mubaragaza, commune Mutumba, province Karuzi, une élève de l'ECOFO Mubaragaza, a été violée par Jean Marie Vianney Nduwarugira, enseignant de cette école. Selon des sources sur place, ce dernier a été appréhendé en flagrant délit dans sa maison par ses voisins et ils l'ont arrêté et remis à la police qui l'a conduit au parquet de Karuzi. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a avoué les faits et il a été conduit au cachot du commissariat provincial de police de Karuzi en attendant le procès.

### **Une fillette violée en commune Bukeye, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 novembre 2020 indique qu'en date du 15 octobre 2020, sur la colline Gikonge, commune Bukeye, province Muramvya, F.I, âgée de 9 ans, a été violée par Vianney Niyonsaba, âgé de 27 ans, son voisin. Selon des sources sur place, le présumé auteur s'est introduit chez la victime qui revenait de l'école. La victime a crié puis les voisins lui ont porté secours et ont arrêté le présumé auteur. Il a été détenu au cachot communal de Bukeye avant d'être transféré à la prison de Muramvya.

### **Une fillette violée en commune et province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 novembre 2020 indique qu'en date du 29 octobre 2020, au sous-quartier Kigwati, colline, commune et province Muramvya, A.A.I, âgée de 6 ans, a été violée par Hervé Niyonkuru, âgé de 16 ans, travailleur domestique chez les parents de la victime et originaire de la colline Masango, commune et province Muramvya. Selon des sources sur place, elle a été violée dans la chambre du présumé auteur. Ce dernier l'avait mentie qu'il voulait lui prêter son téléphone pour des jeux. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été surpris par le frère de la victime. Le présumé auteur a été arrêté le même jour puis transféré au parquet de Muramvya le 5 novembre 2020.

### **Une fillette violée en commune et province Rutana**

En date du 5 novembre 2020, vers 10 heures, au quartier Majambere I, commune et province Rutana, C.B.I., âgée de 7 ans, a été violée à la maison par Yvan Ndikuriyo, travailleur domestique chez les parents de la victime. Selon des sources sur place, le père de la victime est revenu du service et a trouvé sa fillette en train de pleurer et cette dernière lui a raconté ce qui lui est arrivé. La victime a été conduite

à l'hôpital de Rutana pour y bénéficier des soins tandis que le présumé auteur a été arrêté par des policiers et conduit au cachot du poste de police de Rutana.

### **Une élève violée en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 9 novembre 2020, vers 11 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, D. I, âgée de 17 ans, élève au Lycée communal Buhiga, a été violée par Berchmans Nkerandanga, âgé de 50 ans, enseignant à l'ECOFO Karunyinya de la même commune. Selon des sources sur place, les voisins ont surpris cet enseignant dans une brousse située près du Lycée communal Buhiga avec cette fille et ont appelé deux Imbonerakure, Robert alias Bob Marley et Elysée, qui ont négocié pour qu'il leur donne une somme d'argent mais en vain. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont alerté la police qui l'a conduit au cachot de la commune Buhiga, vers 23 heures. La victime a été conduite à l'hôpital Buhiga pour des tests et les résultats ont confirmé que l'acte a eu lieu. Le présumé auteur a été transféré au cachot du commissariat provincial.

### **Une fille violée en commune Vugizo, province Makamba**

En date du 20 novembre 2020, vers 16 heures, sur la colline Mugu, zone et commune Vugizo, province Makamba, V.Y, âgée de 16 ans, a été violée par Alexis Nirema, âgé de 30 ans, marié et père de deux enfants. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police à Vugizo.

### **Une fille violée en commune Nyanza-lac, province Makamba**

En date du 20 novembre 2020, sur la colline Rimbo, zone Mukungu, commune Nyanza-lac, province Makamba, G.I, âgée de 15 ans, résidant sur cette même colline, a été violée par Joseph Murera résidant sur la même colline. Selon des sources sur place, la victime allait puiser de l'eau. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a pris le large après ce forfait.

### **Une femme blessée en commune Ntega, province Kirundo**

Dans la nuit du 28 novembre 2020, vers 23 heures, sur la sous-colline Buyukana, colline Gisitwe, zone et commune Ntega, province Kirundo, Boniface Minani, âgé de 47 ans, père de 5 enfants, a blessé à coups de couteaux Confidence Kamariza, son épouse, âgée de 35 ans, au niveau du cou et de la gorge. Selon des sources sur place, le présumé auteur s'est rendu directement au commissariat communal de police pour déclarer le crime qu'il venait de commettre. Selon les mêmes sources, il a été détenu au cachot dudit commissariat tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Kirundo avant d'être transférée à l'hôpital de Ngozi, en date du 29 novembre 2020.

### **Deux fillettes violées en commune Kabarore, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date 30 septembre 2020 indique qu'en date du 11 juillet 2020, sur la colline Rukere, commune Kabarore, province Kayanza, deux jeunes filles Y.K., âgée de 4 ans et sa grande sœur, C. U., âgée de 8 ans, résidents sur la colline Rukere, de la même commune, ont été violées par Innocent Conayisavye, âgé de 15 ans, leur domestique. Selon des sources sur place, les parents des enfants l'ont appris en date du 30 août 2020 grâce aux dénonciations du présumé auteur par un enfant des voisins et ont emmené leurs filles à l'hôpital de Kayanza pour des soins médicaux. Selon les mêmes sources, ces parents ont décidé de chasser Innocent du travail.

### **Une élève violée en commune Gisuru, province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date 30 septembre 2020 indique qu'en date du 15 septembre 2020, vers 19 heures, sur la colline Kabuyenge, commune Gisuru, province Ruyigi, Fanuel Keshimana, préfet des études au Lycée communal Kabuyenge, a violé V.N., élève finaliste en science, audit Lycée. Selon des sources sur place, il a été surpris par un membre du corps enseignant. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital pour des soins médicaux et l'expertise médicale a confirmé la commission de l'acte tandis que le présumé auteur a été arrêté par des policiers de Kabuyenge. En date du 16 septembre 2020, lors d'un procès de flagrance, le TGI de Ruyigi a condamné Fanuel à une peine de 25 ans de SP.

### **Une fille violée en commune Marangara, province Ngozi**

En date du 28 septembre 2020, vers 11 heures, sur la colline Kigufi, commune Marangara, province Ngozi, S.I., âgée de 13 ans, a été violée par son voisin Daniel Nsengiyumva, âgé de 24 ans, père de 2 enfants. Selon des sources sur place, le présumé auteur s'est introduit à la maison de la victime lorsque les parents n'étaient pas là et il lui a offert 500 fbu pour la violer. Selon les mêmes sources, le CDS 7 Kigufi a reçu la victime et l'a transférée à l'hôpital de Kiremba pour des soins médicaux. Le soir du même jour, le présumé auteur a été arrêté par des voisins et le lendemain matin, des policiers l'ont conduit au cachot communal de police à Marangara.

### **Une fillette violée en commune et province Muyinga**

En date du 25 septembre 2020, sur la colline Mukoni, commune et province Muyinga, D. I., âgée de 4 ans, a été violée par Abdallah Ntakimazi, âgé de 70 ans, cultivateur de cette localité. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été surpris chez lui par des voisins qui cherchaient la fille et ils ont alerté la police qui est venue l'arrêter avec un mandat du procureur et l'ont mis au cachot de la PJ à Muyinga. Selon des sources policières, le présumé auteur a commis ce viol en vue de maintenir et d'augmenter ses richesses comme l'ont recommandé ses sorciers.

### **Une femme blessée par son mari en commune et province Kayanza**

En date du 23 septembre 2020, sur la sous-colline Gasura, colline Kinga, commune et province Kayanza, Célenie Maniratunga, originaire de la même sous-colline, a été blessée chez elle à l'aide d'une petite houe au niveau de la tête par son mari, Benoît. Selon des sources sur place, les deux conjoints avaient passé la journée ensemble à partager de la bière de sorgho dans un bistrot dénommé « chez Nagasaro ». Selon les mêmes sources, pour rentrer, la victime a été laissée par son mari l'accusant de traîner en cours de chemin alors qu'elle accompagnait une voisine en état d'ébriété. A son arrivée, Célenie a reçu ce coup sur la tête de la part de son mari et elle a été conduite au CDS Muhweza avant d'être transférée à l'hôpital de Kayanza.

### **Une fille violée en commune Buhiga, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 octobre 2020 indique qu'il y avait environ un mois, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, une fillette prénommée K., âgée de 14 ans, élève de la 5<sup>ème</sup> année primaire à l'ECOFO Buhiga 1, a été violée par Katihabwa, âgé de 30 ans, chômeur, résidant sur cette colline. Selon des sources sur place, le présumé auteur avait contraint la victime à ne pas dévoiler les faits et sa mère l'a connu après avoir constaté des signes de grossesse. En date du 12 octobre 2020, elle l'a conduite au CDS Buhiga pour des examens dont les résultats ont été confirmés positifs (grossesse et VIH). Selon les mêmes sources, ses parents ont porté plainte au poste de police et la police est allée chercher le présumé auteur mais il avait déjà fui.

### **Une fillette violée en commune Bukeye, province Muramvya**

En date du 5 octobre 2020, vers 14 heures, sur la colline Kivogero, commune Bukeye, province Muramvya, H.M, âgée de 3 ans, a été violée par son grand-père, Lin Mpeteye, âgé de 78 ans, en lui promettant un beignet. Selon des sources sur place, le présumé auteur l'a violée dans une maison en cours de construction. Selon les mêmes sources, Lin a été arrêté et détenu au cachot du poste de police de Bukeye par des policiers en date du 14 octobre 2020. Il a été transféré à la prison de Muramvya, en date du 22 octobre 2020.

### **Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza**

En date du 11 octobre 2020, sur la sous colline Rutoke, colline Muhingira, commune Gatara, province Kayanza, Christine Ndayishimiye, âgée de 40 ans, a subi des violences physiques de la part de son mari Bonaventure Nsengiyumva. Selon des sources sur place, les deux conjoints avaient passé la journée ensemble en partageant de la bière et arrivés à la maison le mari l'a accusée d'infidélité. La victime a reçu un coup de pied au niveau des côtes, ce qui a entraîné une fracture d'une côte et elle a perdu connaissance. Bonaventure a pris aussi un gros caillou et l'a jeté au niveau de la tête de sa femme. La victime a été alitée au CDS Gatara pour subir des soins médicaux tandis que son époux a été arrêté et conduit au cachot de la commune Gatara pour des raisons d'enquêtes.

### **Une fillette violée en commune Rutegama, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 décembre 2020 indique qu'en date du 17 décembre 2020, sur la colline Mushikamo, commune Rutegama, province Muramvya, V.V., âgée de 3 ans, a été violée dans un champ de tripsacum tout près du collège Mushikamo par Pacifique Nshimirimana, âgé de 18 ans et originaire de la colline Gashingwa de la même commune. Selon des sources sur place, il a été arrêté par la police du poste de Mushikamo, en 18 décembre 2020 et a été détenu à la brigade de Rutegama.

### **Une femme battue par son mari en commune et province Rutana**

En date du 30 décembre 2020, sur la sous colline Karindo, colline, zone, commune et province Rutana, Constance Hakizimana a été battue par son mari Pierre Nteturuye. Selon des sources sur place, il avait l'habitude de la battre. Selon les mêmes sources, la victime a pris la décision de fuir et sa famille l'a recherchée et l'a trouvée sur la colline Shoti, commune et province Rutana après 3 jours. Elle est revenue à la maison en date du 3 janvier 2021, vers 21 heures quand son mari était arrêté et détenu au cachot du poste de police Rutana.

### **Une personne violée en commune et province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 janvier 2021 indique qu'en date du 31 décembre 2020, sur la sous-colline Butega, colline Kibingo, commune et province Kayanza, G.N., originaire de cette sous-colline, âgée de 15 ans, malade mentale, a été violée par Rodrigue Akimana, âgé de 18 ans, de cette même localité. Selon des sources sur place, le présumé auteur lui a présenté un billet de 100 fbu pour la tromper. Rodrigue a été surpris en flagrant délit par le neveu de la victime et a pris le large. La victime a été évacuée d'urgence à l'hôpital de Kayanza pour bénéficier des soins médicaux. Le présumé auteur reste introuvable.

### **Une fille violée en commune Butezi, province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 janvier 2021 indique qu'en date du 10 décembre 2020, vers 19 heures, le prénommé Balthazar, OPJ de Butezi, a violé dans son bureau N.B., âgée de 15 ans, écolière à l'ECOFO Butezi, commune Butezi, province Ruyigi. Selon des sources sur place, après avoir remarqué l'absence de la victime à la maison, la famille l'a cherchée partout mais ne l'a pas trouvée. Arrivée à la maison, elle a expliqué qu'elle avait été violée. L'OPJ a essayé de corrompre la famille pour abandonner le procès mais en vain. Selon les mêmes sources, l'auteur présumé est toujours libre mais le procès est en cours.

### **Agression sexuelle en commune et province Kirundo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 janvier 2021 indique qu'en date du 26 décembre 2020, vers 21 heures, à l'hôpital de Kirundo, S.N, âgée de 11 ans, garde malade de sa mère à cet hôpital, a été agressée sexuellement par Hilaire Ndikumana, radiologue. Selon des sources sur place, ce dernier a demandé à la mère d'envoyer sa fille pour aller récupérer son téléphone dans son cabinet et Hilaire l'a poursuivie puis l'a touchée sur les seins. Selon les mêmes sources, l'enfant a crié fort puis les malades et tout le personnel sont venus au secours. Les mêmes sources ajoutent que le présumé auteur a été vite détenu à la PJ Kirundo.

### **Une femme battue en commune Ntega, province Kirundo**

En date du 16 janvier 2021, Rachelle Mukakarera a été battue par son mari, Pascal Muhigirwa, enseignant à l'ECOFO Runyankezi. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au CDS Kinyovu pour bénéficier des soins médicaux tandis que son mari a été arrêté par des policiers et conduit au cachot du commissariat communal de Ntega.

### **Une personne violée en commune et province Muramvya**

En date du 12 janvier 2021, vers 10 heures du matin, dans une douche d'un voisin, au quartier Kigwati, commune et province Muramvya, A.B.I., âgée de 5 ans, a été violée par Elvis Niyinzigamyé, âgé de 14 ans, travailleur domestique dudit voisin, originaire de la colline Gihehe, commune Giheta, province Gitega. Selon des sources sur place, en date du 13 janvier 2021, le présumé auteur a été arrêté par des policiers et conduit au cachot de la brigade Muramvya.

### **Une femme violée en commune Butezi, province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 janvier 2021 indique qu'en date du 7 janvier 2020, vers 22 heures, au cachot du commissariat de la commune Butezi, province Ruyigi, N.I, âgée de 25 ans, a été violée par Anatole Sibomana, OPJ dudit commissariat. Selon des sources sur place, ce dernier a été surpris en train de violer cette détenue dans ce cachot fermé avec des cadenas. Selon les mêmes sources, cette victime et Anatole ont été conduits au cachot du commissariat provincial de Ruyigi.

### **Une personne violée en commune Kabarore, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 janvier 2021 indique qu'en date du 3 janvier 2021, vers 22 heures, sur la sous-colline Kirenge, colline Caguka, commune Kabarore, province Kayanza, L. K., âgée de 14 ans, élève en 8ème année, résidant sur cette même sous-colline a été violée par Emmanuel Mpawenimana aidé par un surnommé Toto, tous mineurs. Selon des sources sur place, ces présumés auteurs l'ont appelée chez elle et l'ont violée dans un buisson où elle a passé toute la nuit. Selon les mêmes sources, la victime a été retrouvée le lendemain par son oncle qui a alerté sa famille

pour la conduire à l'hôpital de Kayanza pour des soins médicaux. Les présumés auteurs ont été arrêtés chez eux en date du 4 janvier 2021 et ils ont été libérés en date du 5 janvier 2021 sur l'ordre du Procureur de la République.

### **Une personne violée en commune Nyanza-Lac, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 janvier 2021 indique qu'en date du 20 janvier 2021, vers 11 heures, sur la colline Bukeye, zone et commune Nyanza-Lac, province Makamba, F.N., âgée de 20 ans, a été violée par son voisin, APC Eric Ndayishimiye, numéro matricule 80198 apn, policier en congé. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital pour des traitements médicaux. Selon les mêmes sources, en date du 23 janvier 2021, le présumé auteur a été arrêté et détenu au cashot du commissariat communal de Nyanza-Lac.

### **Une femme blessée en commune Gasorwe, province Muyinga**

En date du 23 février 2021, dans la nuit, sur la colline Karambo, zone et commune Gasorwe, province Muyinga, Médiatrice Cizanye a été blessée par son mari, Désiré Nsengiyumva, au niveau de la tête et du cou à coups de machette. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'infidélité par son mari. Selon les mêmes sources, la même nuit, le présumé auteur a pris fuite mais il a été arrêté par des policiers en date du 24 février 2021, au chef-lieu de la province Ngozi.

### **Une fille violée en commune Gashikanwa, province Ngozi**

En date du 22 février 2021, sur la colline Gitanga, zone Gatobo, commune Gashikanwa, province Ngozi, V.N., âgée de 16 ans, a été violée par un prénommé David, âgé de 27 ans. Selon des sources sur place, le présumé auteur a rencontré la fille dans la rue puis l'a prise par force et l'a conduite dans une maison en construction. Selon les mêmes sources, les parents de cette victime ont saisi le chef de zone Gatobo qui a alerté des policiers pour arrêter le présumé auteur et il a été conduit au cachot communal de police de Kiremba tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Kiremba pour des soins médicaux.

### **Un homme battu par sa femme en commune Mbuye, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> février 2021 indique qu'en date du 26 décembre 2020, sur la colline Teka, commune Mbuye, province Muramvya, Celeus Bigirimana, âgé de 49 ans, a été tabassé et blessé par sa femme Ida Ndayishimiye, âgée de 54 ans et ses deux fils, jusqu'à perdre connaissance. Selon des sources sur place, la victime a été transportée par la police vers un hôpital. Selon les mêmes sources, Ida a été arrêtée et détenu au cachot de la brigade Muramvya avant d'être transférée à la prison de Muramvya.

### **Une personne blessée en commune et province Muyinga**

En date du 6 février 2021, vers 22 heures, au centre urbain, commune et province Muyinga, le prénommé Prosper, agent de la COOPEC Muyinga, a été poignardé et blessé au niveau du cou par sa femme prénommée Marguerite. Selon des sources sur place, des conflits familiaux sont à l'origine de cet acte. La victime a été évacuée vers l'hôpital de Muyinga dans la même nuit et le présumé auteur a été arrêté par la police le lendemain matin et conduit au cachot communal de la police pour enquêtes.

### **Une fillette violée en commune et province Bubanza**

En date du 1er mars 2021, vers 13 heures, sur la colline Shari I, zone, commune et province Bubanza, B., âgée de 8 ans, écolière en 2ème année à l'ECOFO Giko, a été violée à son domicile par Vyamungu, âgé de 18 ans, au moment où ses parents n'étaient pas là. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Bubanza pour se faire soigner. L'auteur présumé a pris fuite.

#### **Une fille violée en commune et province Rutana**

En date du 3 mars 2021, vers 18 heures, sur la colline Mungwa, zone Gitaba, commune et province Rutana, F.N., âgée de 16 ans, a été prise par force et violée en cours de chemin par Claver Niyongabo, âgé de 33 ans et père de deux enfants. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Rutana pour bénéficier des soins. Le présumé auteur a été arrêté par la police et a été détenu au cachot du poste de police de Rutana.

#### **Une fillette violée en commune Mbuye, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 mars 2021 indique qu'en date du 8 mars 2021, sur la colline Taba, commune Mbuye, province Muramvya, G. G. I., âgée de 4 ans et 6 mois, a été violée par Cyriaque Gatorano chez lui sous un avocatier. Selon des sources sur place, le présumé auteur a donné à l'enfant un billet de 100 fbu. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été conduit au cachot de la brigade Mbuye en date du 9 mars 2021 avant d'être transféré à la prison de Muramvya, en date du 19 mars 2021.

#### **Une fillette violée en commune et province Rutana**

En date 15 mars 2021, vers 10 heures, sur la sous-colline Mikurira, colline, zone commune et province Rutana, B.N., âgée de 13 ans, a été violée par Vincent Nitunga, berger, âgé de 51 ans, au champ de haricot. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital Rutana pour y bénéficier des soins médicaux. Selon les mêmes sources, Vincent a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de Rutana.

#### **Une fillette violée en commune Gitaramuka, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 juin 2021 indique qu'en date du 12 juin 2021, vers 15 heures, sur la colline Kibenga, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, Consolate, âgée de 5 ans, a été violée par un prénommé Tite, âgé de 42 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le présumé auteur était dans un champ quand il a demandé à cette fillette de venir l'aider à arracher les herbes pour nourrir les vaches en la promettant de lui payer de l'argent. Il l'a alors violée et lui a donné une pièce de 50 fbu. L'enfant l'a dit à sa mère qui l'a conduite immédiatement au CDS Gitaramuka pour des soins médicaux. Selon les mêmes sources, ce présumé auteur a été arrêté par des policiers et conduit au cachot communal de la police.

#### **Une femme tabassée en commune Gihogazi, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 juin 2021 indique qu'en date du 20 juin 2021, vers 21 heures, sur la colline Bikinga, zone Rusamaza, commune Gihogazi, province Karuzi, une femme prénommée Alvera, âgée de 28 ans, a été frappée à coups de houe au niveau des hanches par son mari, Kadogo, âgé de 28 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime était accusée de stérilité car elle venait de passer 3 ans sans mettre au monde. Selon les mêmes sources,

la victime a été conduite à l'hôpital de Mutoyi en commune Bugendana, province Gitega tandis que cet homme avait pris le large.

### **Une fillette violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

En date du 12 juin 2021, vers 22 heures, à la 6<sup>ème</sup> avenue, sur la colline Kigwati I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, une fillette prénommée E., âgée de 12 ans, a été violée par un Imbonerakure, prénommé Elysée alias Matoroshi, âgé de 32 ans. Selon des sources sur place, cet Imbonerakure avait quitté une patrouille dans laquelle il était avec d'autres Imbonerakure, membres d'un comité mixte de sécurité et il s'est rendu au domicile de cet enfant qui se trouvait dehors. Ce présumé auteur a d'abord fermé une porte de la maison dans laquelle la maman de la victime dormait étant malade. Ensuite, Elysée a intimé l'ordre à la victime de se taire en lui montrant un gourdin en forme de fusil et l'a violée. Cette fillette a crié au secours et les autres Imbonerakure sont intervenus, ont arrêté Elysée, ont veillé sur lui toute la nuit et ils l'ont conduit au cachot du poste de police de la zone Rukaramu, le matin du 13 juin 2021. La victime a été conduite au Centre Seruka à Bujumbura Mairie.

### **Une femme battue en commune Mutumba, province Karuzi**

En date du 7 juin 2021, vers 19 heures, sur la colline Rabiro, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, une femme nommée Ndereyimana, âgée de 25 ans, a été tabassée et blessée au niveau de l'œil gauche par son mari Pascal Niyorugira, âgé de 27 ans. Selon des sources sur place, le matin de ce jour, le mari avait donné 400 fbu à sa femme pour acheter du sel de cuisine quand elle allait faire vacciner leur enfant au CDS Rabiro. Selon les mêmes sources, dans l'après-midi, cette femme est rentrée avec le sel de 200 fbu et l'argent resté avait été utilisé pour acheter un beignet à son bébé qui avait très faim. Le soir, son mari a constaté qu'elle n'avait pas utilisé son argent comme convenu et l'a tabassée. Les voisins qui sont intervenus ont conduit cette femme au CDS pour des soins médicaux tandis que cet homme a été arrêté et conduit au cachot de la commune par des policiers.

### **Une femme battue en commune Mutumba, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 juin 2021 indique qu'en date du 6 juin 2021, vers 16 heures, au centre de négoce de la colline Rabiro, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Emmanuéline Ndereyimana, âgée de 29 ans, commerçante, a été battue par son mari Eliezel Twagirayezu à coups de poing et de gifles jusqu'à perdre connaissance. Selon des sources sur place, la victime était dans un bistrot de ce centre en train de partager de la bière avec un autre homme lorsqu'elle a été surprise par son mari qui lui a exigé de retourner au marché pour vendre ses poireaux. Eliezel est allé au lieu de vente et a demandé à sa femme de lui donner de l'argent de la vente. Sa femme lui a donné quelques pièces de 50 fbu et son mari l'a tabassée. La victime a été évacuée vers le CDS Rabiro et son mari a payé la facture des soins médicaux.

### **Une femme membre du parti CNDD-FDD blessée en commune Bugenyuzi, province Karuzi**

En date du 13 juin 2021, vers 23 heures, sur la sous colline Nyarugati, colline Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, une femme prénommée Ménédore, âgée de 23 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été attaquée dans sa maison et blessée à coups de machette, au niveau de la joue gauche et au dos par le nommé Nzitunga, âgé de 37 ans, de la même colline. Selon des sources sur

place, Nzitunga s'est introduit chez Ménéodore pour la violer et la femme a résisté, puis Nzitunga l'a assénée des coups de machette. Selon les mêmes sources, cette victime a crié et des voisins sont arrivés après la fuite du présumé auteur. Ils ont conduit la victime au CDS Kiranda où elle a été alitée. La femme vit seule dans la maison avec ses deux petits-enfants et son mari est parti en Tanzanie pour chercher de l'emploi.

### **Une personne blessée en commune et province Kirundo**

En date du 14 juin 2021, vers minuit, Mussa Karimanzira, résident sur la colline Nyange-Bushaza, a été poignardé au niveau des côtes par sa femme Jacqueline Uwimana. Selon des sources sur place, l'administrateur de la commune Kirundo, Viateur Habimana, a conduit cette victime à l'hôpital Kanyinya pour la faire soigner tandis que la présumée auteure a pris le large. Selon les mêmes sources, cet homme a été accusé d'infidélité par sa femme.

### **Une fillette violée en commune Mugina, province Cibitoke**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 juin 2021 indique que dans la nuit du 23 mai 2021, sur la colline Muyange, commune Mugina, province Cibitoke, N.I., âgée de 5 ans, a été violée par Josué Rizonkuza, âgé de 59 ans, cultivateur et potier. Selon des sources sur place, le présumé auteur a conduit la victime dans sa maison en lui donnant des bonbons. Selon les mêmes sources, Josué Rizonkuza a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Mugina.

### **Une personne violée en commune Mbuye province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 juin 2021 indique qu'en date du 26 mai 2021, sur la colline Rugari, commune Mbuye, province Muramvya, L.N., âgée de 18 ans, élève en 11<sup>ème</sup> année au Lycée Technique communal de Mbuye, originaire de la colline Kigabiro, de la même commune, a été violée par Egide Sabiyumva, âgé de 29 ans, dans sa boutique où la victime était venue s'approvisionner en vivres. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté en date du 29 mai 2021 et détenu au cachot de la brigade de Mbuye. Selon les mêmes sources, en date du 3 juin 2021, ce présumé auteur a été transféré à la prison de Muramvya.

### **Une femme battue par son mari en commune Musongati, province Rutana**

En date du 3 juin 2021, sur la colline et zone Ngoma, commune Musongati, province Rutana, Josiane Nibigira, membre du parti CNDD-FDD, a été battue et blessée sur son bras gauche par son mari Etienne Misigaro, à coups de bâton, lui aussi membre de ce parti. Selon des sources sur place, Josiane s'était opposée à la vente de leur propriété foncière et elle reprochait à son mari de gaspiller des biens familiaux. Selon les mêmes sources, cette victime a été conduite au CDS de Ngoma tandis que le présumé auteur n'a pas été inquiété.

### **Une personne violée en commune Mbuye, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 mai 2021 indique qu'en date du 24 avril 2021, au CDS Rwuya, commune Mbuye, province Muramvya, B.I., âgée de 19 ans, originaire de la colline Murambi, commune Kiganda, province Muramvya, a été violée par Claver Havyarimana, âgé de 39 ans, marié, originaire de la colline Masango, commune et province Muramvya, agent du CDS Rwuya. Selon des sources sur place, cette victime était à ce CDS pour se faire soigner. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté en date du 29 avril 2021 et détenu au cachot de la brigade Muramvya avant d'être transféré à la prison de Muramvya en date du 5 mai 2021.

### **Une fillette violée en commune Kiganda, province Muramvya**

En date du 4 mai 2021, sur la colline Matyazo, commune Kiganda, province Muramvya, D.I., âgée de 3 ans 11 mois, résident sur la colline Matyazo a été violée dans un champ de manioc par Cédric Hakizimana, âgé de 16 ans, élève en 5<sup>ème</sup> année primaire, résidant sur la même colline. Selon des sources sur place, en date du 6 mai 2021, Cédric a été arrêté et détenu au cachot du commissariat provincial de Muramvya.

### **Une femme battue par son mari en commune et province Rutana**

En date du 4 mai 2021, vers 20 heures, sur la colline Mungwa, zone Gitaba, commune et province Rutana, Claudine Nizigama, a été battue et blessée au niveau du bras gauche à l'aide d'un fer à béton par son mari, Eric Nibizi. Selon des sources sur place, Eric a également chassé sa femme. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot communal du poste de police de Rutana par des policiers sur l'ordre du chef de colline tandis que la victime a été conduite au CDS de Gitaba pour y bénéficier des soins médicaux.

### **Une femme battue en commune Bugenyuzi, province Karuzi**

En date du 23 mai 2021, sur la colline Muramba, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Odette Niyihangeje, âgée de 28 ans, a été battue par son mari, Fridolin Ndacayisaba, âgé de 34 ans. Selon des sources sur place, la victime a fui sa maison et le chef de colline a obligé le mari de payer une somme de 15000 fbu puis il est allé convaincre la victime de rentrer mais elle a refusé.

### **Une personne blessée en commune et province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 mai 2021 indique qu'en date du 27 avril 2021, vers 17 heures, sur la sous-colline Karunyina, colline Ntarambo, Zone Kabuye, commune et province Kayanza, Marie Rose Ciza, âgée de 26 ans, cultivatrice, mariée, résidant sur la même sous-colline, a été attaquée et blessée avec des ongles au niveau des organes génitaux, par Médard Murangira, cultivateur, en tentant de la violer. Selon des sources sur place, Marie Rose rentrait du marché, de cette zone quand elle a été attaquée, a crié au secours et la population est intervenue. Selon les mêmes sources, la victime a été évacuée vers l'hôpital de Gahombo tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la zone Kabuye pour des raisons d'enquête.

### **Une fillette violée en commune Bukeye, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 mai 2021 indique qu'en date du 3 mai 2021, vers 10 heures du matin, sur la colline Kiziguro, commune Bukeye, province Muramvya, L.A., âgée de 6 ans, résidant sur la même colline, a été violée par Joachim Nsavyimana, chez lui, âgé de 35 ans, cultivateur, voisin de la victime. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté et détenu à la brigade de Bukeye avant d'être transféré à la prison de Muramvya en date du 12 mai 2021.

### **Une femme battue en commune Gihogazi, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 mai 2021 indique qu'en date du 12 mai 2021, le soir, sur la colline Bikinga, zone Rusamaza, commune Gihogazi, province Karuzi, Anne Marie Nahimana a été battue à coups de pieds et jetée dehors par son mari, Pie Congera, Imbonerakure et chef de cellule. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'infidélité après qu'elle s'est fait

photographier par un autre homme. Selon les mêmes sources, la femme a passé toute la nuit dehors et elle a été autorisée de retourner à la maison grâce aux conseils de ses voisins dont le chef de cette colline.

### **Une femme violée en commune Bugenyuzi, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 mai 2021 indique qu'en date du 13 mai 2021, sur la sous-colline Busaka, colline Rusengo, zone Rugazi, commune Bugenyuzi, province Karuzi, N., âgée de 25 ans, a été violée par le frère de son mari, Yibukabayo, âgé de 32 ans, membre du parti CNDD-FDD, avec la complicité de sa femme, Noëlla, âgée de 27 ans. Selon des sources sur place, les deux présumés auteurs ont été arrêtés et détenus au cachot de la commune Bugenyuzi, en date du 14 mai 2021. Selon les mêmes sources, Noëlla, la femme du présumé auteur avait invité cette femme d'entrer dans la maison et celle-ci est sortie tout en enfermant son mari et la femme dans la maison. Après le forfait, la victime s'est rendue chez le chef de colline pour se plaindre et ce dernier l'a référée au CDS pour des soins médicaux. Le lendemain, les présumés auteurs ont été conduits au cachot de la commune.

### **Une fillette violée en commune Bukeye, province Muramvya**

En date du 25 Mars 2021, vers 18 heures, sur la colline Busangana, commune Bukeye, province Muramvya, A.K., âgée de 5 ans, a été violée dans un boisement par son voisin, Désiré Nimbona, âgé de 15 ans. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté le même jour et conduit au cachot de la brigade Bukeye avant d'être transféré à la prison de Muramvya.

### **Une femme violée en commune Gisuru, province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 avril 2021, indique qu'en date du 4 avril 2021, sur la colline Gicaca, commune Gisuru, province Ruyigi, M.N., a été violée chez elle par Protais Nduwimana, âgé de 23 ans. Selon des sources sur place, il l'a trouvée en train de préparer le repas du soir et a commencé à l'enlever des vêtements pour faire des rapports sexuels forcés. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours et des gens sont intervenus. Cependant, ces derniers ont accusé la victime de violer Protais Nduwimana qui est moins âgé que cette victime. Cette femme a été arrêtée par des Imbonerakure dans la nuit du 4 avril 2021 et conduite au cachot de la police de Ruyigi. Le mari de cette victime était allé en Tanzanie pour y travailler.

### **Une femme battue par son mari en commune et province Rutana**

En date du 15 avril 2021, vers 20 heures, sur la colline Rongerero, zone, commune et province Rutana, Eliane Nibigira, âgée de 29 ans, commerçante, a été battue par son mari du nom d'Elie Barashingwa, âgé de 32 ans, membre de la milice Imbonerakure, à l'aide d'un bâton. Selon des sources sur place, il l'a accusée de rentrer tard la nuit en provenance du marché. La femme lui a dit qu'elle avait encore des clients qu'elle servait au marché de Rutana. Selon les mêmes sources, cette victime a été conduite au CDS de Rutana tandis que son mari a pris fuite vers un endroit inconnu. Eliane contribuait seule pour satisfaire les besoins du ménage.

### **Une fille violée en commune et province Rutana**

En date du 20 avril 2021, dans un boisement, près d'une route menant à la zone Gitaba, sur la colline Mungwa, zone Gitaba, commune et province Rutana, V.N., âgée de 13 ans, élève en 7<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Mwanzwe, a été violée par Prosper Irambona, enseignant à cette même école. Selon des

sources sur place, la victime a crié au secours et a été secourue par des passants. Selon les mêmes sources, cette victime a été conduite au CDS de Gitaba pour y bénéficier des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été conduit par des policiers, au cachot du poste de police de Rutana.

#### **Une fillette violée en commune Mbuye province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 juillet 2021 indique qu'en date du 5 juillet 2021, sur la colline Bigwana, commune Mbuye, province Muramvya, C.A, âgée de 11 ans, a été violée 4 jours successifs, par son oncle paternel, Jérémie Niyonzima, marié et père de 5 enfants, dans sa maison. Selon des sources sur place, il lui a donné 150 fbu pour garder le secret, mais elle a raconté à sa mère ce qui lui était arrivée. En date du 10 juillet 2021 le présumé auteur a été arrêté par des policiers.

#### **Une femme battue en commune Mutumba, province Karuzi**

En date du 29 juillet 2021, vers 20 heures, sur la colline Rabiwo, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, une femme prénommée Evelyne, âgée de 29 ans, a été tabassée à coups de poing et de pied jusqu'à vomir du sang par son mari Jimmy Muhimpundu, âgé de 33 ans. Selon des sources sur place, la victime était accusée d'ivresse et de rentrer tard. Selon les mêmes sources, les voisins ont appelé des policiers qui l'ont arrêté et l'ont conduit au cachot de la commune tandis que la femme a été évacuée vers le CDS Rabiwo pour des soins médicaux.

#### **Une femme battue en commune Bugenyuzi, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 juillet 2021 indique qu'en date du 24 juillet 2021, vers 19 heures sur la colline Kanazi, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Annonciate Kanyange, âgée de 35 ans, membre du parti CNDD-FDD a été tabassée par son mari Emmanuel Nkuzimana, âgé de 38 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime a été accusée de n'avoir pas préparé le repas du soir. Selon les mêmes sources, les voisins qui sont intervenus l'ont conduite au CDS Bugenyuzi et cet homme a été détenu au cachot de la commune.

#### **Une fille violée en commune Mugongo- Manga, province Bujumbura rural**

En date du 12 juillet 2021, vers la nuit, sur la colline Jenda rurale, zone Jenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, Egide Habarugira, âgé de 53 ans, a violé sa fille H., âgé de 15 ans, écolière à l'ECOFO Virgo Sapiens de Jenda. Selon des sources sur place, Egide vivait avec sa fille dans sa maison car sa femme avait quitté la maison à cause des mésententes entre elle et son mari. Selon les mêmes sources, après cet acte, Egide a tenté de se suicider en se donnant de l'acide et des voisins sont intervenus et l'ont transporté à l'hôpital d'Ijenda.

#### **Une fille violée en commune Buhiga, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 juillet 2021 indique qu'en date du 11 juillet 2021, vers 23 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, E.N., âgée de 16 ans, a été violée par Etienne Ngezahingejeje, âgé de 34 ans, veuf, père de six enfants et son frère Gafura, âgé de 30 ans. Selon des sources sur place, Etienne et Gafura avaient passé la soirée ensemble dans un cabaret. Ils sont rentrés vers 23 heures et ont trouvé la fillette endormie seule dans la chambre de la maison d'Etienne où la femme de Gafura lui avait montré. Cette fillette qui était venue rendre visite à sa grande sœur a été accueillie par la femme de Gafura qui lui a montré où se coucher. Selon les mêmes sources, après avoir trouvé la fillette dans sa maison, Etienne a appelé son frère pour lui montrer la fillette et tous l'ont violée. En date du 12 juillet 2021, vers 5 heures, les deux présumés auteurs ont été

arrêtés par deux policiers accompagnés par deux chefs collinaires sur plainte de la concubine d'Etienne. Signalons que Gafura qui habitait à Bujumbura était venu vivre chez Etienne, il y avait un mois. Les deux frères avaient emmené des concubines dont la surnommée Kabebe, résident au centre de Buhiga, originaire de la commune Buhinyuza, province Muyinga. Après deux semaines, Etienne avait battu Kabebe qui est alors partie. En date du 14 juillet 2021, un OPJ en charge du dossier a conduit les deux hommes à l'hôpital de Buhiga et ils les ont fait retourner au cachot par après.

### **Une femme battue en commune Buhiga, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 juillet 2021 indique qu'en date du 18 juillet 2021, vers 22 heures, sur la colline Nyamugari, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Aline Kezimana, a été battue à coups de gifles et de pieds par son mari, Charles Nshimirimana, âgé de 45 ans, enseignant. Selon des sources sur place, la victime réclamait les biens de la maison dont des casiers de bière vendus par son mari à son insu. Selon les mêmes sources, la victime a été secourue par ses enfants qui l'ont arrachée des mains de leur père et ce dernier a pris fuite.

### **Une femme battue en commune Buhiga, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 juillet 2021 indique qu'en date du 4 juillet 2021, vers 20 heures, sur la colline Rweya, zone et commune Buhiga, province Karuzi, une femme prénommée Béatrice, âgée de 53 ans, a été battue et blessée au niveau de la tête et de l'œil gauche par son mari Gaspard Bunati, âgé de 85 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, il l'a emballée dans un mousquetaire et l'a frappée sur tout le corps à l'aide d'un bâton, l'accusant de prostitution. Selon les mêmes sources, des voisins sont intervenus et ont évacué la victime vers le CDS Buhiga tandis que Gaspard a été arrêté et conduit au cachot communal de la

police par le chef de colline. Il a été transféré au commissariat provincial de la police en date du 7 juillet 2021 puis libéré en date du 9 juillet 2021 après avoir été contraint de payer une somme de 50.000 fbu à sa femme pour lui dédommager et il a signé un acte d'engagement de ne plus maltraiter son épouse.

### **Une fille violée en commune et province Rumonge**

En date du 7 juillet 2021, vers 15 heures, au CDS Cabara, zone KIgwena, commune et province Rumonge, la nommée N., âgée de 16 ans, élève en 8<sup>ème</sup> année, a été violée par Dr Gilbert Niyoyankundiye, médecin responsable dudit CDS au moment où elle était allée se faire soigner. Selon des sources sur place, le présumé auteur du crime a même tenté de donner une somme de 200 000 fbu à la famille de la victime mais cette dernière a refusé. Selon les mêmes sources, Gilbert Niyoyankundiye a été arrêté à son service le même jour et conduit au cachot du commissariat provincial de police à Rumonge.

### **Une fille violée en commune et province Rutana**

En date du 8 juillet 2021, sur la colline Nyarubere, zone, commune et province Rutana, C., âgée de 16 ans, orpheline, a été violée par Gilbert Niyoyitungira, Imbonerakure et chef de sous-colline Nyarubere. La victime a été conduite à l'hôpital de Rutana tandis que le présumé auteur a pris le large.

### **Une femme violée en commune Giteranyi, province Muyinga**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 août 2021 indique qu'en date du 7 août 2021, vers 19 heures, sur la colline Ngomo, zone Masaka, commune Giteranyi, province Muyinga, C. N., âgée de 17 ans, élève en 8<sup>ème</sup> année, a été violée par Caporal-Chef Nestor Minani, militaire du camp marine affecté au détachement sur une position au lac Rweru. Selon des sources sur place, ce présumé auteur a été arrêté par la police et détenu au cachot du poste de police de la zone Ruzo.

### **Un homme blessé en commune Mutumba, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 août 2021 indique qu'en date du 8 août 2021, vers 14 heures, sur la colline Mubaragaza, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Jean Berchmas Ndayikengurukiye, âgé de 37 ans, a été blessé au niveau de la tête par son épouse Violette Nizeyimana, âgée de 34 ans, lors d'une dispute. Selon des sources sur place, le mari a quitté la maison et sa femme qui l'accusait d'infidélité l'a suivi et a jeté une pierre au niveau de la tête de son mari puis elle a pris fuite. Selon les mêmes sources, la victime est allée se faire soigner à un CDS de la localité.

### **Une fille violée en commune et province Muyinga**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 août 2021 indique que dans l'après-midi du 26 juillet 2021, sur la colline Gatovu, commune et province Muyinga, J.N., âgée de 13 ans, orpheline de père, a été violée par son oncle paternel Radjabu Nzoyisaba, âgé de 35 ans. Selon des sources sur place, Radjabu donnait souvent 1000 fbu à cette fillette quand il la rencontrait et ce jour-là, il l'a appelée chez lui pour lui donner 1000 fbu comme d'habitude et il l'a violée. Selon les mêmes sources, sa mère l'a remarqué quand elle est rentrée en saignant et elle a porté plainte chez l'OPJ. Le présumé auteur a été arrêté le lendemain et conduit au cachot de la PJ Muyinga où il a avoué les faits en expliquant que des sorciers le lui avaient recommandé afin de devenir riche.

### **Une femme battue en commune et province Ngozi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 août 2021 indique qu'en date du 14 août 2021, vers 19 heures, au quartier Kinyami, commune et province Ngozi, Aline Mpundu, a été battue à coups de bâtons et de pieds par son mari Nkurunziza, Imbonerakure, enseignant à l'ECOFO Kavumu de la même commune. Selon des sources sur place, la victime a été blessée au niveau du visage, du dos et des bras et était accusée d'infidélité. Selon les mêmes sources, cette victime a été évacuée par ses voisins vers l'hôpital de Ngozi pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur est resté libre.

### **Une fille violée en commune Kinyinya, province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 août 2021 indique qu'en date du 25 juin 2021, vers 15 heures, F.N., élève de la pédagogie 4 au Lycée communal de Kinyinya, a été violée par Prosper Manirakiza, enseignant à ce Lycée. Selon des sources sur place, l'enseignant a demandé à cette élève de lui amener de l'eau chez lui et l'a violée. La victime a porté plainte chez le Directeur de cet établissement et celui-ci a référé le cas à l'OP de Kinyinya. Selon les mêmes sources, Prosper Manirakiza a été arrêté en date du 17 juillet 2021 et détenu au cachot du commissariat communal de police de Kinyinya avant d'être transféré à la prison centrale de Ruyigi, en date du 17 août 2021.

### **Une fille violée en commune et province Bubanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 août 2021 indique qu'en date du 17 août 2021, vers 2 heures, au quartier Nabubu, centre-ville, commune et province Bubanza, la prénommée A., âgée d'environ 25 ans, élève finaliste des humanités générales, résidant dans ce quartier, a été violée par des gens non identifiés, dans une brousse non loin de son domicile. Selon des sources sur place, ces gens non identifiés l'ont attaquée dans sa maison où elle vivait avec sa vieille maman et l'ont conduite dans cette brousse. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au CDS Bubanza I pour des soins médicaux.

### **Une fille violée en commune et province Ngozi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 août 2021 indique qu'en date du 18 août 2021, au quartier Kinyami, commune et province Ngozi, D.N., âgée de 15 ans, travailleur domestique, a été violée par Servilien Nkezimana, bailleur d'une maison en complicité avec Gratien Miburo, colocataire de l'employeur de la victime. Selon des sources sur place, Servilien Nkezimana était venu pour voir sa maison et a trouvé seule cette fille. Selon les mêmes sources, les 2 présumés auteurs ont été arrêtés par la police et conduits au cachot communal de la PJ Ngozi.

### **Une femme blessée en commune Buhiga, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 septembre 2021 indique qu'en date du 6 septembre 2021, vers 15 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, la prénommée Aisha, âgée de 38 ans, a été battue à l'aide d'un bâton et blessée au niveau de la tête et de l'œil gauche par son mari prénommée Thierry, âgé de 40 ans. Selon des sources sur place, la victime était accusée d'infidélité. Elle est allée se plaindre chez le chef de zone qui l'a référée chez un OPJ. Selon les mêmes sources, ce dernier a arrêté et emprisonné le présumé auteur au cachot du poste de police Buhiga, le lendemain.

### **Une personne battue en commune Mutumba, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 septembre 2021 indique qu'en date du 6 septembre 2021, vers 15 heures, sur la colline Rabiro, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Gaspard Rurankiriza, âgé de 42 ans, a été battu par sa femme Emmanuelline Bimenyima, âgée de 40 ans, aidée par son fils Omer Niyonzima, âgé de 26 ans. Selon des sources sur place, ils l'ont battu jusqu'à ce qu'il gonfle à la face gauche. Selon les mêmes sources, la victime avait été interdite d'entrer dans un stock de vivres et elle s'y est introduite au moment où sa femme et son fils étaient au cabaret. A leur retour, ils l'ont trouvée dans le stock pour voir les récoltes et l'ont battue. Gaspard a quitté la maison et il est allé en Tanzanie.

### **Une femme blessée en commune Mutumba, province Karuzi**

En date du 7 septembre 2021, vers 1 heure, sur la colline Rabiro, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Laurence Ndayikengurukiye, âgée de 35 ans, a été battue à l'aide d'un bâton et blessée sur le front par son mari Emmanuel Ndereyimana, âgé de 38 ans, enseignant à l'ECOFO Kayenzi. Selon des sources sur place, Emmanuel est rentré du cabaret vers 21 heures en état d'ivresse et a commencé à interroger sa femme sur le mariage de son frère du 11 septembre 2021 et la femme lui a répondu qu'elle y serait. Son mari lui a dit qu'il y a une fête à laquelle ils devraient participer ensemble, qu'elle ne pourra pas aller chez son frère arguant qu'il l'a traité d'idiot. En ce moment le mari l'a tabassée et l'a blessée avant que la victime ait pris fuite vers ses parents qui l'ont conduite au CDS Rabiro pour

des soins. Le lendemain matin, elle est allée se plaindre à la police qui a arrêté l'homme et l'a incarcéré au cachot de la commune pour enquêtes.

### **Une femme blessée en commune Mutumba, province Karuzi**

En date du 9 septembre 2021, vers 19 heures, sur la colline Mubaragaza, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Christelle Sabushimike, âgée de 37 ans, a été battue et blessée au niveau des bras et du visage par son mari Pascal Ntihoro, âgé de 40 ans, à l'aide d'un bâton. Selon des sources sur place, Pascal est rentré ivre et a immédiatement commencé à injurier sa femme l'accusant de non-respect puis l'a battue.

### **Une personne violée en commune Muruta, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 septembre 2021 indique qu'en date du 28 août 2021, dans l'après-midi, sur la colline Campazi, commune Muruta, province Kayanza, G. N., âgée de 35 ans, cultivatrice, veuve, résidant sur cette même colline, a été violée par Philos Ntirandekura, âgé de 23 ans et Charles Miburo, âgé de 25 ans. Selon des sources sur place, ces présumés auteurs l'ont attrapée dans le marais de Ntonge quand elle était dans son champ de patate douce et l'ont battue avant de la violer jusqu'à perdre connaissance. Selon les mêmes sources, Ntirandekura Philos et Miburo Charles l'ont laissée là en croyant qu'elle était morte. Après avoir repris connaissance, la victime a crié au secours et des voisins sont intervenus en l'emmenant au CDS Karunyinya pour des soins médicaux. Ces présumés auteurs ont été arrêtés et détenus au cachot du poste de police de la commune Muruta.

### **Une femme blessée en commune Bugenyuzi, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 septembre 2021 indique qu'en date du 19 septembre 2021, vers 19 heures, sur la colline Muramba, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Aline Nizigama, âgée de 37 ans, a été tabassée à coups de poings, de pieds et de bâton jusqu'à perdre connaissance par son mari, Eric Ngendera, âgé de 41 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Eric est arrivé chez lui en état d'ivresse et a immédiatement accusée sa femme d'infidélité puis l'a tabassée jusqu'à ce que le sang coule dans le nez, la bouche et les oreilles. Selon les mêmes sources, la victime a été évacuée par ses voisins vers le CDS Bugenyuzi pour des soins médicaux tandis que son mari a été obligé par des autorités collinaires de payer toutes les factures médicales et une amende dont le montant n'a pas été précisé, aux élus collinaires.

### **Une fille violée en commune et province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 septembre 2021 indique qu'en date du 19 septembre 2021, vers 16 heures, sur la colline Kirema, commune et province Kayanza, E. K., âgée de 18 ans, a été violée par son copain, Danny Ngwaniyubumwe, âgé de 22 ans, résidant sur la colline Kirema et originaire de la province Kirundo. Selon des sources sur place, le présumé auteur l'a invitée chez lui et arrivée au domicile du présumé auteur, Danny l'a introduite dans sa maison et l'a violée. Selon les mêmes sources, le lendemain, la mère de la victime l'a conduite à l'hôpital Kayanza pour des soins médicaux. Le présumé auteur n'a pas été dénoncé car la maman de la victime a indiqué qu'une fois ce cas était connu du public ce serait une honte pour la famille.

### **Une femme battue en commune et province Kayanza**

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 26 septembre 2021 indique qu'en date du 19 septembre 2021, vers 18 heures, sur la sous-colline Nyamugari, colline Murago, commune et province

Kayanza, Cassilde Nyandwi, âgée de 40 ans, a été battue par son mari, Salvator Nsengiyumva, âgé de 45 ans. Selon des sources sur place, Salvator Nsengiyumva avait quitté sa femme, il y a trois mois et il est allé vivre avec une concubine sur la colline Rwesero. Cassilde Nyandwi était allée au centre Murago pour demander à son mari du matériel scolaire pour son enfant et le mari prenait une bière. Selon les mêmes sources, arrivée sur les lieux, Cassilde a été battue par son mari à coup de tête au niveau de la joue et elle a perdu connaissance. La victime a été conduite au CDS Siloé tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police à Kayanza.

#### **Une femme battue en commune et province Kayanza**

En date du 21 septembre 2021, au quartier Mukoro II, commune et province de Kayanza, Munyana Ingrid, âgée de 30 ans a été battue par son mari, Shabban Nizigiyimana, âgé de 36 ans dans un bistrot. Selon des sources sur place, Shabban venait de donner de l'argent à une autre femme pour s'acheter une bière et son épouse qui s'est fâchée, a demandé à son mari pourquoi cette offre. Selon les mêmes sources, Shabban l'a alors insultée et l'a battue. Ingrid a été évacuée vers l'hôpital Kayanza pour être soignée mais le présumé auteur n'a pas été inquiété.

#### **Une fillette violée en commune Kiganda, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 septembre 2021 indique qu'en date du 2 septembre 2021, aux enceintes de l'hôpital Kiganda, commune Kiganda, province Muramvya, K. I., âgée de 15 ans, élève de la 6<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Kigarika, résidant sur la colline Gahweza, commune Kiganda, province Muramvya, a été violée par Yves Ndagijimana, agent de l'hôpital Kiganda. Selon des sources sur place, cette victime était au chevet de sa mère hospitalisée dans ledit hôpital.

#### **Une fillette violée en commune Nyamurenza, province Ngozi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 septembre 2021 indique qu'en date du 12 septembre 2021, vers 16 heures, sur la colline Nyabikenke, zone et commune Nyamurenza, province Ngozi, J.N., âgée de 9 ans, a été violée par Boniface Niyukuri, âgé de 25 ans, de la même colline. Selon des sources sur place, la victime allait puiser de l'eau à une source fontaine lorsqu'elle y a trouvé cet homme qui l'a immédiatement violée. La mère de l'enfant a saisi un chef de colline qui l'a informé au chef de poste de police de Nyamurenza. Selon les mêmes sources, ce présumé auteur a été arrêté par la police en date du 22 septembre 2021 et conduit au cachot de la PJ Nyamurenza pour la suite du dossier.

#### **Une femme battue en commune et province Rutana**

En date du 22 septembre 2021, sur la sous-colline Karindo, colline, commune et province Rutana, Concilie Nibigira a été grièvement battue à l'aide d'un bâton par son mari, Eric Nahimana l'accusant de ne pas poser son accord au moment où il voulait vendre une partie de la propriété foncière. Selon des sources sur place, Concilie a été dépêchée à l'hôpital de Rutana où elle y est passée une nuit pour des soins médicaux avant de regagner la maison en date du 23 septembre 2021 tandis qu'Eric n'a pas été inquiété. Selon les mêmes sources, Eric avait déjà vendu plus de deux parties foncières et il utilisait l'argent de cette vente pour s'enivrer.

#### **Une fillette violée en commune Gihogazi, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 septembre 2021 indique qu'en date du 18 septembre 2021, vers 18 heures, sur la colline Bikinga, zone Rusamaza, commune Gihogazi, province Karuzi, D.S., âgée de 16 ans, a été violée par son voisin, Appolinaire Ndikumasabo, âgé de 27 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ce présumé auteur s'est introduit dans la maison de la victime puis l'a violée pendant que les parents de la victime n'étaient pas à la maison. Cette victime a crié au secours et une femme voisine est intervenue mais le présumé auteur était déjà parti. La mère de l'enfant a saisi le chef de colline et le lendemain matin, vers 5 heures, des Imbonerakure se sont rendus chez le présumé auteur pour l'arrêter mais il s'est évadé en passant par la fenêtre. Par après, Appolinaire Ndikumasabo s'est rendu lui-même aux responsables collinaires qui l'ont conduit à la police où il a été détenu tandis que la victime a été conduite au CDS Mutoyi pour des soins médicaux.

### **Une fille violée en commune Gihogazi, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 septembre 2021 indique qu'en date du 18 septembre 2021, vers 19 heures, sur la colline Bikinga, zone Rusamaza, commune Gihogazi, province Karuzi, une fille surnommée N., sourde-muette, âgée de 25 ans, a été violée dans une bananeraie près d'une maison par un prénommé Jean Marie, âgé de 34 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime a crié et des gens qui participaient à une fête de sa grande sœur venue présenter son enfant à ses grands-parents, sont intervenus en arrêtant Jean Marie et ils l'ont conduit au cachot communal du poste de police tandis que la victime a été conduite au CDS pour des soins médicaux. Le lendemain, Jean Marie a été relaxé après avoir payé une somme de 50 000 FBU sur l'initiative d'une animatrice communautaire prénommée Marie et il est allé en Tanzanie. En date du 20 septembre 2021, un oncle de la victime est allé se plaindre chez un OPJ qui s'est rendu sur la colline pour s'enquérir des faits et a arrêté l'animatrice communautaire. Elle a été détenue au cachot du poste de police communal.

### **Une personne blessée en commune Gatara, province Kayanza**

En date du 29 septembre 2021, vers 1 heure, sur la colline Shinya, commune Gatara, province Kayanza, Tharcisse Nitereka, âgé d'une cinquantaine d'années, a été blessé à coups de machette au niveau de la tête par sa femme Félicité Ntunzwenimana, âgée de 42 ans en complicité avec son fils, Fabrice Nahayo, âgé de 17 ans. Selon des sources sur place, les mobiles de cet acte étaient liés aux conflits fonciers. Selon les mêmes sources, la victime a été évacuée au CDS Gatara pour subir des soins médicaux et les auteurs de cet acte ont été appréhendés et conduits au cachot de la commune Gatara pour des raisons d'enquête.

### **Une élève violée en commune et province Makamba**

En date du 28 septembre 2021, vers minuit, L.K., élève de la 7<sup>ème</sup> année a été violée par Eliphaz Niyokwizera, directeur de l'ECOFO Mahembe se trouvant sur la colline Karonge, commune et province Makamba. Selon des sources sur place, cette jeune fille a quitté la maison vers 23 heures sur un message téléphonique de son directeur qui habite tout près de chez elle. Le directeur Eliphase Niyokwizera, membre du CNDD-FDD a laissé sa femme au lit conjugal pour rejoindre son élève dans une bananeraie. Le frère de la jeune fille a appelé les membres de la famille et ont tabassé ce directeur avant de le conduire à une position de police de la zone Gitaba. Le lendemain, il était dans un état de santé critique au service chirurgical de l'hôpital Makamba gardé par des policiers. Le directeur

provincial a dit qu'il sera traduit devant la justice dès que sa santé sera rétablie. Les responsables du CNDD-FDD dans la zone Gitaba ont tenté de protéger ce directeur sans succès.

### **Une fillette violée en commune Rutovu, province Bururi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 novembre 2021 indique qu'en date du 30 octobre 2021, sur la colline Mutangaro, commune Rutovu, province Bururi, K.I., âgée de 5 ans, a été violée à son domicile par Audace Niyogushima, âgé de 17 ans, gardien de vaches chez les parents de l'enfant, originaire de la sous-colline Rwabiriro, colline Bugunga, zone Gitaba, commune et province Rutana. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Rutovu.

### **Une femme tabassée en commune Bugenyuzi, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 novembre 2021 indique qu'en date du 27 octobre 2021, vers 20 heures, sur la colline Muramba, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Odette Nduwimana, âgée de 26 ans, a été battue et brûlée par son époux, Félicien Mbonankira, âgé de 30 ans. Selon des sources sur place, le mari a trouvé sa femme en train de préparer à manger dans la maison principale à cause de la pluie qui avait mouillé la cuisine déjà vieille. Selon les mêmes sources, il l'a tabassée, l'a brûlée et les voisins qui sont intervenus ont eu du mal à lui enlever ses habits brûlés. Le lendemain, les responsables collinaires ont obligé cet homme à la conduire à l'hôpital lui-même.

### **Une femme violée et blessée en commune Mwumba, province Ngozi**

En date du 8 novembre 2021, dans la nuit, sur la colline Kandaro, zone Gatsinda, commune Mwumba, province Ngozi, Gloriose Mutumutore, âgée de 25 ans, a été violée et blessée par son mari Victor Ntamavukiro, âgé de 32 ans, à l'aide d'un tronc de houe. Selon des sources sur place, son mari a introduit ce tronc de houe dans ses organes génitaux. Selon les mêmes sources, la victime a été soignée au CDS Songwe. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Mwumba, en date du 10 novembre 2021.

### **Une personne violée en commune Bwambarangwe, province Kirundo**

En date du 12 novembre 2021, sur la sous-colline Kabuyenge, colline Budahunga, commune Bwambarangwe, province Kirundo, E. T., âgée de 18 ans, élève ayant abandonné ses études l'année dernière à l'ECOFO Kabuyenge, native de la colline Ruyaga, zone Murore, commune Busoni, a été violée par Etienne Ndiokubwayo, chef de zone Murore, natif de la colline Kididiri, commune Busoni. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été appréhendé en flagrant délit par des policiers. Selon les mêmes sources, les faits ont eu lieu dans un cabaret d'Oswald, infirmier au CDS Kabanga.

### **Une fille violée en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 11 novembre 2021, vers 16 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, une fille prénommée F., handicapée mentale, âgée de 15 ans, a été violée par Pascal alias Abdou, âgé de 24 ans, originaire de la colline Shanga, zone Rutonganikwa, commune Buhiga. Selon des sources sur place, le présumé auteur avait acheté à la victime du vin de banane jusqu'à l'enivrer et l'a conduite dans la brousse. Après un certain temps d'absence, sa grand-mère a demandé à ceux qui

étaient là de l'aider à trouver sa petite fille et ces derniers ont commencé des recherches puis les ont pris en flagrant délit. Le présumé auteur a été conduit au cachot communal de police de Buhiga.

### **Une femme battue par son mari en commune et province Rutana**

En date du 8 novembre 2021, vers 19 heures, sur la sous-colline Kayigi, colline Nyarubere, zone, commune et province Rutana, Claudine Nemerimana, âgée de 28 ans, enceinte, a été battue à l'aide d'un bâton par son mari, Elias Minani, âgé de 34 ans. Selon des sources sur place, la victime était accusée de s'être opposé à la vente d'une partie de leur propriété foncière. Selon les mêmes sources, cette femme a été évacuée vers l'hôpital de Rutana tandis que le présumé auteur a été conduit au cachot du commissariat communal de police de Rutana.

### **Une femme battue par son mari en commune et province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 novembre 2021 indique qu'en date du 11 octobre 2021, sur la colline Gitwa, commune et province Kayanza, Odile Ntawushirintimba, âgée de 40 ans, a été battue et blessée au niveau de la jambe à l'aide d'une brique cuite par son mari, Léonidas Misago. Selon des sources sur place, le présumé auteur a aussi brûlé des habits de sa femme et ceux de ses enfants. La victime avait refusé à son mari de vendre le lopin de terre familial. Selon les mêmes sources, des voisins sont intervenus et ont évacué la victime vers le CDS Kaburiri avant d'être référée à l'hôpital Kayanza en date du 15 octobre 2021 tandis que le présumé auteur a pris fuite.

### **Une personne battue en commune Bugenyuzi, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 novembre 2021 indique qu'en date du 13 novembre 2021, vers 9 heures, sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, la nommée Nihorimbere, âgée de 27 ans, a été battue jusqu'à ce qu'elle avorte une grossesse de 4 mois, par son mari Ndayikengurikiye, membre du parti CNL, âgé de 49 ans. Selon des sources sur place, cet homme a accusé sa femme d'avoir fait des relations extraconjugales avec Dominique, fils du mari, âgé de 25 ans. Selon les mêmes sources, la victime a été alitée à l'hôpital du cinquantenaire de Karuzi et le présumé auteur n'a pas été inquiété.

### **Une fille violée en commune Bugendana, province Gitega**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 novembre 2021 indique qu'en dates du 10 et 14 novembre 2021, sur la sous-colline Kuwinteko, colline Nyagisenyi, zone Mutoyi, commune Bugendana, province Gitega, C.I., âgée de 14 ans, a été violée par son père, Jean Barandereka, âgé de 44 ans qui avait déjà répudié sa femme. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Mutoyi pour des soins de santé. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté en date du 21 novembre 2021.

### **Une femme battue en commune et province Kayanza**

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 24 octobre 2021 indique qu'en date du 10 octobre 2021, sur la colline Mihigo, commune et province Kayanza, Mireille Nitunga, âgée de 23 ans, a été battue à coups de poing et de pieds jusqu'à perdre connaissance par son mari, Désiré Niyonkuru, originaire de la même localité. Selon des sources sur place, Désiré Niyonkuru avait refusé de donner une ration à sa femme pour se nourrir car il avait une concubine. Ce jour-là, il s'est rendu à son domicile et a trouvé Mireille Nitunga, en train de cuisiner alors qu'il ne lui qui avait donné de l'argent. Selon

les mêmes sources, la victime a été accusée d'infidélité. Les voisins sont intervenus et ont transporté la victime au CDS Gahahe puis a été transférée à l'hôpital Kayanza, en date du 13 octobre 2021.

### **Une fille violée en commune et province Muyinga**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 octobre 2021 indique qu'en date du 25 septembre 2021, vers 19 heures, au quartier Swahili, commune et province Muyinga, S.N., âgée de 16 ans, a été violée par Nestor Nsengiyumva, âgé de 48 ans, sentinelle, mari de la tante de la victime. Selon des sources sur place, Nestor a menacé cette victime à l'aide d'un couteau, l'a conduite dans la maison d'Issa Kabura pendant que dans cette maison il n'y avait personne. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté par la police et conduit au cachot de la PJ à Giteranyi.

### **Une élève violée en commune Busiga, province Ngozi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 octobre 2021 indique qu'en date du 17 octobre 2021, de 19 heures jusqu'à l'aube, sur la colline Cendajuru, commune Busiga, province Ngozi, E.N., âgée de 17 ans, élève en 9<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Manga de la même commune, a été violée par Eric Ndayishimiye, commerçant, à son domicile. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté le lendemain matin et conduit au cachot de la PJ à Busiga par le chef de colline accompagné par des policiers tandis que la victime a été conduite à une structure sanitaire de la localité pour des soins.

### **Des directeurs des écoles, auteurs des grossesses de leurs élèves en commune Kiremba, province Ngozi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 octobre 2021 indique qu'au mois de septembre 2021, deux affaires de grossesses d'élèves par leurs directeurs ont été arrangées à l'amiable par le DCE, Gratien Irakiza. Selon des sources sur place, le premier cas concerne une fille de l'ECOFO Gisuka, engrossée par son tuteur et directeur de cette école, Grégoire Nsanzamahoro. Le deuxième cas, est celui de P.C., élève de l'ECOFO Kidasha engrossée par le directeur de cet établissement, Libère Mpawe. Selon les mêmes sources, le DCE Gratien Irakiza a tenté d'arranger ces affaires à l'amiable en rassurant les victimes qu'elles seraient appuyées en tout et qu'elles retourneraient à l'école après l'accouchement. Cependant, dans l'attente de ces promesses, la première fille a quitté l'école en cachette mais après l'accouchement, elle a été chassée de la maison par le présumé auteur. Pour la seconde victime, le même DCE a essayé d'arranger à l'amiable le cas mais les parents de la fille soutenus par leurs voisins ont refusé en portant l'affaire à la police et le présumé auteur a pris fuite.

### **Deux fillettes violées en commune Bukeye, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 octobre 2021 indique qu'en date du 7 octobre 2021, sur la colline Rweteto, commune Bukeye, province Muramvya, O.N., âgée de 3 ans et N. I, âgée de 4 ans, ont été violées par Zéphyrin Nshimirimana, travailleur domestique chez Désire Nahayo, père de l'enfant N. I.

### **Une fille violée en commune Gihogazi, province Karuzi**

En date du 25 octobre 2021, vers 19 heures, sur la colline Gasenyi, zone Rusamaza, commune Gihogazi, province Karuzi, F., âgée de 21 ans, malade mentale, a été violée dans un buisson par le

prénommé Clément, âgé de 36 ans, ex-chef de la colline Gasenyi. Selon des sources sur place, des passants ont entendu des cris de la victime et sont intervenus en arrêtant le présumé auteur puis l'ont conduit au cachot du poste de police de cette commune. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au CDS Gihogazi, le lendemain matin. Après, le présumé auteur a été transféré au cachot du commissariat provincial de police à Karuzi, en date du 27 octobre 2021.

### **Une femme tabassée en commune Bugenyuzi, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 octobre 2021 indique qu'en date du 24 octobre 2021, vers 23 heures, sur la colline Muramba, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi Jacqueline Kabagabire, âgée de 32 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été mordue au nez par son mari, Jean Marie Ngezahayo, âgé de 38 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ce présumé auteur était rentré ivre puis a accusé sa femme d'avoir traîné à ouvrir la porte de la maison.

### **Une fillette violée en commune Mutumba, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 octobre 2021 indique qu'en date du 24 octobre 2021, vers 19 heures, sur la colline Rabiro, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, la nommée N., âgée de 8 ans, élève de la 2ème année à l'ECOFO Rabiro, a été violée par Gaston Ndayisenga, âgé de 43 ans, travailleur au CDS Sahara, originaire de la colline Mubaragaza de cette zone. Selon des sources sur place, il l'a trouvée seule à la maison près d'un ménage d'une voisine. Selon les mêmes sources, en date du 27 octobre 2021, la victime a été conduite au CDS Rabiro pour des soins médicaux. Le présumé auteur a été arrêté par des policiers et détenu au cachot communal avant d'être transféré au commissariat provincial de police, en date du 28 octobre 2021.

### **Une fillette violée en commune Gashoho, province Muyinga**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 octobre 2021 indique qu'en date du 21 octobre 2021, sur la colline Musama II, commune Gashoho, province Muyinga, E.T., âgée de 7 ans, a été violée dans une brousse par Samuel Niyonsaba, âgé de 27 ans, marié, cultivateur. Selon des sources sur place, la victime allait rendre visite à son oncle paternel quand elle a croisé Samuel qui lui a dit que sa tante n'est pas à la maison qu'il fallait retourner à son domicile. Selon les mêmes sources, le présumé auteur qui a des relations familiales avec un chef collinaire a pris fuite avec la complicité de ce dernier et un OPJ a émis un mandat d'arrêt contre lui.

### **Une fille violée en commune Butihinda, province Muyinga**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 octobre 2021 indique qu'en date du 10 octobre 2021, sur la colline Nyamihonda, commune Butihinda, province Muyinga, G.T., âgée de 15 ans, élève en 7ème année à l'ECOFO Gatabo, a été violée par un prénomné Patrice, âgé de 18 ans, élève en 7ème année à cette école. Selon des sources sur place, la victime allait puiser de l'eau. Selon les mêmes sources, Patrice a été arrêté par des policiers et conduit au cachot communal de la police.

### **Une malade mentale violée en commune Gashikanwa, province Ngozi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 novembre 2021 indique qu'en date du 31 octobre 2021, sur la sous-colline Makaba, colline Gatare, commune Gashikanwa, province Ngozi, une

femme âgée de 30 ans, mère de trois enfants, vivant avec un handicap mental, vivant avec ses parents, a été violée par Cyriaque Nindabira, Aron Ndayizeye, Joachin Miburo et Xavier Nsabimana, tous de la colline Ruhengeri. Selon des sources sur place, ils l'ont violée et lui ont arraché des poils pubiens. Selon les mêmes sources, la victime a été blessée au niveau de l'appareil génital et ces présumés auteurs ont été arrêtés.

### **Une femme violée en commune Gihogazi, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 décembre 2021 indique qu'en date du 3 décembre 2021, vers 19 heures, sur la colline Rutegama, zone Munanira, commune Gihogazi, province Karuzi, D., âgée de 37 ans, a été violée par Claude, âgé de 40 ans quand elle venait d'une boutique pour acheter du sel. Selon des sources sur place, la victime a crié au secours et les voisins sont intervenus mais le présumé auteur avait déjà pris le large. Selon les mêmes sources, ce dernier a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de Gihogazi tandis que la victime a été conduite au CDS Ruganira pour des soins médicaux.

### **Une femme battue en commune et province Rutana**

En date du 7 décembre 2021, sur la sous-colline Karindo, colline, commune et province Rutana, Claudine Dusengimana a été battue à l'aide d'un bâton et blessée au niveau du coup par son mari, Jean Marie Bahati. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'infidélité. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Rutana et le présumé auteur a pris fuite.

### **Une femme battue en commune Gihogazi, province Karuzi**

En date du 13 décembre 2021, vers 19 heures, sur la colline Murago, zone et commune Gihogazi, province Karuzi, une femme prénommée Jolie âgée de 22 ans a été tabassé par son concubin prénommé Richard, âgé de 22 ans, tous membres du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Richard est rentré ivre et s'est immédiatement chamaillé avec Jolie l'accusant de ne pas encore fini de préparer la nourriture du soir à temps, puis il a commencé à la tabasser à l'aide d'un bâton, des gifles et des coups de pied lui disant de quitter sa maison. Selon les mêmes sources, Richard voulait renvoyer la femme chez elle. Jolie est la troisième femme de Richard après avoir renvoyé ses deux anciennes concubines l'une après l'autre.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

En date du 13 décembre 2021, dans l'avant-midi, sur la colline Rukinga, au centre urbain de la commune et province Rumonge, N.U, âgé de 13 ans, travailleuse domestique, a été violée par Jackson Sibomana, travailleur domestique d'un employé du lycée Rumonge. Selon des sources sur place, elle a été conduite à l'hôpital Rumonge pour expertise médicale. Selon les mêmes sources, elle est sous traitement contre les MSTs et la grossesse non désirée. Le présumé auteur de ce viol a été arrêté par la police et détenu au cachot de la police au chef-lieu de la province Rumonge.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 décembre 2021 indique qu'en date du 12 décembre 2021, vers 16 heures, sur la colline Rutumo, zone minago, commune Rumonge et province Rumonge, D.I. âgée de 12 ans, a été violée tout près d'un champ de riz. Selon la victime, le présumé

violateur portait un masque avant de la violer et a pris fuite après avoir commis le forfait. La victime a été conduite à l'hôpital de Rumonge.

### **Une femme battue en commune Bugenyuzi, province Karuzi**

En date du 29 décembre 2021, vers 20 heures, sur la colline Muramba, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Antoinette Harerimana, âgée de 38 ans, a été tabassée par son mari Révocat Ntirampeba, membre du parti CNDD-FDD jusqu'à ce qu'elle perde connaissance. Selon des sources sur place, quand il s'est rendu que sa femme ne bougeait plus, il a pris le large. Selon les mêmes sources, les voisins sont intervenus et ont conduit la victime au CDS Bugenyuzi où elle a été hospitalisée. L'origine de ce conflit est que cette femme est rentrée vers 20 heures trouvant son mari ayant déjà fermé la porte et quand elle a toqué pour qu'il ouvre, il est sorti avec un bâton, l'accusant de prostitution.

### **Une fillette violée en commune Gisuru, province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 décembre 2021 indique qu'en date du 23 décembre 2021, vers 16 heures, sur la colline Rusange, commune Gisuru, C., âgée de 4 ans, a été violée par Elias Ndikumana, âgé de 23 ans, voisin de la victime. Selon des sources sur place, après l'incident, les parents de la victime ont remarqué que le sang mélangé avec du sperme coulait dans le sexe de cette fillette. Ils ont alerté la police et ont conduit l'enfant à l'hôpital de Gisuru tandis que l'auteur présumé a été conduit au cachot de la police de Gisuru.

### **Une femme battue en commune Buhiga, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 janvier 2022 indique qu'en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Joselyne Ciza, âgée de 36 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été tabassée par son mari Star Niyonkuru, âgé de 40 ans, membre de la milice Imbonerakure, travaillant dans une association dénommée Moisson pour le Christ. Selon des sources sur place, la genèse du conflit est que Star Niyonkuru est rentré à la maison après qu'il ait passé trois jours sans rentrer chez lui et quand sa femme lui a demandé où il était durant ces trois jours, il l'a tabassée et la victime a crié au secours. Selon les mêmes sources, des voisins membres de la milice Imbonerakure ont appelé un agent du SNR provincial surnommé Nono. Star Niyonkuru a injurié cet agent qui a par après ordonné à la police de le conduire au cachot tandis que cette victime a été conduite au CDS Buhiga pour des soins médicaux.

### **Une femme violée en commune Busiga, province Ngozi**

En date du 4 janvier 2022, sur la sous-colline Nkaka, colline Mparamirundi, commune Busiga, province Ngozi, D.N., âgée de 17 ans, élève en 9<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Makombe, a été violée par John Hategekimana, chef-adjoint de la milice Imbonerakure au niveau de la commune Busiga. Selon des sources sur place, la victime venait de rendre visite à son ami à Manga, commune Kabarore et a croisé le présumé auteur sur la sous colline Nkaka, dans un boisement près de chez elle. Selon les mêmes sources, cette victime a été conduite à l'hôpital Ngozi pour des soins médicaux tandis le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la PJ Ngozi en date du 9 janvier 2022.

### **Une fillette violée en commune Nyanza-lac, province Makamba**

En date du 3 janvier 2022, sur la colline Bukeye, zone et commune Nyanza-lac, province Makamba, E.I., âgée de 6 ans, a été violée par son voisin Ramadhan Habiyambere, âgé de 47 ans, membre du

parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime a été appelée par Ramadhan dans sa maison puis il lui a donné 200 Fbu avant de commettre l'acte. Selon les mêmes sources, le présumé auteur est porteur du VIH/SIDA et est en séparation avec sa femme depuis quelques mois. La victime a été conduite au centre intégré sis au 522<sup>ème</sup> bataillon commando de Nyanza-lac pour une assistance psychologique et médicale tandis que le présumé auteur est resté libre.

### **Une fille violée en commune Bugenyuzi, province Karuzi**

En date du 13 janvier 2022, vers 11 heures, sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, A.K., âgée de 17 ans, élève au lycée communal Gasereka, originaire de la colline Bugwana, zone Ntunda de la commune Gitaramuka a été trouvée dans la maison du prénommé Elie, Imbonerakure, âgé de 24 ans. Selon des sources sur place, Elie avait renvoyé sa femme un mois auparavant et en date du 12 janvier 2022, vers 19 heures, il a emmené cette jeune fille chez lui. Selon les mêmes sources, les parents de la fille avaient cherché partout croyant que leur fille avait disparu parce qu'elle n'était pas rentrée de l'école et ceux qui l'ont vue avec ce jeune Imbonerakure leur ont dit qu'ils les ont vu vers Muyange. Les parents de la fille ont alerté les autorités collinaires de Muyange pour faire des enquêtes et le lendemain, vers 10 heures, ils ont eu des informations que l'un des Imbonerakure a eu une nouvelle femme. Ils ont trouvé la jeune fille et ont appelé la police. Elie a été arrêté par des policiers et conduit au cachot de la commune Bugenyuzi.

### **Une femme battue en commune et province Rutana**

En date du 14 janvier 2022, vers 19 heures, sur la sous-colline Karindo, colline, zone, commune et province Rutana, Violette Manirakiza a été battue et renvoyée par son mari Claude Niragira l'accusant d'entretenir des relations extraconjugales. Selon des sources sur place, Claude a renvoyé son épouse puisqu'il avait l'intention de se remarier à une autre femme.

### **Une femme battue en commune et province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 janvier 2022 indique qu'en date du 3 janvier 2022, sur la colline Bubezi, commune et province Kayanza, Capitoline Nyankobwa, une sexagénaire, a été battue par son mari, Aloys Ndadugaritse, septuagénaire. Selon des sources sur place, Capitoline a été battue par son mari en complicité avec sa fille Geneviève Ndayishimiye, en date du 3 janvier jusqu'à saigner au niveau des narines. Selon les mêmes sources, la victime a passé deux semaines à l'hôpital de Kayanza pour des soins médicaux.

### **Une femme battue en commune Mutumba, province Karuzi**

En date du 21 janvier 2022, vers 20 heures, sur la colline Rabiho, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Marie Justine Ndirabika, âgée de 27 ans, a été battue et blessée au niveau du visage par son mari, Floris Irakoze, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 30 ans. Selon des sources place, après avoir tabassé sa femme, Floris est allé chercher Mudehe, âgé de 19 ans, membre du même parti chez lui et il s'est mis à le tabasser avec une matraque et l'a laissé dans un état critique. Selon les mêmes sources, Floris avait aperçu Mudehe avec Marie Justine Ndirabika et Mudehe a pris le large. Floris Irakoze a supposé qu'il venait de faire des relations sexuelles avec sa femme, Marie Justine Ndirabika. Après, Floris Irakoze a pris le large et la police l'a cherché mais en vain

### **Une fillette violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 janvier 2022 indique qu'en date du 2 janvier 2022, sur la colline Kinyinya II, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, V. N., âgée de 14 ans, a été violée par Vianney Nduwimana, âgé de 27 ans, de nationalité rwandaise en trompant cette fillette qu'il allait la prendre en mariage. Selon des sources sur place, des autorités locales ont réglé cette affaire à l'amiable et elles ont été arrêtées ainsi que le présumé auteur par des policiers. Selon les mêmes sources, la victime a été prise en charge médicalement.

### **Une fille violée en commune Isare, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 janvier 2022 indique qu'en date du 19 janvier 2022, sur la colline Karunga, commune Isare, Bujumbura rural, A.N, âgée de 17 ans, élève de l'ECOFO Benga, a été violée par son voisin, Basile Ntirandekura, ouvrier, âgé de 22 ans, originaire de la commune Gashoho, province Muyinga. Selon des sources sur place, la victime qui entretenait des relations sexuelles en cachette avec ce jeune homme est passée la nuit chez le domicile du présumé auteur. Selon les mêmes sources, la famille de la victime a porté plainte auprès de la police qui a alors arrêté Basile Ntirandekura et détenu au cachot de la zone avant de le transférer au cachot du parquet de Kabezi tandis que la victime a été conduite au CDS Muberure et au centre Akamuri pour des soins médicaux.

### **Une fillette violée en commune Buhiga, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 janvier 2022 indique qu'au mois de décembre 2021, sur la colline Nzibariba, zone et commune Buhiga, province Karuzi, B.N., âgée de 4 ans, a été violée par son père Jean Manirampa, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 34 ans. Selon des sources sur place, Jean avait renvoyé sa femme après l'avoir battue au mois de décembre 2021 et cette petite fille est restée avec ses deux grands frères chez leur père. Selon les mêmes sources, la petite fille s'est rendue chez sa mère pour la saluer et elle a dit à sa mère qu'elle a été violée par son père plusieurs fois. La fillette présentait une mauvaise odeur dans son sexe et du pus. L'enfant lui a expliqué que son père ivre la forçait en la menaçant de la décapiter si elle dévoilait le secret. Sa mère a porté plainte auprès du chef de colline qui a donné l'ordre aux Imbonerakure d'arrêter le présumé auteur. Dans la nuit du 25 janvier 2022, ces Imbonerakure l'ont capturé et en date du 26 janvier 2022, le matin, il a été conduit au cachot. La fillette a été conduite à l'hôpital de Buhiga, la même nuit du 25 janvier 2022, et elle est sortie de l'hôpital en date du 27 janvier 2022.

### **Une fille violée en commune Muruta, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 janvier 2022 indique qu'en date du 15 janvier 2022, sur la colline Ruharo, commune Muruta, province Kayanza, C. N., âgée de 13 ans, écolière en 6<sup>ème</sup> année, a été violée par Eric Hakizimana, âgé de 22 ans qui vit des activités de docker. Selon des sources sur place, de retour de l'école, la victime est passée tout près d'Eric qui gardait des vaches et il l'a capturée avant de la violer. Selon les mêmes sources, cette victime a crié mais personne ne l'a secourue. Le présumé auteur a pris fuite tandis que cette victime a été conduite à l'hôpital de Kayanza pour des soins médicaux.

### **Une fillette violée en commune et province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 janvier 2022 indique qu'en date du 22 janvier 2022, sur la colline Gati, zone, commune et province Kayanza, M. M. I., âgée de 2 ans et demi, a été violée chez elle par Jean Marie Manirakiza, travailleur domestique. Selon des sources sur place, Jean Marie a commencé par fermer le portail pendant qu'une travailleuse domestique qui gardait la victime accompagnait une voisine. De son retour, cette travailleuse domestique a trouvé l'enfant en train de pleurer. Selon les mêmes sources, la nuit, la maman de la victime qui est commerçante a accompagné la fillette au petit besoin et cette dernière a poussé des cris de douleurs et elle lui a révélé ce qui s'est passé. Le lendemain, la victime a été évacuée vers l'hôpital Kayanza pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur du viol a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Kayanza.

### **Un mari blessé en commune Bugendana, province Gitega**

En date du 24 janvier 2022, vers 20 heures, sur la colline Nyakeru, zone Mutoyi, commune Bugendana, de la province Gitega, Gérard, membre du CNDD-FDD, âgé de 40 ans, a été poignardé par sa femme Adeline, âgée de 36 ans, membre du parti CNDD-FDD au niveau du bras droit. Selon des sources sur place, dans la nuit du 23 janvier 2022, ils se sont disputés et se sont battus. Le lendemain, cette femme a juré au cabaret de verser du sang à la maison et le soir elle a poignardé son mari avec un couteau qu'elle avait caché dans ses pagnes. Selon les mêmes sources, Gérard et ses enfants ont crié au secours et les voisins sont intervenus. Ils ont évacué la victime vers l'hôpital de Mutoyi tandis que cette femme a été conduite au cachot.

### **Une fillette violée en commune Burambi, province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 janvier 2022 indique qu'en date du 23 janvier 2022, vers 10 heures, sur la colline Gisenyi, commune Burambi, province Rumonge, M.N., âgée de 7 ans, a été violée chez elle par son oncle paternel Ferdinand Ninteretse, âgé de 27 ans. Le présumé auteur a été arrêté le même jour et conduit au cachot de la police de Burambi.

### **Une fille violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 février 2022 indique qu'en date du 25 janvier 2022, sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, S. K., âgée de 16 ans, a été violée par Kakolele, âgé de 26 ans de nationalité congolaise, dans sa maison. Selon des sources sur place, le présumé auteur a fui vers la RDC.

### **Une femme battue en commune et province Kayanza**

En date du 10 février 2022, dans la matinée, sur la colline Nemba, commune et province Kayanza, une femme âgée de 50 ans, a été battue avec ses deux enfants par Liévin Nizigiyimana, son mari, âgé de 54 ans. Selon des sources sur place, son mari les a frappés quand la victime réveillait les enfants afin qu'ils se rendent au travail des champs. Le présumé auteur a pris la hache qui se trouvait dans la maison et a commencé à les battre.

### **Une femme battue en commune Bugenyuzi, province Karuzi**

En date du 7 février 2022, vers 11 heures, sur la colline Muramba, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Thérèse Ningabiye, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 27 ans, a été tabassée et blessée par Aimable Ndayisaba, son mari, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 34 ans. Selon des sources sur place, il a tenté de lui arracher le sein qui est blessé alors qu'elle allaite un bébé, âgé d'un

mois et demi. Selon les mêmes sources, la victime a porté plainte chez le chef de colline qui l'a référé au CDS pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a pris fuite.

### **Une fillette violée en commune et province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 février 2022 indique qu'en date du 4 février 2022, sur la colline Mubira, commune et province Muramvya, Isidore Nkuzimana a violé A.N., âgée de 16 ans, orpheline dont il était tuteur depuis 2010. Selon des sources sur place, Isidore Nkuzimana a commencé à violer cette fillette quand elle avait 13 ans. Selon les mêmes sources, il a été attrapé en flagrant délit par sa femme et son fils, la nuit, quand il allait se coucher avec la fillette. Le présumé auteur a été arrêté et transféré à la prison de Muramvya.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

En date du 13 février 2022, au quartier Mugomere, commune et province Rumonge, A.N., âgée de 16 ans, a été violée par Gérard Bazombanza, membre de la milice Imbonerakure et séropositif. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au centre intégré de Kizuka pour bénéficier des soins médicaux. Selon les mêmes sources, en date du 14 février 2022, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de police de Rumonge. En date du 15 février 2022, Gérard en complicité avec son ami surnommé Tivisi lui aussi Imbonerakure s'est évadé du cachot mais il a été réarrêté en date du 16 février 2022.

### **Une femme battue en commune Shombo, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 février 2022 indique qu'en date du 18 février 2022, vers 20 heures, sur la colline Butwe, zone Nyarurambi, commune Shombo, province Karuzi, un prénommé Apollinaire alias Buringo, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 52 ans, a battu sa première femme Daphrose Nizigiyimana, âgée de 48 ans, membre du même parti. Selon des sources sur place, cet homme a pris une machette et l'a poursuivie pour la couper mais la femme a crié au secours avant que les voisins n'interviennent. Selon les mêmes sources, le présumé auteur l'accusait de malversation des récoltes et d'appartenir aux associations qui pratiquent la banque Lambert. En date du 19 février 2021, la femme a porté plainte auprès des autorités communales dont le conseiller social de l'administrateur qui a convoqué cet homme et l'a mis au cachot en lui infligeant une amende de 200 000 fbu avant d'être libérée.

### **Une femme battue en commune Mutumba, province Karuzi**

En date du 22 février 2022, vers 21 heures, sur la colline Rabiro, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Marie Ndabirinde, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 34 ans, a été battue et blessée au niveau du visage par son mari Jérôme Rurantije, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 43 ans. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au CDS Rabiro pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Mutumba.

### **Une fille violée en commune et province Kayanza**

En date du 20 février 2022, vers 20 heures, au quartier Mukoro, colline Musave, commune et province Kayanza, D. N., élève en 5<sup>ème</sup> à l'ECOFO Kayanza, a été violée par Nyandwi et Paul, tous résidents sur la colline Muhweza et de la composante sociale twa. Selon des sources sur place, les présumés auteurs ont rendu visite à la victime et elle les a accompagnés avant de la violer dans un buisson. Selon

les mêmes sources, Paul a contraint la victime de passer la nuit avec lui là où il gardait des champs de pomme de terre. Le matin, la victime a été transportée à l'hôpital Kayanza pour des soins médicaux tandis que les présumés auteurs ont pris le large.

### **Deux garçons violés en commune Nyanza-lac, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 février 2022 indique qu'en date du 15 février 2022, sur la colline et zone Mukungu, commune Nyanza-lac, province Makamba, Gérard Sabiraduha, âgé de 16 ans et Eloge Mucowimana, âgé de 15 ans, tous résidents dans cette localité, ont été violés par Aline Mugisha, âgée de 30 ans, originaire de la colline Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke. Selon des sources sur place, cette femme les a enfermés dans une chambre de sa maison pendant 2 jours où elle leur amenait de la nourriture et des boissons. Aline qui était séparée avec son mari, il y a 8 ans environ, venait de passer 3 ans à Oman exerçant du travail domestique avant de s'installer dans sa maison en zone Mukungu, commune Nyanza-lac. Les administratifs locaux ont alerté la police pour arrêter Aline et a conduit ces deux victimes ainsi que la présumée auteure au CDS Mukungu pour des soins médicaux. Par après, Aline a été conduite au cachot pour des raisons d'enquête.

### **Une femme battue en commune Bugenyuzi, province Karuzi**

En date du 2 mars 2022, dans la nuit, sur la colline Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, vers 21 heures, Edouard Nkunuzumukama, âgé de 62 ans, enseignant, membre du parti CNDD-FDD, a tabassé sa femme, enseignante nommée Ngeso, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 49 ans, l'accusant de prostitution. Selon des sources sur place, il a fait sortir sa femme et sa fille la nuit après être rentré ivre et il a même démoli les portes de la maison, a chambardé toutes les affaires de la maison en renversant les récoltes de maïs dans la boue. Selon les mêmes sources, la femme avait porté plainte auprès des chefs de colline et même chez l'administrateur communal qui les a réconciliés mais cette réconciliation n'a pas duré.

### **Une fille violée en commune et province Rutana**

En date du 28 février 2022, au chef-lieu de la commune et province Rutana, D.I., âgée de 14 ans, travailleuse domestique chez Chantal, OPJ du commissariat communal de Rutana, a été violée par Thacien Minani, âgé de 44 ans, policier de ce même commissariat. Selon des sources sur place, la fillette amenait un bébé à sa mère, OPJ Chantal pour l'allaitement quand elle a été violée par ce policier. Celui-ci a été attrapé en flagrant délit et a été arrêté tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Rutana pour y bénéficier des soins médicaux.

### **Une femme battue en commune Gatara province Kayanza**

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 13 mars 2022, indique qu'en date du 4 mars 2022 sur la colline Mudusi, commune Gatara, province Kayanza, Béatrice Barakamfitye, a été battue par son mari Havyarimana. Selon des sources sur place, la victime venait des élections collinaires des représentantes du forum des femmes et elle a été accusée d'avoir participé aux activités sans importance.

### **Un homme battu en commune Gatara, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 mars 2022 indique qu'en date du 6 mars 2022, dans la nuit, sur la sous-colline Marabe, colline Kivuruga, commune Gatara, province Kayanza,

Frédéric Nahimana, sexagénaire, a été battu et blessé au niveau du pied par sa femme Marie Nduricimpa en complicité avec son fils Hungu, âgé de 20 ans. Selon des sources sur place, la victime est souvent battue par sa femme qui lui prive aussi certaines fois de la nourriture et elle est chassée aussi de la maison.

### **Une fille violée en commune et province Rutana**

En date du 15 mars 2022, vers 9 heures, sur la colline Nyarubere, zone, commune et province Rutana, E. N., âgée de 14 ans, cultivatrice, a été violée lorsqu'elle était restée seule à la maison par Léonard Nibizi, âgé de 43 ans, membre du parti CNDD-FDD, cultivateur, voisin de la victime. Selon des sources sur place, Léonard a conduit la victime dans un champ de maïs se trouvant tout près de la maison. La victime a crié au secours mais Léonard l'a fermée la bouche avec la main. Après le viol, E.N. a continué à crier et les voisins sont intervenu mais le présumé auteur avait pris le large. La victime a été conduite à l'hôpital de Rutana pour avoir des médicaments contre la grossesse non désirée et les MST.

### **Une femme tabassée en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 12 mars 2022, vers 19 heures, sur la colline Shanga, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi, une femme prénommée Lucia, âgée de 29 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été tabassée par son mari, Jean Claude Muhimpundu, âgé de 32 ans, membre du parti CNDD-FDD et blessée au niveau des yeux. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au CDS Rudaraza où elle a reçu des soins médicaux tandis que son mari a été arrêté et conduit au cachot de la police à Buhiga.

### **Une femme battue en commune Muruta, province Kayanza**

En date du 16 mars 2022, sur la colline Manini, commune Muruta, province Kayanza, Agnès Miburo a été battue par son mari Côme Ndagijimana, un sexagénaire, à coups de main et de pied au niveau du dos. Selon des sources sur place, en outre, en date du 13 mars 2022, Côme avait blessé sa femme avec une hache au niveau des pieds. Il a été exigé de donner notables deux bidons de bière locale. Selon les mêmes sources, la victime a été transportée à l'hôpital Kayanza pour des soins médicaux.

### **Une fille violée en commune Muruta, province Kayanza**

En date du 14 mars 2022, sur la colline Mikuba, commune Muruta, province Kayanza, E. N., âgée de 20 ans a été violée par Ernest Nibimpaye de la même localité. Selon des sources sur place, la victime cherchait de l'herbe pour le bétail lorsque Ernest a sauté sur elle puis l'a violée. Selon les mêmes sources, il y avait quelques jours, Ernest avait demandé à cette jeune fille d'être sa deuxième femme mais en vain. Ernest Nishimwe a été appréhendé et conduit au cachot de la commune Muruta tandis que la victime a été emmenée à l'hôpital de Kayanza pour des soins médicaux.

### **Une femme battue en commune Muruta, province Kayanza**

En date du 15 mars 2022, le soir, sur la sous-colline Gitwe, colline Remera, commune Muruta, province Kayanza, Lamberthe Habonimana, âgée de 57 ans, a été battue par son mari Marc Ndikumana, âgé de 58 ans et blessée au niveau de la tête. Selon des sources sur place, l'incident a eu lieu quand la victime venait des champs. Selon les mêmes sources, Lamberthe a été accusée d'avoir cultivé le champ que son mari programmait de faire louer le lendemain. Sur l'ordre de l'administrateur communal, le présumé auteur a été arrêté par la police puis conduit au cachot communal à Muruta et la victime a été transportée à l'hôpital de Kayanza pour des soins médicaux.

### **Une fille violée en commune Ndava, province Mwaro**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 mars 2022 indique qu'en date du 2 janvier 2022, sur la colline Nyangunzu, zone Buziracanda, commune Ndava, province Mwaro, A.H., âgée de 18 ans, élève en 9<sup>ème</sup> année, à l'ECOFO Nyangunzu, a été violée dans une brousse par son professeur Isidore alias Hwahwa. Selon des sources sur place, la victime était allée à Fota pour rendre visite à sa grande soeur, voisine du présumé auteur. Ce dernier l'a violée après lui avoir donné 5000 fbu. Selon les mêmes sources, la victime a révélé les faits à sa tante après qu'elle ne voyait plus ses menstruations et la tante l'a dit au père de la victime. Ce dernier est allé à l'école où il a battu sa fille et celle-ci a dénoncé son professeur. Après, le directeur de cette ECOFO a rapporté le cas à la Police qui a arrêté le présumé auteur en date du 22 février 2022.

### **Une fillette violée en commune Butaganzwa province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 avril 2022 indique qu'en date du 20 mars 2022, vers 16 heures, sur la colline Rugoma, commune Butaganzwa, province Kayanza, A.B., âgée de 10 ans, a été violée par son oncle, âgé de 20 ans, habitant sur la même colline. Selon des sources sur place, cette fillette s'était rendue chez sa grand-mère pour lui rendre visite et le présumé auteur a profité de l'absence de ses parents pour la violer. Selon les mêmes sources, sa mère a évacué la victime vers l'hôpital Musema pour des soins médicaux. Le présumé auteur a été arrêté par des policiers et conduit au cachot du poste de police pour des raisons d'enquête.

### **Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 avril 2022 indique qu'en date du 19 mars 2022, sur la colline Gihororo, zone et commune Gatara, province Kayanza, Judith Miburo, commerçante, âgée de 43 ans, a été battue par son mari Vital Ndayizeye, âgé de 42 ans. Selon des sources sur place, le présumé auteur menaçait de tuer cette femme si celle-ci ne lui donnait pas de l'argent de la vente de boissons de banane.

### **Une fillette violée en commune Gatara, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 avril 2022 indique qu'en date du 24 mars 2022, vers 15 heures, sur la sous-colline et colline Kigume, commune Gatara, province Kayanza, C.A., âgée de 10 ans, a été violée dans une rigole près d'une route par Léonard Ntahomvuka, âgé de 35 ans, père de deux enfants. Selon des sources sur place, la victime était avec ses amies et allait chercher des herbes de bétail quand le présumé auteur l'a prise par force et l'a conduite dans une rigole. Selon les mêmes sources, d'autres enfants ont crié au secours et des gens sont intervenus.

Cette victime a été évacuée vers l'hôpital Musema pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot communal du poste de police avant d'être transféré en date du 23 mars 2022 au cachot du commissariat provincial de police à Kayanza.

### **Une fille violée en commune Muruta, province Kayanza**

En date du 29 mars 2022, vers 18 heures, sur la colline Muciro, commune Muruta, province Kayanza, E. I., âgée de 16 ans, orpheline de père, a été violée par son voisin, Audace Nyabenda, âgé de 49 ans. Selon des sources sur place, la victime revenait du marigot pour puiser de l'eau quand le présumé auteur l'a poursuivie jusque chez elle dans la maison. Il l'a prise par force et l'a introduite dans une chambre à coucher où il l'a violée. Selon les mêmes sources, sa mère est venue la secourir après avoir entendu

des cris et Audace Nyabenda a pris fuite en passant par la fenêtre. Le lendemain, cette victime a été évacuée vers l'Hôpital de Kayanza tandis que ce présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot communal de police de Muruta.

### **Une fille violée en commune et province Kayanza**

En date du 3 avril 2022, vers 19 heures, sur la colline Muciro, zone Nyabihogo, commune et province Kayanza, O.N., cultivatrice, âgée de 25 ans, a été violée par Alexis Ntirandekura, âgé de 30 ans. Selon des sources sur place, la victime venait du marché quand le présumé auteur l'a attrapée, l'a conduite par force dans un champ de maïs, près d'une route où il l'a violée. Selon les mêmes sources, après avoir crié au secours, la victime a été secourue par des voisins qui sont intervenus et le présumé auteur a pris le large.

### **Une fille violée en commune et province Rumonge**

En date du 31 mars 2022, vers 1 heure du matin, sur la colline Mugomere, centre, commune et province Rumonge, D. H., serveuse au bistrot, a été violée par Alexis Nshimumukiza alias Fagason, chef collinaire des Imbonerakure de Mugomere, Adolphe Manirakiza et Anacllet Toyi, tous Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont été arrêtés par des policiers et conduits au cachot du commissariat de police de Rumonge.

### **Une fillette violée en commune Rango province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 avril 2022 indique qu'en date du 22 mars 2022, vers 14 heures, sur la sous-colline et colline Nyabitwe, commune Rango, province Kayanza, F.N., âgée de 9 ans, écolière en 3<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Kabuye, a été violée par Egide, âgé de 16 ans, écolier en 6<sup>ème</sup> année à cette même école. Selon des sources sur place, l'auteur du viol a croisé la victime dans les marais de la sous-colline Nyabitwe en train de chercher de l'herbe fourragère. Selon les mêmes sources, la victime a été évacuée à l'hôpital Musema pour l'expertise médicale et bénéficier des soins médicaux tandis que le présumé auteur du viol a été arrêté et conduit au cachot du poste de police Rango pour des raisons d'enquêtes.

### **Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 avril 2022, indique qu'en date du 15 mars 2022, vers 3 heures, sur la colline Gitwenge, commune Gatara province Kayanza, Diane Nizigiymana âgée de 32 ans, a été battue par son mari Emmanuel Hakizimana, commerçant, âgé de 42 ans et lui a fracturé le bras gauche. Selon des sources sur place, le mari entretient des relations de concubinage avec une autre femme de cette localité. Selon les mêmes sources, le présumé auteur n'a pas été inquiété malgré les violences physiques qu'il a infligé à sa femme.

### **Une fille violée en commune Mukike, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 avril 2022 indique qu'en date du 16 avril 2022, vers 23 heures, sur la colline Rukina, commune Mukike, province Bujumbura rural, D. H., âgée de 15 ans, élève, originaire de la commune Mugamba, province Bururi, a été violée par Nkunuzimana, le mari de sa cousine lorsqu'elle dormait. Selon des sources sur place, la victime a crié au secours et elle a été secourue par ceux qui étaient dans la maison tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot communal de Mukike. La victime a reçu les soins au CDS Mukike. Signalons que la victime habite chez le présumé auteur.

### **Une fille violée en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 20 avril 2022, vers 6 heures, sur la colline Kigoma, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, A.I., âgée de 14 ans, originaire de la colline et zone Buhinyuza, de la même commune, a été violée par le surnommé Bobo, membre du parti UPRONA, âgé de 40 ans. Selon des sources sur place, en date du 19 avril 2022, vers 17 heures, Bobo a rencontré la fille au marché de Karuzi et lui a acheté de la bière ainsi que de la brochette. Cet homme l'a conduite chez lui où il l'a violée. Selon les mêmes sources, les voisins ont alerté la police qui a alors arrêté le présumé auteur et l'a conduit au cachot du commissariat provincial de Karuzi. La victime a été conduite au CDS Karuzi pour des soins médicaux.

### **Une fille violée en commune Rango, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 avril 2022 indique qu'en date du 15 avril 2022, sur la colline Kabuye, commune Rango, province Kayanza, E.I., âgée de 23 ans, malade mentale, a été violée par Gabriel Bankagakura, âgé de 46 ans. Selon des sources sur place, la mère de la victime les a surpris dans un champ de haricot. Selon les mêmes sources, la victime a été évacuée vers l'hôpital Musema pour subir des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la commune Rango pour des raisons d'enquête.

### **Une fillette violée en commune Nyanza-Lac, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 avril 2022 indique que sur la colline Biniganyi, zone Kazirabageni, commune Nyanza-lac, province Makamba, A.N., âgée de 14 ans, élève en 9<sup>ème</sup> année à l'ECOFO de Gasange, commune Nyanza-Lac, a été violée par son frère Asmani Ndayisaba, âgé de 56 ans, membre du parti CNDD-FDD, marié. Selon des sources sur place, cette affaire a été connue après que la victime ait une grossesse de six mois. Celle-ci avait été interdite par le présumé auteur de dévoiler le secret en la menaçant de la tuer. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté en date du 14 avril 2022 et conduit au cachot du commissariat communal à Nyanza-Lac par la police dudit commissariat.

### **Une fille violée en commune Kayogoro, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 avril 2022 indique qu'en date du 13 avril 2022, sur la colline Nyantakara, commune Kayogoro, province Makamba, E.N., âgée de 16 ans, a été violée par Faustin, membre de la milice Imbonerakure résidant sur cette colline. Selon des sources sur place, Lucien Sakubu, membre du parti CNL, a mené un plaidoyer pour la justice de la victime auprès de l'administrateur de la commune Kayogoro, Antoine Ndayiragije, qui a ordonné l'arrestation du présumé auteur mais il avait pris le large avec la complicité d'un des élus collinaires prénommé Apollinaire. Celui-ci a été arrêté mais il a été libéré après trois jours lorsque le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police de Kayogoro. Selon les mêmes sources, la victime a été tabassée par Sylvestre Bucumi, père du présumé auteur lorsque les élus collinaires avaient forcé la victime au mariage avec son présumé auteur. En date du 20 avril 2022, Lucien Sakubu, membre du parti CNL, a été menacé de mort par des responsables collinaires du parti CNDD-FDD dont Baltazar Ndayitwayeko, secrétaire du parti CNDD-FDD sur la colline Nyantakara qui a juré qu'un membre du parti CNL n'aura pas accès à la justice tant que son parti est au pouvoir. Le secrétaire communal du même parti, Kadoyi a renchéri les propos de son subalterne lors d'une décente effectuée sur cette colline en date du 20 avril 2022.

### **Une fillette violée en commune Rango, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> mai 2022 indique qu'en date du 10 avril 2022, vers 12 heures, sur la colline Gitibu, commune Rango, province Kayanza, I.A.B., âgée de 6 ans, a été violée par un prénommé Edmond, âgé de 40 ans. Selon des sources sur place, la victime allait chercher du bois de chauffage dans un buisson, tout près de son domicile quand le présumé auteur l'a trompée en lui donnant un bonbon. Selon les mêmes sources, la victime a eu peur d'en parler mais suite à des douleurs qu'elle sentait au niveau de ses parties génitales, elle a fini par en parler à sa mère en date du 13 avril 2022. La victime a été évacuée vers l'hôpital Musema pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la commune Rango.

### **Une femme battue en commune Muruta, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> mai 2022 indique qu'en date du 22 avril 2022, sur la sous-colline Marongo, colline Rukoma, commune Muruta, province Kayanza, Liberathe Ndayizeye, âgée de 41 ans, a été battue à coup de pierre au niveau de la tête par son mari Oscar Ntahiraja, âgé de 42 ans. Selon des sources sur place, Oscar Ntahiraja est venu à la maison accompagné par des hommes qui venaient prendre la récolte de maïs de la famille mais la femme s'y est opposée. Les administratifs à la base ont infligé à Oscar une amende de deux bidons de bière. Le même jour, la victime a été évacuée vers un des CDS de la localité avant d'être transférée à l'hôpital Kayanza.

### **Un garçon violé en commune Bugarama, province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> mai 2022 indique qu'en date du 24 avril 2022, dans un cabaret à Magara, commune Bugarama, province Rumonge, C.N., jeune homme, a été violé après être enivré par Vital Niyonkuru, âgé de 42 ans, chauffeur à l'entreprise Sinohydro exécutant le projet d'aménagement de la centrale hydroélectrique de Ruzibazi. Selon des sources sur place, la victime qui ne pouvait pas marcher a été conduite dans une structure sanitaire à Magara.

### **Une femme battue en commune Bukemba, province Rutana**

En date du 26 avril 2022, sur la colline Ruranga, zone et commune Bukemba, province Rutana, Emelyne Nibigira, âgée de 37 ans, a été battue et blessée au niveau de la tête à l'aide d'un bâton par son mari Eric Minani, âgé de 42 ans qui l'accusait de relations extraconjugales. Selon des sources sur place, Emelyne a été conduite au CDS Bukemba pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a pris le large.

### **Une femme battue en commune Butaganzwa, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 mai 2022 indique qu'en date du 29 avril 2022, vers minuit, sur la colline Shembati, commune Butaganzwa, province Kayanza, Jeanine Nzoyisaba, âgée de 33 ans, a été battue à coup de bâtons par son mari, Edmond Bizaneza, âgé de 39 ans et blessée au niveau du dos. Selon des sources sur place, cet homme menaçait cette femme de la chasser du ménage disant qu'il ne veut plus d'elle. Le lendemain, Jeanine a porté plainte aux élus collinaires mais ces derniers ne sont pas intervenus du fait que ces autorités ont été corrompues par le présumé auteur. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital Musema pour des soins médicaux et elle est retournée vivre chez ses parents de peur d'être tuée par son mari.

### **Une femme violée par des Imbonerakure en commune Giharo, province Rutana**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 mai 2022 indique qu'en date du 29 avril 2022, sur la colline Kibimba, commune Giharo, province Rutana, des Imbonerakure dont Ruhoranyi, responsable collinaire du parti CNDD-FDD à Kibimba, zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, ont battu et violé J.M., dans son champ et ont pris le vélo de la coopérative Sangwe qu'elle avait. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure l'ont bandée les yeux avec une partie d'un pagne avant de la violer. Après cet incident, elle a été conduite à l'hôpital Kinyinya pour des soins médicaux où elle a quitté en date du 3 mai 2022. Selon les mêmes sources, à l'origine de ces violences sont les conflits fonciers concernant l'exploitation des marais de Maragarazi qui existent entre son mari, Théoneste Juma, membre du parti CNDD-FDD mais accusé d'appartenir au parti CNL, ancien chef de cette colline et les autorités administratives dont le Gouverneur, Sylvain responsable provincial du parti CNDD-FDD et Rénovat, responsable communal du parti CNDD-FDD. Cette femme est allée porter plainte à la police mais Rénovat qui se trouvait sur place l'a chassée en l'accusant de menteur.

### **Une femme brûlée en commune Kanyosha, Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 mai 2022 indique qu'en date du 8 mai 2022, sur la sous-colline Gikangaga, colline Ruyaga, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, Cécile Nizigiyimana a été brûlée par son mari, Nicolas Ndayishimiye, membre du parti CNDD-FDD, au niveau des seins, du ventre et des cuisses par de l'eau chaude. Selon des sources sur place, cette victime était accusée par son mari d'infidélité. Selon les mêmes sources, Nicolas a été arrêté le même jour puis conduit au cachot du poste de police de Ruyaga, en date du 9 mai 2022, le présumé auteur a été libéré.

### **Une femme battue en commune et province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 mai 2022 indique qu'en date du 8 mai 2022, vers 17 heures à la sous-colline et colline Gisoro, commune et province Kayanza, Evelyne Nahimana, âgée de 25 ans, a été battue à coups de bâton par son mari, Joachim Ndamuhawenayo, âgé de 37 ans, à son domicile. Selon des sources sur place, il l'a accusée d'avoir quitté sa maison sans son autorisation. Selon les mêmes sources, son mari l'avait trouvée dehors et l'a introduite violemment dans la maison. La victime a pris fuite vers sa tante sur la colline Kirema.

### **Une fillette violée en commune et province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 mai 2022 indique qu'en date du 8 mai 2022, à la sous-colline Mubuga, colline Bubezi, commune et province Kayanza, P.V., âgée de 9 ans, a été violée par Pascal Nduwayo, âgé de 19 ans, cultivateur. Selon des sources sur place, le présumé auteur a trouvé la victime en train de jouer avec ses amies et lui a acheté un chapati avant de la conduire derrière une maison pour la violer. Selon les mêmes sources, cette victime a été évacuée le même jour vers l'hôpital Kayanza pour des soins médicaux. Pascal a été arrêté par le chef collinaire et conduit au cachot du commissariat communal de police à Kayanza.

### **Une femme battue en commune et province Kayanza**

En date du 13 mai 2022, vers 18 heures, sur la sous-colline Gisoro, colline Misave, commune et province Kayanza, Claudine Bucumi, âgée de 41 ans, a été battue par son mari, Léonidas Ndacayirorera, commerçant. Selon des sources sur place, Léonidas avait passé la soirée dans un bistrot de vin de banane appartenant à sa femme et ils étaient rentrés ensemble. Arrivé à la maison, Léonidas

a battu sa femme en l'accusant qu'en route elle tentait de traîner les pieds. Selon les mêmes sources, la victime a été blessée au niveau de l'œil et du bras. Cette victime a été évacuée vers l'hôpital pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a pris le large craignant d'être arrêté.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mai 2022 indique qu'en du 8 mai 2022, vers 13 heures, sur la colline Kizuka, commune et province Rumonge, A.M., élève de la 7<sup>ème</sup> année l'ECOFO Nyamibu, a été violée par Pascal Bigirimana, enseignant des mathématiques à cette école, dans sa maison. Selon des sources sur place, en date du 9 mai 2022, un groupe de parents est allé le rechercher mais il avait déjà déserté l'école. Selon les mêmes sources, en date du 12 mai 2022, Léonard Sirabahenda, chef de zone Kizuka a réuni les directeurs, les membres des comités de gestion de 4 écoles de la colline Kizuka et certains religieux de la place pour parler du cas et étudier ensemble comment prévenir les VSBG en milieu scolaire.

### **Une fille violée en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 mai 2022 indique qu'en date du 12 mai 2022, vers 17 heures, sur la colline Murunga, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, C.I., âgée de 12 ans, a été violée par Aster Mpawenayo, domestique, âgé de 20 ans. Selon des sources sur place, les faits se sont passés dans la maison où travaillait Aster lorsque la victime était venue rendre visite à ses amis. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Mugongo-Manga.

### **Une femme battue en commune Mutumba, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 mai 2022 indique qu'en date du 11 mai 2022, vers 21 heures, sur la colline Rabiho, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Justine Ndirabika, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 27 ans, originaire de cette colline, a été battue à coups de poing au niveau du visage par son mari, Floris Cibukiro quand ils provenaient d'un bar étant tous ivres. Selon des sources sur place, ils se sont disputés et le mari a battu sa femme et celle-ci a été conduite à L'hôpital de Référence de Karuzi où elle a été alitée. Selon les mêmes sources, par après, Floris Cibukiro a pris fuite.

### **Une fillette violée en commune Gatara province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 mai 2022 indique qu'en date du 5 mai 2022, sur la sous-colline Kigume, colline Butwe, commune Gatara province Kayanza, I.A., âgée de 9 ans, élève en 2<sup>ème</sup> année, a été violée par Elie Hacimana, cultivateur, âgé de 20 ans. Selon des sources sur place, la victime cherchait des herbes de pâturage pour des lapins et Elie l'a conduite dans un buisson où il l'a violée après lui avoir dit qu'il allait lui montrer l'endroit où il y avait de bonnes herbes. Selon les mêmes sources, en date du 12 mai 2022, la victime a été conduite à l'hôpital Musema pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a pris le large.

### **Une fille violée en commune Gatara, province Kayanza**

En date du 16 mai 2022, sur la colline Shinya, commune Gatara, province Kayanza, C.N., âgée de 16 ans, élève en 8<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Shinya, a été violée par son enseignant Raymond Ndayiragije dans un marais. Selon des sources sur place, ce dernier rentrait de l'école avec la victime et il lui a dit que si elle n'acceptait pas de coucher avec lui elle ne réussirait pas, avant de la prendre par force. Selon les

mêmes sources, la victime a été évacuée vers l'hôpital Musema pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur du viol a été arrêté par la police à Gatara et conduit au cachot communal de police à Gatara.

### **Un garçon violé en commune Nyanza-lac, province Makamba**

En date du 24 avril 2022, sur la colline Bukeye, zone et commune Nyanza-Lac, province Makamba, E. N., âgé de 14 ans, a été violé par Musumari. Selon des sources sur place, la victime a donné des beignets à Musumari qui lui a exigé de partir ensemble à son domicile afin de lui payer de l'argent pour les beignets pris. Arrivé au cimetière, dans un endroit caché, Musumari l'a violé et s'est emparé de tout son argent et de tous les beignets. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté par la police tandis que la victime a été conduite à l'hôpital pour des soins médicaux.

### **Une fillette violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 mai 2022 indique qu'en date du 17 mai 2022, sur la colline Mushasha, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, M.N, âgée de 14 ans, a été violée par son père Louis Bizimana, pasteur et membre du parti CNDD-FDD alors que sa mère se trouve en Arabie Saoudite. Selon des sources sur place, le cas a été connu lorsque son père punissait sa fille et cette dernière a dévoilé le secret en disant que le viol se faisait à maintes reprises. Selon les mêmes sources, le crime avait commencé depuis le départ de sa mère, il y a 4 ans lorsque la fille avait 10 ans. Durant ces années, elle avait gardé le secret car son père lui donnait des cadeaux pour garder le silence. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la police de la brigade de Gatumba pour des enquêtes en date du 19 mai 2022 mais il a été relâché, en date du 25 mai 2022.

### **Une fillette violée en commune Kayokwe, province Mwaro**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 mai 2022 indique qu'en date du 22 mai 2022 vers 17 heures, au quartier Kagoma, colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro, O. I., âgée de 8 ans, écolière à l'ECOFO Gasumo, a été violée par un boutiquier prénommé Fulgence alias Mudandaza. Selon des sources sur place, la victime rentrait de l'école et en passant devant la boutique, le présumé auteur l'a violée en lui promettant des biscuits. Selon les mêmes sources, la fillette l'a dit à l'épouse de son oncle. Selon les mêmes sources, la victime a été transportée à l'hôpital de Kibumbu, le lendemain tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Mwaro.

### **Une fille violée en commune Muruta, province Kayanza**

En date du 4 juin 2022, vers 15 heures, sur la colline Buziraguhindwa, commune Muruta, province Kayanza, D. I., âgée de 8 ans, élève à l'ECOFO Buziraguhindwa, a été violée par Claver Nyabenda, âgé de 37 ans, cordonnier, au centre de cette colline. Selon des sources sur place, la victime s'est rendue au lieu de travail de Claver et celui-ci l'a emmenée dans une bananeraie, derrière des bars pour la violer. Selon les mêmes sources, le présumé auteur du viol a été arrêté et conduit au cachot communal de Muruta tandis que la victime a été conduite au CDS Remera à Muruta pour des soins médicaux avant d'être référée à l'hôpital de Kayanza, le lendemain.

### **Une fille violée en commune et province Rutana**

En date du 2 juin 2022, sur la colline Gaseri, zone, commune et province Rutana, F.I., âgée de 14 ans, a été violée par Thierry Bikorimana, âgé de 26 ans, originaire de la province Gitega, travailleur domestique chez les parents de la victime. Selon des sources sur place, la victime était seule à la maison

en train de préparer la nourriture. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au CDS de Museno pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a pris fuite.

### **Une femme battue en commune Butanganzwa, province Kayanza**

En date du 6 juin 2022, vers 11 heures, sur la colline Shembati, commune Butanganzwa, province Kayanza, Alice Niyomwungere, âgée de 23 ans, a été battue par Thacien Nsengumuremyi à l'aide d'un bâton. Selon des sources sur place, la victime s'était rendue chez Thacien avec qui elle a eu un enfant pour lui demander l'extrait d'acte de naissance afin de faire soigner son enfant. Selon les mêmes sources, Alice a été blessée au niveau de la tête et du bras gauche qui a été fracturé. La victime a été évacuée vers l'hôpital Musema pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a pris fuite.

### **Une femme violée en commune Kiremba, province Ngozi**

En date du 5 juin 2022, sur la colline Gitaro, commune Kiremba, province Ngozi, L.N., âgée de 80 ans, a été violée par Sylvestre Ntahomvukiye, âgé de 50 ans, natif de la colline Gitaro. Selon des sources sur place, la victime a crié au secours et les voisins sont intervenus pour arrêter le présumé auteur puis conduit au cachot de police. En date du 9 juin 2022, Sylvestre Ntahomvukiye a été condamné à une peine de 25 ans de servitude pénale et de payer 3 millions de dommages et intérêt à la victime dans un procès de flagrance tenu au parquet de la République à Ngozi.

### **Une fillette violée en commune Marangara, province Ngozi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 juin 2022 indique qu'en date du 5 juin 2022, vers 10 heures, sur la colline Runda, commune Marangara, province Ngozi, J.I., âgée de 4 ans et 8 mois a été violée par Shaban Niyonkuru, âgé de 16 ans et Bazobabakiriho, âgé de 14 ans. Selon des sources sur place, ils l'ont trompée et l'ont conduite dans une brousse de cette colline.

Selon les mêmes sources, les deux garçons ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police Marangara tandis que la victime a été conduite à l'hôpital pour des soins médicaux.

### **Une fille violée en commune Burambi, province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 juin 2022 indique qu'en date du 5 juin 2022, vers 18 heures, sur la colline Gahinda, commune Burambi, province Rumonge, S.N., âgée de 17 ans, a été violée par un prénommé Désiré alias Rama résidant sur la même colline, cultivateur lorsqu'elle rentrait chez elle à Busaga. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital tandis que le présumé auteur a pris fuite.

### **Une femme battue en commune Butanganzwa, province Kayanza**

Une information parvenue à la ligue iteka en date du 19 juin 2022 indique qu'en date du 12 juin 2022, vers 18 heures, sur la sous-colline Muremera, colline Pfunda, commune Butanganzwa, province Kayanza, Dorine Cishatse, âgée de 26 ans a été battue et blessée par son mari, Thierry Nimubona, âgé de 32 ans. Selon des sources sur place, elle venait de participer à une fête de mariage de leurs voisins. Selon des sources sur place, elle a été accusée de sortir de l'enclos alors qu'il le lui avait interdit. Selon les mêmes sources, la victime a été évacuée vers l'hôpital Musema pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur n'a pas été inquiété.

### **Une femme battue en commune Butaganzwa, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 juin 2022 indique qu'en date du 9 juin 2022, sur la sous-colline Kibuye, colline Bumba, commune Butaganzwa, province Kayanza, Devotte Manirakiza, âgée de 46 ans, a été battue par un groupe de jeunes Imbonerakure avec la complicité de son mari Isidore Nubusa, âgé de 53 ans. Selon des sources sur place, la victime et son mari se sont disputés sur une affaire familiale. Par après, leur fils Divin Manirakiza, âgé de 18 ans est allé amener un groupe de membres de la milice Imbonerakure dirigés par un certain Sion et ont pris la femme et l'ont conduite loin de la maison pour la battre en tentant aussi de la violer. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital Musema pour des soins médicaux tandis que les présumés auteurs sont restés libres.

### **Une femme battue en commune Butaganzwa, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 juin 2022 indique qu'en date du 18 juin 2022, sur la sous-colline Kansi, colline Kigarama, commune Butaganzwa, province Kayanza, Damienne Ndayishimiye, âgée de 45 ans, a été battue par Misigaro, âgé de 58 ans, son voisin jusqu' lui casser le bras droit. Selon des sources sur place, la victime a été accusée par Misigaro d'être la compagne de sa femme et l'a menacée de lui faire du mal si elle ne cessait pas ses relations. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Musema pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur est resté libre.

### **Une femme battue en commune Butaganzwa, province Kayanza**

En date du 30 juin 2022, vers 22 heures, sur la colline Kigarama, commune Butaganzwa, province Kayanza, Suavis Nduwimana, âgée de 42 ans, a été battue à coups de poing et de pied au niveau de la tête et du ventre par son mari Roger Ndereyimana, âgé de 53 ans. Selon des sources sur place, cette femme qui avait une grossesse de quatre mois a avorté suite à ces coups. La victime était en train de conseiller son mari à ne pas gaspiller la récolte du haricot en le vendant pour s'enivrer et courtiser d'autres femmes. Selon les mêmes sources, le lendemain, la victime a été évacuée à l'hôpital Musema pour des soins médicaux mais le présumé auteur n'a pas été arrêté du fait que l'affaire a été arrangée à l'amiable par sa famille et celle de son mari.

### **Une femme violée en commune Muruta, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 31 juillet 2022 indique qu'en date du 16 juin 2022, vers 18 heures, sur la sous-colline Rurinzi, colline Kibakwe, commune Muruta, province Kayanza, H.B, âgée de 35 ans, a été violée par Eric Ziranotse, âgé de 38 ans et Prosper Ndereyimana, âgé de 40 ans, tous de la même localité. Selon des sources sur place, la victime revenait du centre Kibakwe pour faire des achats. Selon les mêmes sources, la victime s'est rendue à l'hôpital Kayanza pour bénéficier des soins médicaux. Selon les mêmes sources, les présumés auteurs ont été arrêtés et conduits au cachot communal Muruta avant d'être transférés au cachot du commissariat de police à Kayanza.

### **Une fillette violée en commune Isare, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 juillet 2022 indique qu'en date du 4 juillet 2022, vers 12 heures, sur la colline Bushaka, commune Isare, province Bujumbura, G.I., âgée de 11 ans, a été violée dans une brousse tout près d'un chemin par Déo Nsengiyumva, âgé de 39 ans,

commerçant des régimes de bananes, père de deux enfants. Selon des sources sur place, la victime provenait d'une source d'eau pour puiser de l'eau quand elle a été violée. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au Centre Seruka pour une assistance médicale tandis que le présumé auteur a été arrêté en date du 6 juillet 2022 et conduit au cachot du poste de police de Rushubi avant d'être transféré respectivement au cachot du parquet à Kabezi, en date du 9 juillet 2022 et à la prison de Mpimba, en date du 19 juillet 2022.

### **Tentative de viol d'une fille en commune et province Kayanza**

En date du 23 juillet 2022, vers 19 heures, sur la sous-colline Kigarama, colline Mpandamigege, commune et province Kayanza, B.I., âgée de 21 ans, a été blessée au niveau du cou par Abraham Niyiragira, âgé de 22 ans et Jean Bosco Miburo, âgé de 24 ans en tentant de la violer. Selon des sources sur place, Astérie Ndikuriyo, boutiquière a appelé la victime dans sa boutique où se cachaient les deux présumés auteurs et a quitté le lieu pour leur céder la place. Selon les mêmes sources, la victime a crié aux secours et la population est intervenue avant que ces jeunes gens ne passent à l'acte. Les présumés auteurs ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat de police à Kayanza en date du 24 juillet 2022.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 juillet 2022 indique qu'en date du 12 juillet 2022, au quartier Birimba, au centre-ville de Rumonge, province Rumonge, D.I., âgée de 13 ans, écolière, a été violée à son domicile par Isaac Mateso, membre du parti CNDD-FDD, capitaine d'une équipe de pêche au port de Rumonge. Selon des sources sur place, les parents de la victime ont porté plainte auprès de la police pour que le présumé auteur soit arrêté mais en vain.

### **Une fillette violée en commune Songa, province Bururi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 juillet 2022 indique qu'en date du 3 juillet 2022, sur la colline Taba, zone Muheka, commune Songa, province Bururi, M. N., âgée de 10 ans, vivant avec un handicap mental, a été violée dans une bananeraie par Claver Mperejimana, âgé de 46 ans de ladite colline. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été surpris par les parents de la victime. Celle-ci a été conduite à l'hôpital Matana pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté en date du 4 juillet 2022 et conduit au cachot du commissariat communal de Songa. Selon les mêmes sources, en date du 9 juillet 2022, le présumé auteur s'est évadé de ce cachot mais il a été réarrêté le même jour dans la localité de Muyange, colline Gisisye de la même commune par la population de la localité en collaboration avec des policiers qui étaient à sa poursuite.

### **Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 juillet 2022 indique qu'en date du 7 juillet 2022, sur la colline Bubogora, commune Gatara, province Kayanza, Sylvie Akimana, âgée de 28 ans, a été battue à coups de poing par son mari Eric Hatungimana, âgé de 38 ans. Selon des sources sur place, la victime essayait de conseiller son mari de rompre le concubinage et de ne plus gaspiller les biens familiaux. Selon les mêmes sources, le présumé auteur n'a pas été inquiété malgré que le CDFC avait saisi l'administrateur communal.

### **Une femme menacée de mort en commune Shombo, province Karuzi**

En date du 6 juillet 2022, sur la colline Butwe, zone Nyarurambi, commune Shombo, province Karuzi, Ngendakumana, âgée 38 ans, travailleuse de sexe, membre du parti CNDD-FDD a été intimidée et menacée d'être tuée par Agathe, âgée de 42 ans, Giselle Nimubona, âgée de 57 ans, Jeanne Ndinzemenshi et la prénommée Jeannine en l'accusant de fréquenter leurs maris. Selon des sources sur place, il y avait une semaine, Ngendakumana a mis au monde un enfant issu des relations extraconjugales avec Pascal Ngendakumana, mari de Jeanine. Lors des consultations pré-natales, sur la fiche était inscrit Pascal comme père de cet enfant. Après la naissance, Jeanine a demandé le soutien à ces femmes de menacer Ngendakumana. Ce groupe de femmes s'est rendu chez Ngendakumana et l'a intimidée de ne plus approcher leurs maris et qu'elle ne devrait pas inscrire Pascal Ngendakumana comme père de l'enfant à l'état-civil sinon qu'elle serait tuée. Par après, la femme a fait inscrire Gaspard Ruzoza, âgé de 65 ans comme le père de l'enfant et ses fils ont porté plainte auprès des autorités collinaires. Celles-ci ont par après mené des enquêtes dont les résultats ont révélé Pascal comme le père de l'enfant qui a reconnu la paternité de l'enfant avant d'être infligé une amende de 50.000 fbu en plus d'aller le déclarer à l'état civil afin de changer l'extrait de naissance de l'enfant.

### **Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 août 2022 indique qu'en date du 13 août 2022, sur la colline Kibaribari, commune Gatara, province Kayanza, Jacqueline Niyonkuru a été battue et mordue au niveau des bras par son mari, Salvator Ntunzwenimana, âgé de 38 ans en l'accusant d'avoir refusé de faire l'amour. Selon des sources sur place, le présumé auteur est rentré tard la nuit et a demandé à sa femme de faire l'amour avec lui mais cette dernière n'a pas accepté car elle souffrait de la malaria. Selon les mêmes sources, le lendemain, Jacqueline est partie chez ses parents et le surlendemain, ses deux enfants, âgés de 13 ans et de 9 ans l'y ont rejointe après être battus par leur père.

### **Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza**

En date du 18 août 2022, sur la colline Muhingira, commune Gatara, province Kayanza, Domitille Nyandwi, âgée de 50 ans, a été battue à coups de gifle et de poings par son frère, Herménégilde Nsengiyumva. Selon des sources sur place, la victime réclamait à son frère sa part d'une maison familiale héritée de la part de leur père mort en 2021. Selon les mêmes sources, la victime a été secourue par l'intervention des voisins.

### **Une fille violée en commune Marangara, province Ngozi**

En date du 15 août 2022, sur la colline Condori, zone Giheta, commune Marangara, province Ngozi, D. K. K., âgée de 8 ans, a été violée par Hakizimana, âgé de 37 ans. Selon des sources sur place, la victime était l'enfant de la femme du présumé auteur. Il a envoyé l'enfant dans la chambre où il l'a poursuivie et l'a violée. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté le même jour et conduit au cachot du commissariat communal de police à Marangara.

### **Une fille violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 août 2022 indique qu'en date du 13 août 2022, vers 17 heures, sur la sous-colline Murungu, colline Rutumo, commune et province Rumonge, C. N., âgée de 14 ans, déficiente mentale, a été violée par Marc Ninteretse, âgé de 33 ans, membre de la milice

Imbonerakure de Rutumo, cousin de la mère de la victime. Celle-ci avait été violée moyennant 1000 fbu dans un buisson sur le chemin de retour à la maison de cet homme qui l'avait employée la journée dans le débroussaillage des alentours de sa boutique à Murungu. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au CDS de Magara pour des soins médicaux. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté, le même jour, vers 20 heures, par l'administration locale en collaboration avec des membres du comité mixte de sécurité collinaire après des révélations de la victime et il a été remis aux militaires de la position de Murungu qui à leur tour l'ont remis à la police de Rutumo en date du 14 août 2022 avant d'être immédiatement transféré au cachot du commissariat provincial de police de Rumonge accompagné d'un document qu'il a lui-même rédigé et signé en présence des témoins avouant l'infraction et demandant pardon.

### **Une jeune fille violée en commune Matana, province Bururi**

Dans la nuit du 26 septembre 2022, dans une maison utilisée pour faire le sauna à Mahwa, N.G., âgée de 16 ans, élève en 9ème année au Lycée communal Gishiha, commune Matana, province Bururi a été violée par Fabrice Maneno, Imbonerakure, commerçant au marché de Matana. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Matana pour des soins médicaux. Selon les mêmes sources, Fabrice Maneno a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de la police à Matana pour des raisons d'enquête.

### **Tentative de viol d'une fillette en commune Mubimbi, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 septembre 2022 indique qu'en date du 18 septembre 2022, sur la colline et commune Mubimbi, province Bujumbura Rural, P.M., âgée de 11 ans, a failli être violée par Evariste Ndekebasabe, âgé de 55 ans. Selon des sources sur place, la fillette était chez Evariste pour rendre visite à ses amies. Evariste a d'abord demandé à la fillette si elle avait déjà fait des rapports sexuels et il lui a donné ensuite 1000 fbu en lui proposant de faire des rapports sexuels mais l'enfant a refusé. Selon les mêmes sources, l'enfant a rapporté les faits à ses parents qui sont directement allés porter plainte au poste de police de la commune Mubimbi mais le présumé auteur n'a pas été arrêté.

### **Une femme battue en commune Buhiga, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 septembre 2022 indique qu'en date du 18 septembre 2022, vers 20 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Médiatrice Niyonzima, âgée de 38 ans, animatrice communautaire, a été battue par son mari en état d'ivresse, Muco Claude, âgé de 42 ans, démobilisé de la FDN. Selon des sources sur place, il l'a battue au niveau de la poitrine avec des coups de chaussures jusqu'à ce qu'elle perde connaissance et les voisins l'ont évacuée vers l'hôpital Buhiga où elle a été alitée. Selon les mêmes sources, la femme venait de demander à son mari de lui donner de l'argent pour acheter des uniformes scolaires de leurs 3 enfants avant de l'attaquer à coups de poings et de pieds.

### **Une femme battue en commune et province Kayanza**

En date du 22 septembre 2022, sur la colline Canzara, commune et province Kayanza, Rénilde Butoyi âgée de 38 ans, a été battue et cassé son bras à coup de poings par son mari, Mathieu Barakamfitye, âgé de 44 ans. Selon des sources sur place, le couple venait de passer 10 ans sans avoir d'enfants. Selon les mêmes sources, la victime venait de dire à son mari qui rentrait ivre de cesser de gaspiller les biens

familiaux en achetant des bières et en les offrant à ses concubines. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours et son mari a pris fuite quand les voisins sont intervenus.

### **Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza**

En date du 12 septembre 2022, vers 23 heures, sur la colline Kivuruga, commune Gatara, province Kayanza, Jeanine Niyokindi, âgée de 38 ans a été battue et cassée son bras à coups de poing Etienne Nzigamasabo, âgé de 45 ans, quand il rentrait en état d'ébriété. Selon des sources sur place, cette femme a été battue lorsqu'elle demandait à son mari pourquoi il avait fait louer deux lopins de terre sans son consentement. Selon les mêmes sources, le lendemain, une réunion des membres de la famille du mari et ceux de la victime a été tenue et le mari qui a reconnu sa faute a accepté de payer des frais de soins de santé à la victime.

### **Une fille violée en commune Bukeye, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 septembre 2022 indique qu'en date du 10 septembre 2022, sur la colline Gahaga, commune Bukeye, province Muramvya, A.I., âgée de 15 ans, a été violée par son père Boniface Hatungimana, âgé de 51 ans. Selon des sources sur place, les faits ont eu lieu depuis le mois de mars 2022 et son père avait menacé cette victime de la tuer une fois qu'elle aura divulgué le secret. La fille est tombée enceinte d'où les faits ont été connus. Selon les mêmes sources, le viol se commettait dans la maison de son père alors que les autres enfants étaient envoyés à l'école. Le présumé auteur a été arrêté et conduit à la prison de Muramvya.

### **Une femme blessée en commune Buhiga, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 septembre 2022 indique qu'en date du 3 septembre 2022, vers 19 heures, sur la colline et zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi Jeanine Uwamahoro, âgée de 34 ans, a été battue et blessée à l'aide d'un couteau au niveau de la tête sur l'oreille droite par son mari prénommé Jacques, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 52 ans, sentinelle au Tribunal de Grande Instance de Karuzi. Selon des sources sur place, cette femme s'est plainte contre son mari qui venait de rentrer et ce dernier lui a sauté dessus. Ses enfants sont intervenus et la victime a été conduite directement à l'hôpital du Cinquantenaire de Karuzi tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de police de Karuzi.

### **Une élève violée en commune Nyanza-Lac, province Makamba**

En date du 29 août 2022, sur la colline Kabondo, commune Nyanza-Lac, province Makamba, A. Z., âgée de 17 ans, élève à l'ECOFO Nyanza-Lac, a été violée par Olivier Irankunda, chômeur, dans sa chambre à coucher. Selon des sources sur place, l'auteur présumé, originaire de la colline Rabiho en commune et province Makamba, a été arrêté et détenu au cachot du commissariat de police à Nyanza-Lac après avoir vainement tenté des négociations à l'amiable entre sa famille et celle de la victime sous l'égide des administratifs collinaires.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 août 2022 indique qu'en date du 26 août 2022, vers 19 heures, derrière une maison louée à Gakora, sur la colline Kizuka, commune et province Rumonge, Jérôme Ndikumana, âgé de 51 ans, cultivateur, originaire de la commune Mutambu, province Bujumbura rural a violé A.N., âgée de 9 ans, élève en 2<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Gakora. Selon des sources sur place, Jérôme avait promis à la victime du poisson frais et lui avait demandé de lui

apporter, le soir, des oignons rouges vendus chez ses parents. La victime s'est rendue chez Jérôme accompagnée de Joëlla, sa voisine, âgé de 10 ans. Après l'offre du poisson frais, la victime a été violée et Joëlla s'est sauvée, avertie qu'elle en payerait cher si elle dévoilait le secret. Le secret a été dévoilé le lendemain et Jérôme a été arrêté puis conduit à la police judiciaire de Rumonge en date du 28 août 2022 à 10 heures.

### **Une fille violée en commune Bukirasazi, province Gitega**

En date du 3 octobre 2022, sur la colline, zone et commune Bukirasazi, province Gitega, M.A., âgée de 12 ans, a été violée par Longin Sinzobatohana, commerçant de 43 ans. Selon des sources sur place, la victime travaillait comme domestique chez Longin et ce dernier avait l'habitude de l'appeler dans sa chambre pour la violer. Ce jour-là, l'enfant a refusé et Longin l'a menacée en lui disant qu'il allait la tuer si elle refusait et si elle révélait le secret à sa femme. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours et les voisins sont intervenus pour voir ce qui se passait dans la maison car la femme du présumé auteur était au service. Selon les mêmes sources, Longin a été arrêté et conduit au cachot communal du poste de police de Bukirasazi. Après l'interrogatoire chez l'OPJ, il a été transféré au cachot du parquet de Gitega avant d'être conduit à la prison de Gitega.

### **Une femme battue et blessée en commune Giheta, province Gitega.**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 octobre 2022 indique qu'en date du 25 septembre 2022, vers 22 heures, sur la colline Kiremera, zone et commune Giheta, province Gitega, Consolate Sinamenye, âgée de 43 ans, a été battue et blessée au niveau de l'oeil par son mari, Xavier Ntakarutimana, âgé de 56 ans. Selon des sources sur place, ce dernier venait de rentrer et a pris un couteau pour couper la tête de sa femme en croyant que celle-ci était endormie. Comme cette femme n'avait pas encore pris le sommeil, elle a été touchée au niveau de l'œil et elle a été secourue par des voisins qui l'ont conduite au CDS Giheta avant d'être transférée au Centre Humura. Selon les mêmes sources, le lendemain, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot au cachot du parquet de Gitega. Par après, ce présumé auteur a été relâché après un règlement à l'amiable de l'affaire.

### **Une fille violée en commune et province Muramvya**

En date du 3 octobre 2022, sur la colline Mpehe, commune et province Muramvya, K.N., âgée de 17 ans, a été violée par Elvis Hacimana, âgé de 32 ans. Selon des sources sur place, la victime rentrait seule à la maison dans la nuit et elle a croisé Elvis qui lui a proposé de l'accompagner. Selon les mêmes sources, arrivés dans un buisson, Elvis l'a prise par force et l'a violée. La victime a crié et des gens qui sont intervenus ont attrapé Elvis et l'ont conduit au cachot du commissariat provincial de police de Muramvya tandis que la victime a été conduite au CDS de Bugarama pour des soins médicaux.

### **Une femme violée en commune et province Rumonge**

Dans la nuit du 5 octobre 2022, à l'hôtel Kanyamuneza, au quartier Swahili, commune et province Rumonge, P.M, âgée de 19 ans, a été violée par OPJ Nathanaël Ntakarutimana, matricule 1490 du commissariat communal de la police à Rumonge. Selon des sources sur place, la victime était détenue au cachot du commissariat communal de police de Rumonge où elle a été sortie par l'OPJ Nathanaël qui l'a conduite à cet hôtel pour la violer. Selon les mêmes sources, la victime était détenue avec son mari dans ce cachot. En date du 6 octobre 2022, le présumé auteur a été arrêté et en date du 8 octobre 2022, il a été auditionné au cours d'un procès de flagrance par le TGI Rumonge.

### **Une femme battue par son mari en commune et province Rutana**

En date du 2 octobre 2022, vers 17 heures, à Birongozi, sur la colline, commune et province Rutana, Pascaline Nduwimana, âgée de 23 ans, cultivatrice, a été battue et blessée au niveau du cou à l'aide d'un couteau par son mari, Jean Marie Ndayisaba, âgé de 34 ans, coiffeur à Birongozi. Selon des sources sur place, cette femme a été accusée d'infidélité. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Rutana avant d'être transférée à l'hôpital de Makamba tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Rutana. En date du 6 octobre 2022, Jean Marie a comparu devant le TGI de Rutana en flagrance et a été condamné à une peine de 20 ans de servitude pénale principale.

### **Une femme battue en commune et province Rutana**

En date du 7 octobre 2022, vers 18 heures, sur la sous-colline Karindo, colline, commune et province Rutana, Emelyne Nintunze a été battue au niveau de l'œil droit à l'aide d'un bâton par son mari, Eric Minani. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au Centre de Santé de Rutana tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Rutana. Selon les mêmes sources, l'origine de cet incident était le refus à son mari de la vente d'une propriété foncière.

### **Un homme violé en commune et province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 octobre 2022, indique qu'en date du 5 octobre 2022, dans la nuit, sur la colline Kavumu, zone Mu-rima, commune et province Kayanza, Emmanuel Nahayo, cultivateur, âgé de 23 ans, originaire de la colline Ngoma, commune Kabarore, province Kayanza, a été violé par Anicet Sindikubwayo, chef de colline Kavumu, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Emmanuel Nahayo qui vivait chez Anicet depuis mars 2022, avait commencé à subir des violences sexuelles au mois de juin 2022, pendant la nuit quand il dormait dans sa chambre. En date du 5 octobre 2022, la journée, il avait tout révélé à la femme d'Anicet Sindikubwayo et celle-ci lui avait demandé de lui faire signe en toussant plusieurs de fois dès que son mari commençait à le violer. Selon les mêmes sources, quand cet homme est revenu comme d'habitude pour le violer, Emmanuel Nahayo a réagi conformément à ce que cette femme lui avait dicté et c'est ainsi qu'Anicet a été attrapé en flagrant délit. Cette femme les a battus à coups de bâton avant de chasser la victime. Cette dernière s'est rendu au CDFC pour rapporter les faits et le responsable dudit centre a porté l'affaire à l'administrateur communal qui a alors ordonné l'arrestation du présumé auteur en date du 6 octobre 2022. Ce dernier a été conduit au cachot du commissariat de police à Kayanza tandis que la victime a été transférée au Centre Seruka de Bujumbura pour la prise en charge médicale et psychologique.

### **Une fille violée et mariée de force en commune Gishubi, province Gitega**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 octobre 2022 indique qu'en date du 21 septembre 2022, vers 20 heures, sur la colline Ru-hande, commune Gishubi, province Gitega, J.I., âgée de 16 ans, a été violée et mariée de force par Onesphore Niyikigongwe, âgé de 20 ans, commerçant. Dans l'après-midi, la victime avait été invitée par Onesphore à prendre un verre ensemble dans sa boutique. Selon des sources sur place, la victime qui venait de passer quelques heures dans cette boutique, a demandé à Onesphore de l'accompagner chez elle dans la nuit mais il a refusé et l'a plutôt violée. Selon les mêmes sources, la victime est arrivée à la maison, vers 23 heures, en train de pleurer, a expliqué ce qui lui est arrivée mais ses parents ont refusé de la recevoir et l'ont fait retourner chez Onesphore Niyikigongwe, la même nuit. Le lendemain, Séverin Ndayizeye, OPJ de la commune Gis-

hubi a arrêté le présumé auteur mais quelques heures après, il l'a relâché suite à l'arrangement à l'amiable des parents des deux parties. Celles-ci se sont convenues d'aller à l'Etat-Civil pour marier Onesphore et la victime mais l'Administrateur de la commune Gishubi, Marie Chantal Nduwayezu s'y est opposé. Après, la victime est descendue en zone Kamenge, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie où Onesphore a fait louer une maison pour y vivre ensemble avec le présumé auteur.

### **Une fillette violée en commune Nyamurenza, province Ngozi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 octobre 2022 indique qu'en date du 29 septembre 2022, sur la colline Kaganda, zone et commune Nyamurenza, province Ngozi, M.A., âgée de 11 ans, écolière en 4<sup>ème</sup> année, a été violée dans une forêt par Ndikumana, conducteur de taxi-moto. Selon des sources sur place, l'enfant rentrait de l'école et ce conducteur de taxi-moto l'a conduite dans cette forêt où il l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours mais la population est intervenue deux heures après. Ce conducteur de taxi-moto a été arrêté par un OPJ et conduit au cachot communal de police de Kiremba tandis que la victime a été conduite au CDS Nyamurenza pour des soins médicaux.

### **Une femme violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 octobre 2022 indique que du 13 au 20 mai 2022, A. H., enceinte, âgée de 29 ans, a été violée et tabassée à l'aide des bâtons et des coups de pied sur tout son corps, par des membres de la milice Imbonerakure dirigés par Elysée Ngayempore, leur chef au quartier Musama V, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, en date du 13 mai 2022, vers 23 heures, à l'avenue Dama n°19, au quartier Musama V, zone urbaine de Kanyosha, commune Muha, Bujumbura, A.H. avait été attaquée et enlevée de chez elle par ces membres de la milice Imbonerakure qui cherchaient son mari qui était en conflit foncier avec ce chef des Imbonerakure. Celui-ci voulait s'approprier de sa parcelle et s'était même procuré de faux papiers de cette parcelle en conflit. Ces Imbonerakure ont pris cette femme et ainsi que son cousin, Alain Sibomana, âgé de 31 ans et ces deux victimes ont été conduites dans un endroit inconnu. En date du 18 mai 2022, A.H. a été retrouvée par deux femmes qui se rendaient aux champs dans la réserve naturelle de la Rukoko, sur la colline Vugizo, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural en état critique et ces femmes l'ont emmenée dans l'un des centres de santé de Gatumba pour des soins médicaux et par après, elle a avorté des jumeaux. Alain Sibomana qui était enlevé avec cette femme n'a pas été retrouvé depuis ce jour après que sa famille l'ait cherché au cachot de la zone urbaine de Kanyosha, au cachot de la brigade de Gatumba et au cachot du SNR à Bujumbura tout près de la cathédrale Regina Mundi.

### **Une fillette violée en commune Buhiga, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 octobre 2022 indique qu'en date du 23 octobre 2022, dans l'après-midi, au quartier Kigwati-Rugogwe communément appelé site des déplacés de Buhiga, zone et commune Buhiga, province Karuzi, A.I., âgée de 3 ans, a été violée par Misigaro, âgé de 47 ans, pensionné de la FDN, chez lui, quand ses parents étaient au marché. Selon des sources sur place, la victime a révélé les faits à sa mère le soir et celle-ci a directement conduit l'enfant au CDS Buhiga pour des soins. Des infirmiers de garde de ce CDS l'ont examinée, ont trouvé que le sexe de cet enfant était endommagé et l'enfant a été transféré à l'hôpital de Buhiga, le lendemain. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a pris le large, très tôt le matin du 24 octobre 2022.

## **Une fille violée en commune et province Kirundo**

En date du 17 octobre 2022, sur la colline Rugero, commune et province Kirundo, A.G., âgée de 16 ans, a été violée chez elle par son demi-frère, Anicet Murengeantwari, âgé de 25 ans, pendant la pluie. Selon des sources sur place, la victime venait de l'école et elle a beaucoup crié pour que les voisins viennent la secourir mais comme la pluie tombait elle n'a pas été secourue. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Kirundo pour des soins médicaux tandis qu'Anicet a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Kirundo pour la suite du dossier. Signalons que le présumé auteur était grandi chez son oncle paternel après la mort de ses parents, à l'âge de 15 ans et ne vivait plus chez son oncle après des études en métier.

## **Sept filles écolières victimes du trafic d'êtres humains en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 octobre 2022 indique qu'en date du 10 octobre 2022, Hafashimana Eclésiane, âgée de 16 ans, Judith Niyoyitungira, âgée de 15 ans, Médine Igiraneza, âgée de 14 ans, Estella Nibigira, âgée de 14 ans, Divine Kabura, âgée de 17 ans, Anne Lyse Nishimwe, âgée de 13 ans et Anésie Nihorimbere, âgée de 15 ans, toutes élèves à l'Ecole Fondamentale de Nyakuguma, zone Kigwena, commune et province Rumonge, ont été enlevées de cette école et ont été conduites à Kabonga, commune Nyanza-lac de cette province par Elvanie Niyintunze, résidant sur la colline Nyakuguma. Selon des sources sur place, Elvanie Niyintunze avait recruté ces filles et leur a payé des frais de transport jusqu'à Kabonga dans une famille d'accueil dont une cousine d'Elvanie les a fait traverser à la frontière Burundo-Tanzanienne afin de les marier de force aux hommes veufs en Tanzanienne à l'insu de leurs familles. Selon les mêmes sources, en date du 12 octobre 2022, Elvanie Niyintunze qui a été arrêtée par des policiers de Rumonge après avoir été dénoncée par une élève qui a échappé à ce réseau a donné des informations sur les lieux où se trouvaient ces filles. Ainsi, un des membres des familles des victimes s'est rendu en Tanzanie pour chercher les victimes et en date du 24 octobre 2022, il est revenu à Rumonge avec Eclasiene Hafashimana, Judith Niyoyitungira et Medine Igiraneza. Celles-ci avaient déjà été percées les oreilles et avaient commencé à être encadrées pour une nouvelle vie de femme.

## **Tentative de viol en commune et province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 novembre 2022 indique qu'en date du 21 octobre 2022, vers 21 heures, sur la route non macadamisée Muramvya centre-commune Bukeye, M.I., âgée de 34 ans, a failli être violée par Jean Claude Rugeramigabo, âgé de 48 ans, membre du parti CNDD-FDD, chauffeur de véhicule de transport en commun de marque « Toyota Noah », originaire de la colline Burambana, commune et province Muramvya, résidant au quartier Kigwati, commune et province Muramvya. Selon des sources sur place, Jean Claude qui transportait des passagers quittant Bujumbura et se rendant à Muramvya a promis à M.I de la conduire jusqu'à Gitega et tous les passagers sauf M.I. sont descendus à Muramvya. Ce chauffeur a trompé M.I de la conduire à Gitega mais il a dévié l'itinéraire jusqu'à un endroit où il n'y avait personne pour la secourir ; il a arrêté le véhicule, a commencé à contraindre la femme de faire des rapports sexuels; il a déchiré les habits de la dame qui lui a dit d'aller plutôt dans un hôtel proche. Elle lui a même dit que c'est elle qui allait payer les frais d'hôtel et le chauffeur l'a accepté. Une fois ils sont arrivés à un endroit où il y avait des gens, cette femme a crié au secours et des passants sont intervenus. Les forces de l'ordre qui étaient sur les lieux ont arrêté le chauffeur et la victime avant de les conduire la même nuit au cachot de la police.

### **Une fillette violée en commune Giheta, province Gitega**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 novembre 2022 indique qu'en date du 28 octobre 2022, vers 19 heures, sur la sous-colline Nyarugongo, colline Bihororo, commune Giheta, province Gitega, A.U., âgée de 3 ans, accueillie par une femme, a été violée par Félix Nduwayezu, célibataire, âgé de 40 ans, cultivateur, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime était seule à la maison et ce présumé auteur l'a violée en lui promettant des avocats. Selon les mêmes sources, l'enfant a pleuré, a crié au secours et des voisins sont intervenus. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot communal de police à Giheta tandis que la victime a été évacuée vers l'hôpital Saint Joseph de Giheta pour des soins médicaux.

### **Une femme persécutée en commune Buhiga, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 novembre 2022 indique qu'en date du 29 octobre 2022, vers 21 heures, sur la colline Nzibariba, zone et commune Buhiga, province Karuzi, la nommée Sabimbona, âgée de 30 ans, membre du parti CNDD-FDD, a failli être tuée par son mari, Bushanyagari, âgé de 33 ans, membre du même parti. Selon des sources sur place, Bushanyagari, est rentré du bistrot étant ivre et arrivé à la maison, il a pris une machette pour tuer sa femme mais celle-ci a pris fuite avec ses enfants. Selon les mêmes sources, par après, Bushanyagari a tué sa vache sur place avant d'être arrêté par les voisins qui l'ont conduit au cachot de la police à Buhiga. Bushanyagari voulait vendre une parcelle de marais et un boisement de cèdres mais sa femme s'y était opposée.

### **Une fillette violée en commune Giheta, province Gitega**

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 13 novembre 2022 indique qu'en date du 3 novembre 2022, vers 18 heures, sur la colline Gihehe, zone Kabanga, commune Giheta, province Gitega, A. M., âgée de 8 ans, a été violée par Claver Ndayisenga, cultivateur, âgé de 50 ans. Selon des sources sur place, la victime venait de la colline Muyange voisine de la colline Gihehe, où elle avait passé la journée chez ses cousins. A mi-chemin, l'auteur du crime l'a croisée et l'a violée après l'avoir menacée de la tuer si elle refusait. Selon les mêmes sources, la victime a crié en disant "Ntabara, ndapfuye" [au secours, je meurs] et les habitants se sont vite précipités vers le lieu et ont arrêté Claver et l'ont conduit au poste de police de Giheta tandis que la victime a été conduite au Centre Humura pour les soins. Le présumé auteur a été par la suite transféré à la prison centrale de Gitega après un procès de flagrance tenu en date du 7 novembre 2022.

### **Une personne blessée en commune Gatara, province Kayanza**

Une information parvenue à la ligue iteka en date du 13 novembre 2022 indique qu'en date du 2 novembre 2022, le matin, sur la colline Nyarurambi, commune Gatara, province Kayanza, Firmin Miburo âgé de 52 ans a été blessé au niveau du tibia par Astérie Ntahomvukiye, sa femme. Selon des sources sur place, la victime voulait commercialiser du charbon de bois à l'insu de sa femme. Selon les mêmes sources, après 30 minutes de querelles, Astérie a pris un gros caillou et l'a lancée au niveau du tibia de son mari. Selon les mêmes sources, des voisins sont vite intervenus et conduit la victime au CDS Gatara pour des soins médicaux. Astérie a été arrêtée et conduite au cachot communal de Gatara. En date du 4 novembre 2022, elle a été relaxée sous la demande de son mari et elle est pour le moment libre à leur domicile.

### **Une personne violée en commune et province Kirundo**

En date du 8 novembre 2022, dans une brousse, à 50 mètres du poste de police de la colline Ceru, commune et province Kirundo, M. , malade mentale, a été violée par le nommé Safi, policier. Selon des sources sur place, ce policier a acheté des beignets pour tromper cette fille. Selon les mêmes sources, la population l'a attrapé en flagrant délit. Ce policier, séropositif a été arrêté et détenu au cachot du parquet Kirundo tandis que la victime reçoit des médicaments antirétroviraux au CDS Rukuramigabo.

### **Une femme tabassée en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 19 novembre 2022, vers 21 heures, sur la colline Magamba, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Espérance, membre du parti CNDD-FDD âgée de 36 ans a failli être tuée par le nommé Mudeyi, son mari, membre du CNDD FDD, âgé de 42 ans. Selon des sources sur place, Mudeyi est rentré ivre et a commencé à injurier sa femme. Selon les mêmes sources, Mudeyi a pris une machette et l'a blessée au niveau du coup et aux mains quand Espérance tentait de se défendre. Les voisins sont intervenus et ont conduit la victime au CDS Buhiga tandis que Mudeyi a pris le large.

### **Un homme brûlé en commune et province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 novembre 2022 indique qu'en date du 10 novembre 2022, vers 23 heures, sur la colline Gatebe, commune et province Muramvya, Jean Berchmans Ndayisenga, âgé de 47 ans, a été brûlé à l'aide d'un sachet par son épouse, Violette Nduwimana, âgée de 39 ans alors qu'il dormait. Selon des sources sur place, Jean Berchmans avait vendu un porc à l'insu de sa femme. Celle-ci lui a demandé où se trouvait l'argent reçu mais son mari n'a rien répondu et Violette l'a brûlé quand il dormait. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au centre de santé de Bugarama, le lendemain matin tandis que la présumée auteur a été conduite au cachot de la police où elle a passé trois jours avant son transfert à la prison de Muramvya.

### **Une personne battue en commune et province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 novembre 2022, indique qu'en date du 14 novembre 2022, sur la sous-colline Nyabihuna, colline Biganda, commune et province Muramvya, Mpawenayo, âgée de 36 ans, a été battue à coup de houe au niveau de la tête par son époux, Dieudonné Nsavyimana, âgé de 41 ans. Selon des sources sur place, cette femme a été battue quand elle demandait à son mari pourquoi il avait vendu des engrais chimiques à son insu. Selon les mêmes sources, la victime a perdu connaissance et des voisins l'ont conduite à l'hôpital de Muramvya tandis que le présumé auteur a été arrêté par la police avant d'être relâché quelque temps après.

### **Une fille violée en commune et province Muyinga**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 novembre 2022 indique qu'en date du 19 novembre 2022, sur la sous-colline Kigwati, colline Mukoni, commune et province Muyinga, E.B., âgée de 11 ans, originaire de cette colline, a été violée à son domicile par Issa Niyonsaba. Selon des sources sur place, le présumé auteur avait surpris la petite fille qui s'appêtait à aller puiser de l'eau et l'a violée en la menaçant de la tuer si elle osait crier. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la police, en date du 23 novembre 2022.

### **Une fille violée en commune et province Muyinga**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 novembre 2022 indique qu'en date du 9 octobre 2022, sur la sous-colline Kirwati, colline Mukono, commune et province Muyinga, U.A., âgée de 15 ans, a été violée par Ezéchiel, conducteur de taxi-moto, originaire de la colline Kara, commune Buhinyuza de la même province. Selon des sources sur place, la victime a été trompée par Ezéchiel qui lui a offert des cadeaux et de l'argent. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a pris fuite tandis que la victime a abandonné ses études car elle est tombée enceinte.

### **Une fille violée en commune Kabarore, province Ngozi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 novembre 2022 indique qu'en date du 16 novembre 2022, sur la colline et zone Mparamirundi, commune Kabarore, province Ngozi, A. M., élève en 8<sup>ème</sup> année l'ECOFO Randa, âgée de 16 ans, a été violée par Alexis Ndagijimana, commerçant, chez lui. Selon des sources sur place, informés que la victime avait passé la nuit chez Alexis, des frères de la victime ont encerclé l'enclos du présumé auteur avant d'informer les administratifs de cette colline. Ces derniers ont arrêté la victime ainsi que le présumé auteur et les ont conduits au cachot de la zone Mparamirundi avant le transfert du présumé auteur à la prison de Ngozi. Selon les mêmes sources, la fille avait mis au monde en 2020 après avoir été engrossée par Alexis et elle avait interrompu ses études qu'elle avait reprises après 2 ans.

### **Une femme malmenée en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 30 novembre 2022, sur la colline et commune Buhiga, province Karuzi, des habits de Bimenyimana, membre du parti CNDD-FDD, âgée 32 ans, vendeuse des ognons et épices, ont été brûlés par son mari Jean Marie, âgé de 63 ans, démobilisé, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la genèse de cet acte est que cette famille n'est pas en bon terme depuis leur union il y a plus de 10 ans. Le vieil homme craint et accuse toujours sa femme de prostitution. Bimenyimana avait quitté son mari et venait de passer trois mois chez elle. Selon les mêmes sources, les enfants sont allés voir leur maman et l'a informé que leur papa vient de brûler tous les habits qu'elle a laissés à la maison avec de l'acide sulfurique et la femme s'est rendue à la police. Un OPJ est allé faire un constat et a arrêté Jean Marie qui a été conduit au cachot de la police à Buhiga accusé d'avoir brûlé les habits de sa femme.

### **Une fillette violée en commune et province Gitega**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 décembre 2022 indique qu'en date du 14 novembre 2022, vers 11 heures, sur la colline Kanyinya, zone Kabanga, commune Giheta, province Gitega, C.I., âgée de 10 ans, a été violée par Lévis Niyonkuru, âgé de 18 ans quand elle allait puiser de l'eau. Selon des sources sur place, la victime était forcée de quitter la source de l'eau et transportée dans une brousse d'à côté avant d'être violée. Selon les mêmes sources, la petite fille a crié au secours et son frère est intervenu pour voir ce qui se passait. En s'approchant du lieu de l'incident, Lévis Niyonkuru a tenté de s'enfuir mais il a été attrapé par des gens qui se trouvaient dans des champs. La victime a été transportée au CDS Bukinga pour les premiers soins tandis que le présumé auteur a été conduit au cachot de la commune Giheta avant d'être transféré à la prison de Gitega.

### **Une fille violée en commune et province Rutana**

En date du 7 décembre 2022, au quartier social, zone, commune et province Rutana, B. N. travailleur domestique, âgée de 15 ans, a été violée par Jean Marie Ndayizeye, boutiquier, âgé de 31 ans, dans une maison en construction. Selon des sources sur place, la victime a crié et des voisins qui sont intervenus ont attrapé Jean Marie. Ce dernier a été conduit par des policiers au cachot du commissariat communal de Rutana tandis que la victime a été dépêchée à l'hôpital de Rutana pour des soins médicaux.

### **Une fille violée en commune Gatara, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 décembre 2022 indique qu'en date du 2 décembre 2022, vers 20 heures, sur la colline Gihororo, commune Gatara, province Kayanza, E. N., âgée de 16 ans, travailleuse domestique, a été violée par Bosco Barakamfitye, âgé de 52 ans, cultivateur. Selon des sources sur place, la victime était avec un enfant de 4 ans quand le présumé auteur s'est introduit dans la maison pour la violer. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours et des voisins qui sont intervenus ont trouvé la victime couverte de sang. Cette victime a été conduite à l'hôpital Kayanza pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police de Kayanza sis à la colline Kinga sur l'ordre de l'administrateur communal Kayanza, Gilbert Nyandwi.

### **Une femme violée en commune et province Kayanza**

En date du 7 décembre 2022, vers 19 heures, sur la colline Maruri, zone Kabuye, commune et province Kayanza, M.N., âgée de 62 ans, a été violée par des inconnus près du ménage d'un certain Onésime Muhoza. Selon Silas Niyonzima, chef de zone Kabuye, la victime a été trouvée ayant perdu connaissance par le voisin d'Onésime Miburo. La même source fait savoir que la victime provenait du centre Kabuye pour l'achat de la farine de manioc. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au centre de santé Kabuye pour des soins médicaux. Onésime Miburo, résidant tout près du lieu de l'incident a été arrêté et conduit dans la même nuit au cachot du commissariat communal de police de Kayanza mais il plaidait non coupable contre des accusations lui reprochées.

### **Une femme battue en commune Rutegama, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 décembre 2022 indique qu'en date du 28 novembre 2022, sur la colline Nkonyovu, commune Rutegama, province Muramvya, Gloriose Nahayo, âgée de 44 ans, a été d'abord enfermée dans la chambre à coucher et ensuite battue par son mari, Antoine Ntakarutimana, âgé de 53 ans, à l'aide d'un pilon. Selon des sources sur place, accusée de gaspiller la richesse familiale, la victime subissait des violences de la part de son mari depuis un certain temps. Selon les mêmes sources, alerté par les cris des enfants, des voisins sont intervenus et ont immédiatement évacué la victime vers l'hôpital de Kiganda où la victime a été alitée tandis que le présumé auteur a pris le large.

### **Une femme blessée en commune Muruta, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 décembre 2022 indique qu'en date du 12 décembre 2022, sur la colline Yanza, commune Muruta, province Kayanza, Marie Rose Munezero, âgée de 32 ans, a été blessée à l'aide d'un couteau au niveau du bras par son mari, Thatien Minani, âgé de 36 ans. Selon des sources sur place, vers 19 heures, le mari de la victime a été arrêté lorsqu'il était en train de faire des relations sexuelles avec une autre femme par des membres du comité mixte de

sécurité mais ces derniers l'ont relâché, une heure après. Arrivé à la maison, Thatien Minani a été grondé par son épouse l'accusant d'entretenir des relations extraconjugales avec d'autres femmes d'où Thatien Minani a sauté sur sa femme et l'a blessée avec un couteau. Leurs voisins sont intervenus et ont évacué la victime vers le CDS de Yanza avant d'être transférée à l'hôpital Kayanza. Le présumé auteur a été arrêté la même nuit et a été conduit au cachot communal de Muruta et puis il a été transféré au cachot du commissariat de police à Kayanza.

### **Une fillette violée en commune Bisoro, province Mwaro**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 décembre 2022 indique qu'en date du 15 décembre 2021, vers 16 heures, sur la colline Kirika, commune Bisoro, province Mwaro, B.K. âgée de 3 ans, a été violée par Thierry Hatungimana, âgé de 20 ans. Selon des sources sur place, ce présumé auteur a rencontré l'enfant à 50 mètres de chez elle et lui a dit de l'accompagner jusqu'à une boutique pour lui acheter des beignets. Selon les mêmes sources, la victime l'a suivi et a été violée dans une bananeraie. La victime a été conduite à l'hôpital de Kibumbu tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Bisoro, vers 17 heures.

### **Une fillette violée en commune Tangara, province Ngozi**

En date du 27 décembre 2022, vers 17 heures, au centre et zone Musenyi, commune Tangara, province Ngozi, S.K., âgée de 15 ans, a été violée chez elle par le nommé Nahumurenzi, âgé de 42 ans, marié. Selon des sources sur place, cet incident s'est produit lorsque la fille venait du marché et le vieux profitant de l'absence des membres de sa famille. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté le même jour et deux jours après il a été libéré.

### **Une femme battue en commune et province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 décembre 2022 indique qu'en date du 24 décembre 2022, vers 11 heures, sur la colline Kibogoye, commune et province Muramvya, Souavis Nahimana a été battue par son mari, Gervais Ndiwokubwayo. Selon des sources sur place, Gervais a profité de l'absence de ses 5 enfants et a surpris sa femme Souavis qui était en train de préparer le repas. Il l'a battue à l'aide d'un grand bâton et des coups de poing. La victime a perdu connaissance et les voisins qui sont intervenus ont évacué la victime vers l'hôpital de Muramvya. Selon les mêmes sources, il y avait quelques temps, Gervais disait à la victime qu'il ne voulait plus d'elle et qu'il avait trouvé une autre femme « plus belle qu'elle ». Les membres du comité mixte de sécurité et les notables nouvellement élus ont immédiatement arrêté le présumé auteur ainsi que sa concubine Liduine Mbazumutima et les ont conduits au cachot du commissariat provincial de la police à Muramvya.

### **Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 décembre 2022 indique qu'en date du 20 décembre 2022, vers 15 heures, sur la colline Mudusi, commune Gatara, province Kayanza, Agrippine Sabukunze, âgée de 45 ans, mère de 5 enfants, a été battue à coups de poing par son mari, Vincent Ntakirutimana, âgé de 50 ans. Selon des sources sur place, vers 12 heures, Agrippine discutait avec son voisin Eric Mugozi et Vincent a accusé sa femme d'entretenir des relations extra conjugales avec cet homme. Selon les mêmes sources, le chef collinaire, Mathieu Kabura est intervenu en obligeant Vincent de faire soigner sa femme mais il a refusé.

### **Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 décembre 2022 indique qu'en date du 22 décembre 2022, sur la colline Mudusi, commune Gatara, province Kayanza, Godelieve Harerimana, âgée de 38 ans, a été battue et cassée le bras gauche par son mari, Ezéchiel Ntirampeba, âgé de 43 ans. Selon des sources sur place, Ezéchiel avait vendu 10 kg de haricot de la famille pour trouver de l'argent à donner à sa concubine Marie Rose Bukuru avec qui il a deux enfants nés en dehors du mariage. Selon les mêmes sources, la victime a fui la même nuit et a demandé l'hospitalité chez ses voisins avant de retourner le lendemain chez ses parents sur la colline Gihororo où elle s'est fait soigner par un tradipraticien. En date 27 décembre 2022, la victime a saisi le tribunal de résidence de Gatara pour la demande du divorce.

### **Une femme battue en commune et province Rutana**

En date du 28 décembre 2022, sur la colline Kibinzi, zone, commune et province Rutana, Joselyne Munezero, âgée de 33 ans, a été battue et blessée au niveau de l'œil gauche à l'aide d'un bâton par son mari, Edouard Nyandwi, âgé de 41 ans. Selon des sources sur place, la cause est que Joselyne s'était opposé à la vente d'une propriété foncière. Joselyne a été conduite au CDS Rongerero tandis que le présumé auteur a pris le large.

### **Une fillette violée en commune Buraza, province Gitega**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> janvier 2023 indique qu'en date du 20 décembre 2022, vers 18 heures, sur la colline Mahonda, commune Buraza, province Gitega, O. M., âgée de 13 ans a été violée par Elvis Irakoze, âgé de 27 ans et Vianney Tuyihimbaze, âgé de 23 ans. Selon des sources sur place, la victime venait seule d'une boutique pour acheter des vivres quand ces malfaiteurs l'ont violée et l'ont menacée de la tuer une fois elle refusait l'acte ou si elle criait. Selon les mêmes sources, la victime a révélé à ses parents ce qui s'était passé et ces derniers l'ont vite transportée à l'Hopital Ntita de la commune Gishubi pour des soins médicaux. Le lendemain, les présumés auteurs ont été arrêtés et conduits au cachot de la commune Buraza avant d'être transférés à la prison centrale de Gitega.

### **Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> janvier 2023 indique que dans la nuit du 31 décembre 2022, sur la colline Gihororo, commune Gatara, province Kayanza, Marie Chantal Uwimana, âgée de 36 ans, commerçante, a été battue et blessée au niveau du visage par Eric Ndayisenga alias Rumami, âgé de 34 ans, conducteur de taxi-moto. Selon des sources sur place, Eric Ndayisenga avait volé une somme de 20 mille fbu à Marie Chantal et lorsqu'elle lui demandait son argent elle a été battue. Selon les mêmes sources, la victime s'est fait soigner la même nuit au centre de santé Gatara tandis que le présumé auteur a pris fuite.

### **Une femme violée en commune Buhiga, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 janvier 2023 indique qu'en date du 7 janvier 2023, vers 21 heures, sur la colline Kanyange, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Léocadie, âgée de 47 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été tabassée à l'aide des gifles et des bâtons au niveau des côtes par son mari, Frédéric Ntazina, membre du même parti, âgé de 50 ans. Cette victime a été conduite au CDS Kanyange pour des soins médicaux. Selon des sources sur place, ce n'est pas la

première fois que cette femme ait subi des violences de son mari. Selon les mêmes sources, l'administration communale a déjà convoqué Frédéric.

### **Une fille violée en commune et province Kirundo**

En date du 12 janvier 2023, sur la colline Kavogero, commune et province Kirundo, C.I., âgée de 14 ans, écolière en 5<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Murama, a été violée par son enseignant, Dieudonné Rugamba. Selon des sources sur place, cette victime a été conduite à l'hôpital Kirundo pour y bénéficier des traitements médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Kirundo.

### **Une femme violée en commune et province Kirundo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 janvier 2023 indique qu'en date du 27 décembre 2022, sur la colline Rupfunda, commune et province Kirundo, A.U., mère de 3 enfants, a été tabassée et blessée au niveau de la tête par son époux Niyonkuru. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir mis au monde seulement des filles. Selon les mêmes sources, ce présumé auteur a pris fuite vers l'endroit inconnu tandis que la femme a été conduite au CDS Kirundo pour des soins médicaux.

### **Une fillette violée en commune Bugendana, province Gitega**

En date du 18 janvier 2023, vers 16 heures, sur la colline Runyeri, zone Bitare, commune Bugendana, province Gitega, D.M., âgée de 12 ans, élève en 5<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Migina, a été violée par Enock Kennedy Ndiokubwayo, âgé de 16 ans. Selon des sources sur place, la victime était avec trois autres enfants à la recherche du bois de chauffage quand Enock est venu les intimider disant que les eucalyptus qu'ils ramassaient appartenaient à son père. Par après, ces trois enfants se sont enfuis tandis que Darlène a été capturée par Enock et l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'Hôpital Cunywe pour des soins médicaux et le lendemain, les parents de la victime ont porté plainte chez un OPJ. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de Bugendana.

### **Une femme violée en commune Shombo, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 janvier 2023 indique qu'en date du 9 janvier 2023, vers 15 heures, sur la sous-colline Kagari, colline Butwe, zone Nyarurambi, commune Shombo, province Karuzi, P., enceinte, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 39 ans, a été violée par Gordien, bûcheron, membre du même parti, âgé de 38 ans. Selon des sources sur place, cette femme était allée dans un boisement pour chercher du bois de chauffage où Gordien était en train de couper des arbres servant de braises. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours et des gens qui sont intervenus ont conduit la victime au CDS Gikombe tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot communal de police où il a passé une semaine avant d'être transféré au cachot du commissariat provincial en date 17 janvier 2023.

### **Une personne blessée en commune et province Kayanza**

En date du 17 janvier 2023, vers 19 heures, au quartier Mukoro, commune et province Kayanza, Adelin Ndayishimiye, enseignant, âgé de 38 ans, a été blessé au niveau de la tête par sa femme, Francine Ndayisaba, âgée de 38 ans. Selon des sources sur place, cet enseignant préparait des leçons à dispenser le lendemain quand sa femme a fait irruption au salon avec un gros caillou dans les mains qu'il a jeté sur lui. Selon les mêmes sources, en date du 19 janvier 2023, Francine Ndayisaba a été arrêtée et

conduite au cachot communal Kayanza sur l'ordre de Gilbert Nyandwi, administrateur communal. Rappelons qu'Adelin et sa femme ne s'entendaient pas et une affaire de divorce est pendante au tribunal de grande instance de Kayanza.

#### **Quatre fillettes violées en commune Rutegama, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 janvier 2023 indique qu'en date du 15 janvier 2023, sur la colline Munanira I, commune Rutegama, province Muramvya, M.R. B., âgée de 3 ans, B.I., âgée de 3 ans, L.I., âgée de 3 ans, et R. R., âgée de 4 ans ont été violées dans une maison en construction par Jean Marie Ngendakumana, âgé de 26 ans, travailleur domestique. Selon des sources sur place, les victimes étaient en train de jouer ensemble près de leur domicile quand le présumé auteur leur a donné un beignet de 200 fbu chacune avant de les amener dans cette maison en construction pour les violer. Jean Marie Ngendakumana a été surpris par un travailleur qui amenait du sable dans cette maison et a alerté les voisins. Selon les mêmes sources, Jean Marie Ngendakumana a été immédiatement ligoté et conduit au cachot de la police judiciaire à Muramvya tandis que ces fillettes ont été conduites à l'hôpital de Kibimba.

#### **Une fillette violée en commune et province Bubanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 janvier 2023 indique qu'en date du 18 janvier 2023, vers 15 heures, sur la sous-colline Nabubu, colline centre-ville, commune et province Bubanza, N. N., âgée de 4 ans, a été violée chez elle par Alexis Ntahomvukiye, cultivateur quand ses parents étaient aux champs. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au Centre Seruka de Bujumbura Mairie en date du 19 janvier 2023. Selon les mêmes sources, en date du 23 janvier 2023, la mère de cette victime a porté plainte au Parquet de Bubanza mais le présumé auteur avait déjà pris le large.

#### **Une fillette violée en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 23 janvier 2023, vers 11 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, C., âgée de 14 ans, travailleuse domestique, a été violée par Egide, âgé de 28 ans, conducteur de taxi-moto, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime était avec Egide à la maison quand sa femme était aux champs. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours, des voisins ont alerté la police qui est intervenue en arrêtant Egide tandis que la victime a été conduite à l'hôpital Buhiga pour des soins médicaux.

#### **Une fillette violée en commune Kayogoro, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 janvier 2023 indique qu'en date du 20 janvier 2023, vers 22 heures, sur la colline et zone Gatabo, commune Kayogoro, province Makamba, F. S., âgée de 15 ans, a été violée par Chadrack Irakoze, chauffeur dans un véhicule de type probox. Selon des sources sur place, la victime apportait la nourriture à un boutiquier quand elle a été appelée par le présumé auteur et lui a forcé d'entrer dans le véhicule. Selon les mêmes sources, Chadrack a été arrêté en date du 21 janvier 2023 par la police et a été conduit au cachot du parquet de Makamba.

### **Une personne blessée en commune et province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 janvier 2023 indique qu'en date du 16 janvier 2023, vers 20 heures, sur la colline Burambana, commune et province Muramvya, Novence Nifasha, âgée de 53 ans, a été blessé à l'aide d'une hache au niveau de la tête par sa femme, Agathe Ciza, âgée de 53 ans. Selon des sources sur place, quelques jours avant, cette femme disait aux voisins qu'elle ne voulait plus de son époux. Selon les mêmes sources, la présumée auteur a été arrêtée et a été transférée à la prison de Muramvya. Signalons la semaine précédente, cette femme avait versé de l'eau bouillante sur son mari.

### **Une femme blessée en commune Bukeye, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 janvier 2023 indique qu'en date du 8 janvier 2023, vers le soir, sur la colline Kivogero, commune Bukeye, province Muramvya, Francine Nizigama, âgée de 30 ans, a été battue et blessée à l'œil droit à coups de poing jusqu'à perdre connaissance par son mari, Emmanuel Nibaruta, âgé de 38 ans. Selon des sources sur place, le présumé auteur qui avait pris un verre de trop a même brûlé des pagnes de sa femme. Selon les mêmes sources, le lendemain, la victime s'est rendue d'abord au CDS de Shumba pour des soins médicaux et elle a ensuite porté plainte à la police. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la police de Bukeye où il a été libéré deux jours après suite au retrait de plainte de la victime.

### **Une fille violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

Dans la nuit du 6 au 7 février 2023, au quartier France, sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, la prénommée V., âgée de 16 ans, a été violée toute la nuit par Jean Pierre Ndikumana, Philippe Ndayiragije et le prénommé Cédric, tous membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, Jean Pierre a acheté un fanta à cette fille avant de la conduire chez lui où elle a été violée. Dans la matinée du 7 février 2023, les voisins de Jean Pierre ont informé le chef collinaire, Athanase Baritaza qui a appelé à son tour l'OPJ surnommé Tinya. Ces derniers ont tenté d'arrêter ces Imbonerakure mais ils se sont heurtés à la résistance des membres de la milice Imbonerakure dont Louis Ndikumana et le surnommé Bébé. Ces derniers sont partis avec ces présumés auteurs en disant à l'OPJ qu'ils ont un travail d'urgence. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à SWAA Burundi pour une assistance médicale tandis que ces Imbonerakure n'ont pas été inquiétés.

### **Une fille violée en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 6 février 2023, vers 19 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, J.B., membre du parti CNDD-FDD, âgée de 21 ans, cultivatrice, originaire de la colline Gashanga, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, a été violée par un nommé Murigisi, âgé de 35 ans, gardien de vaches, membre du même parti. Selon des sources sur place, cette fille provenait des champs sur la colline Buhiga et au moment de la pluie elle s'est abritée dans une étable où cet homme travaille. Selon les mêmes sources, cet homme qui était seul a conduit par force la fille vers l'intérieur, l'a violée et l'a relâchée, vers 21 heures. La victime a été conduite au CDS Buhiga pour des soins médicaux. Un chef de colline et un OPJ ont été alertés afin d'arrêter le présumé auteur mais ils ont répondu qu'ils n'étaient pas disponibles et ce présumé auteur n'a pas été inquiété.

### **Une fille violée en commune et province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 février 2023 indique que dans l'après-midi du 18 janvier 2023, au chef-lieu de la commune et province Muramvya, T.I., âgée de 16 ans, élève en 1ère année post-fondamentale à l'Ecole Technique Professionnelle de Muramvya, a été violée par Béni Trésor Iteriteka, âgé de 20 ans, conducteur de taxi-moto. Selon des sources sur place, c'était un jour d'une sortie générale des élèves quand la victime est allée rendre visite son ami chez lui où elle a été offerte deux bières de type amstel et elle a perdu connaissance. Après ce viol, le soir, le présumé auteur a conduit la victime à bord de sa moto jusqu'à l'entrée de l'école. Selon les mêmes sources, d'autres élèves qui ont vu la fille ont alerté les autorités de l'école et ces dernières l'ont évacuée vers l'hôpital de Muramvya pour des soins médicaux. Après des tests médicaux ayant prouvé le viol, le présumé auteur a été arrêté le lendemain par la police et a été conduit à la prison de Muramvya.

### **Une fille violée en commune Mbuye, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 février 2023 indique qu'en date du 29 janvier 2023, vers 13 heures, sur la colline Rugari, commune Mbuye, province Muramvya, C.B., âgée de 14 ans, élève en 9ème année, a été violée par Didier Bikorimana, âgé de 30 ans, cultivateur. Selon des sources sur place, la victime qui venait de la messe pendant la pluie est allée s'abriter au domicile de Didier. Quelques minutes après, la mère de Didier s'est rendue à la cuisine et Didier a sauté sur la fille et l'a violée. Selon les mêmes sources, la mère de Didier qui a entendu des cris de la fille est revenue voir de quoi il s'agissait et à son arrivée, Didier a pris fuite. La mère de Didier a révélé les faits à ses voisines qui ont immédiatement amené l'enfant à l'hôpital de Kibimba. En date du 2 février 2023, ce présumé auteur a été arrêté et a été conduit à la prison de Muramvya.

### **Une femme blessée en commune Bukemba, province Rutana**

En date du 9 février 2023, sur la colline et zone Gihofi, commune Bukemba, province Rutana, Violette Sabiyaremye a été battue et blessée au niveau du bras gauche par son mari, Salomé Minyurano. Ce dernier accusait sa femme d'infidélité. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Gihofi pour y bénéficier des soins de santé tandis que le présumé auteur a pris fuite.

### **Une fillette violée en commune et province Muramvya**

En date du 21 février 2023, vers 19 heures, sur la colline Burambana, commune et province Muramvya, A.S, âgée de 12 ans, élève en 4ème année à l'ECOFO Burambana, a été violée par Olivier Igiraneza, âgé de 15 ans, travailleur domestique. Selon des sources sur place, la victime venait d'une boutique au centre de négoce de Mubarazi pour des achats divers. Arrivée tout près d'un petit buisson, il l'a interceptée et l'a prise par force pour la violer. Selon les mêmes sources, les passants qui ont entendu les cris de la fille sont intervenus mais l'acte avait été déjà consommé. Ils ont appelé les parents de la victime qui l'ont immédiatement amenée au CDS Muramvya tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au poste de police de la colline où il a passé la nuit. Selon toujours les mêmes sources, les tests médicaux ont prouvé qu'il y a eu viol et le présumé auteur a été acheminé au commissariat provincial de la police où il est incarcéré en attendant le jugement.

### **Une fille violée en commune et province Rutana**

En date du 2 mars 2023, sur la colline Kinganda, zone Gitaba, commune et province Rutana, D.I., âgée de 14 ans, élève en 5<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Kinganda, a été violée par Gaspard Mvuyekure, âgé de 37

ans quand elle se rendait vers une fontaine pour puiser de l'eau. Selon des sources sur place, Gaspard Mvuyekure a été surpris par un passant qui a entendu des cris de la jeune fille et ce dernier a demandé secours à d'autres personnes qui sont intervenues. Gaspard Mvuyekure a été arrêté et a été conduit au cachot du commissariat communal de Rutana tandis que la victime a été conduite au centre de santé de Nyamure pour des soins médicaux.

### **Une fille violée en commune Gitaramuka, province Karuzi**

En date du 21 mars 2023, dans la forêt de la colline et commune Gitaramuka, province Karuzi, J.M, âgée de 19 ans, élève au Lycée Kananira, à la première année post fondamentale, a été violée par Claude Ndikuriyo, enseignant de mathématiques au dit Lycée, commune Tangara, province Ngozi. Selon des sources sur place, Ndikuriyo a été attrapé en flagrant délit par des passants. La victime a été conduite à l'hôpital de Musenyi pour bénéficier des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté le même jour et a été conduit au cachot du poste de police de Tangara.

### **Une femme battue en commune et province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 mars 2023 indique qu'en date du 15 mars 2023, vers 22 heures, sur la colline Shombo, commune et province Muramvya, Christiane Nduwimana, âgée de 26 ans, a été battue par son mari, Alain Irakoze, âgé de 32 ans, à l'aide d'une bouteille de primus vide, au niveau du front. Selon des sources sur place, ce dernier était rentré ivre muni de cette bouteille et il avait juré de la tuer. Cette femme a perdu connaissance après avoir crié au secours. Selon les mêmes sources, le lendemain, des notables de la colline et un conseil de famille se sont réunis et ont conduit le présumé auteur au cachot du commissariat de police à Muramvya. Après quatre jours de détention, ce présumé auteur a été transféré à la prison de Muramvya, accusé de coups et blessures volontaires graves et tentative d'assassinat.

### **Une fille violée en commune et province Ngozi**

En date du 21 mars 2023, à l'hôtel Belvédère, au quartier Gabiro, chef-lieu de la commune et province Ngozi, N.A, âgée de 18 ans, élève en deuxième année post-fondamentale au Lycée urbain de Ngozi, a été violée par Ezéchiel Minani, enseignant dudit lycée. Selon des sources sur place, ils ont été arrêtés dans une chambre d'hôtel par la police et la fille a refusé que les rapports sexuels aient eu lieu mais devant le procureur, elle a avoué que l'acte a été consommé. La victime a été conduite à l'hôpital de Ngozi pour bénéficier des soins médicaux, le même jour. Selon les mêmes sources, l'enseignant a été arrêté et conduit à la prison de Ngozi. L'audition de cette affaire qui était prévue en date du 23 mars 2023, au TGI Ngozi a été reportée pour le 28 mars 2023 sur demande du prévenu afin de chercher l'assistance d'un avocat. La victime a été renvoyée et le directeur de ce lycée a affirmé l'annulation de l'année scolaire à cette élève.

### **Une fille violée en commune et province Rumonge**

En date du 18 mars 2023, vers 8 heures du matin, dans une chapelle du camp militaire de Rukinga commune et province Rumonge, M.S, âgée de 17 ans, vivant aux alentours dudit camp a été violée par Philbert Ciza, catéchiste et militaire dudit camp. Selon des sources sur place, la victime s'y était rendue pour prendre sa carte de baptême qui devait lui être donnée par ce militaire catéchiste. La victime a été conduite à l'hôpital de Rumonge pour bénéficier des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté en date du 21 mars 2023 et conduit au cachot de la police à Rumonge pour des raisons d'enquête.

### **Une fille violée en commune Bugendana, province Gitega**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 mars 2023 indique qu'en date du 26 mars 2023, vers 14 heures, sur la colline Cishwa, commune Bugendana, province Gitega, L.E.N., âgée de 4 ans, a été violée par Kevin Innocent Irankunda, son demi-frère. Selon des sources sur place, les deux étaient seuls à la maison et d'autres enfants du voisinage l'ont informé à la mère de la victime. Selon les mêmes sources, la victime avait un problème de se déplacer et elle a que ce n'était pas la première fois qu'elle subissait ces actes de viol. La victime a été conduite à l'hôpital Mutoyi pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été conduit au cachot de la police Bugendana.

### **Une fillette violée en commune Cendajuru, province Cankuzo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 mars 2023 indique qu'en date du 9 mars 2023, dans une brousse de la sous-colline Rwerambere, colline Kiruhura, commune Cendajuru, province Cankuzo, G.N., âgée de 15 ans, née sur la colline et commune Cendajuru, a été violée par Marc Gasindi, âgé de 29 ans, marié. Selon des sources sur place, Marc Gasindi a rencontré G.N. près d'un bistrot de la sous-colline Vyampa, colline Rukoyoyo et l'a invitée à partager un verre de bière locale. Au cours de leur conversation, Marc Gasindi a proposé à la jeune fille un emploi dans un restaurant en Tanzanie où elle percevrait 80 000 shillings par mois. La victime a accepté et est partie avec Gasindi, le même jour. Au cours du chemin, le présumé auteur a demandé la fillette de coucher avec lui dire et l'a menacée que si elle ne l'acceptait pas, il allait la laisser seule dans cette brousse dans cette nuit et la fillette a fini par céder. Par après, la fille a crié au secours et les habitants des environs sont intervenus. Ces derniers ont conduit le présumé auteur la police communale de Cendajuru tandis que la victime a été conduite au CDS de Cendajuru pour des soins médicaux.

### **Une fillette violée en commune et province Rutana**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 mars 2023 indique qu'en date du 25 mars 2023, sur la colline Buyaga, commune Giharo, province Rutana, A.I., âgée de 15 ans, élève en 7<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Buyaga, a été violée par Déo Kabura, âgé de 40 ans, moniteur communal. Selon des sources sur place, le présumé auteur a surpris la fille en train de chercher du bois de chauffage dans un boisement de la même colline. Selon les mêmes sources, la victime a révélé les faits à ses parents qui ont par après porté plainte à la commune Giharo et le présumé auteur a été conduit au cachot du poste de police de Giharo tandis que, la victime a été conduite au centre de santé Muhafu pour des soins médicaux.

### **Une fille violée en commune et province Rutana**

En date du 28 mars 2023, sur la colline et zone Muzye, commune Giharo et province Rutana, A.D. I, âgée de 17 ans, élève en 3<sup>ème</sup> Pédagogie au Lycée communal Muzye, a été violée par Samuel Irankunda, âgé de 40 ans, dans un buisson. Selon des sources sur place, la victime a crié au secours et des gens qui sont intervenus ont attrapé en flagrant délit le présumé auteur. Celui-ci a été conduit au cachot du poste de police de Giharo tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Gihofi pour des soins médicaux.

### **Une fille violée en commune Giharo, province Rutana**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 mars 2023 indique qu'en date du 2 mars 2023, dans une brousse de la colline Muzye, commune Giharo, province Rutana, D. N., âgée de 17 ans, élève à l'ECOFO Muzye a été violée par Aaron Nzitonda, âgé de 39 ans, tailleur. Selon des sources sur place,

le présumé auteur a été attrapé en flagrant délit et a été conduit au cachot du poste de police de Giharo tandis que la victime a été conduite au centre de santé de Muzye pour des soins médicaux.

### **Une fille violée et engrossée en commune Gitanga, province Rutana**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 mars 2023 indique qu'en date du 25 janvier 2023, sur la colline Nyamabuye, commune Gitanga, province Rutana, G.N., âgée de 16 ans, a été violée par Elysée Kubwimana, âgé de 19 ans, célibataire dans sa maison louée sur cette colline. Selon des sources sur place, G.N., avait abandonné ses études en 5<sup>ème</sup> année. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au CDS Kinzanza où des tests de grossesse ont été positifs. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a pris fuite après avoir appris que la victime avait une grossesse.

### **Une fille violée en commune Bugendana, province Gitega**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 mars 2023 indique qu'en date du 26 mars 2023, vers 14 heures, sur la colline Cishwa, commune Bugendana, province Gitega, L.E.N., âgée de 4 ans, a été violée par Kevin Innocent Irankunda, son demi-frère. Selon des sources sur place, les deux étaient seuls à la maison et d'autres enfants du voisinage l'ont informé à la mère de la victime. Selon les mêmes sources, la victime avait un problème de se déplacer et elle a que ce n'était pas la première fois qu'elle subissait ces actes de viol. La victime a été conduite à l'hôpital Mutoyi pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été conduit au cachot de la police Bugendana.

### **Une fillette violée en commune Cendajuru, province Cankuzo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 mars 2023 indique qu'en date du 9 mars 2023, dans une brousse de la sous-colline Rwerambere, colline Kiruhura, commune Cendajuru, province Cankuzo, G.N., âgée de 15 ans, née sur la colline et commune Cendajuru, a été violée par Marc Gasindi, âgé de 29 ans, marié. Selon des sources sur place, Marc Gasindi a rencontré G.N. près d'un bistrot de la sous-colline Vyampa, colline Rukoyoyo et l'a invitée à partager un verre de bière locale. Au cours de leur conversation, Marc Gasindi a proposé à la jeune fille un emploi dans un restaurant en Tanzanie où elle percevrait 80 000 shillings par mois. La victime a accepté et est partie avec Gasindi, le même jour. Au cours du chemin, le présumé auteur a demandé à la fillette de coucher avec lui et l'a menacée que si elle ne l'acceptait pas, il allait la laisser seule dans cette brousse dans cette nuit et la fillette a fini par céder. Par après, la fille a crié au secours et les habitants des environs sont intervenus. Ces derniers ont conduit le présumé auteur à la police communale de Cendajuru tandis que la victime a été conduite au CDS de Cendajuru pour des soins médicaux.

### **Une fillette violée en commune et province Rutana**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 mars 2023 indique qu'en date du 25 mars 2023, sur la colline Buyaga, commune Giharo, province Rutana, A.I., âgée de 15 ans, élève en 7<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Buyaga, a été violée par Déo Kabura, âgé de 40 ans, moniteur communal. Selon des sources sur place, le présumé auteur a surpris la fille en train de chercher du bois de chauffage dans un boisement de la même colline. Selon les mêmes sources, la victime a révélé les faits à ses parents qui ont par après porté plainte à la commune Giharo et le présumé auteur a été conduit au cachot du poste de police de Giharo tandis que, la victime a été conduite au centre de santé Muhafu pour des soins médicaux.

### **Une fille violée en commune et province Rutana**

En date du 28 mars 2023, sur la colline et zone Muzye, commune Giharo et province Rutana, A.D. I, âgée de 17 ans, élève en 3ème Pédagogie au Lycée communal Muzye, a été violée par Samuel Irankunda, âgé de 40 ans, dans un buisson. Selon des sources sur place, la victime a crié au secours et des gens qui sont intervenus ont attrapé en flagrant délit le présumé auteur. Celui-ci a été conduit au cachot du poste de police de Giharo tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Gihofi pour des soins médicaux.

### **Une fille violée en commune Giharo, province Rutana**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 mars 2023 indique qu'en date du 2 mars 2023, dans une brousse de la colline Muzye, commune Giharo, province Rutana, D. N., âgée de 17 ans, élève à l'ECOFO Muzye a été violée par Aaron Nzitonda, âgé de 39 ans, tailleur. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été attrapé en flagrant délit et a été conduit au cachot du poste de police de Giharo tandis que la victime a été conduite au centre de santé de Muzye pour des soins médicaux.

### **Une fille violée et engrossée en commune Gitanga, province Rutana**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 mars 2023 indique qu'en date du 25 janvier 2023, sur la colline Nyamabuye, commune Gitanga, province Rutana, G.N., âgée de 16 ans, a été violée par Elysée Kubwimana, âgé de 19 ans, célibataire dans sa maison louée sur cette colline. Selon des sources sur place, G.N., avait abandonné ses études en 5ème année. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au CDS Kinzanza où des tests de grossesse ont été positifs. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a pris fuite après avoir appris que la victime avait une grossesse.

### **Une femme battue et blessée en commune Bukeye, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 avril 2023 indique qu'en date du 25 mars 2023, vers 19 heures, sur la colline Gahaga, commune Bukeye, province Muramvya, Ida Nizigiymana a été battue et blessée au niveau de la nuque à coup de machette par son mari, Emile Ndayishimiye. Selon des sources sur place, cette victime a été accusée de rentrer tard alors qu'ils venaient ensemble d'une fête de mariage au chef-lieu de la commune Bukeye. Selon les mêmes sources, des passants qui étaient derrière eux sont intervenus en ligotant le présumé auteur avant de le conduire au poste de police à Bukeye. La victime a été conduite à l'hôpital de Bukeye pour des soins médicaux.

### **Une fille violée en commune Butanganzwa, province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 avril 2023 indique qu'en date du 26 février 2023, vers le soir, dans une brousse, sur la colline Mpungwe, commune Butanganzwa, province Ruyigi, E. M., âgée de 16 ans, a été violée par Abel Bayubahe. Selon des sources sur place, la victime se rendait à l'église quand elle a rencontré Abel Bayubahe qui l'a prise par force. La victime a crié au secours mais la population y est arrivée après l'acte. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital Ruyigi pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté le lendemain au moment où il allait prier à l'Eglise.

### **Une fille violée en commune Songa, province Bururi**

En date du 12 avril 2023, sur la colline Muheka, commune Songa, province Bururi, T.N., âgée de 18 ans, cultivatrice a été violée par Ismaïl Ninganze, âgé de 34 ans, marié et père de 4 enfants, maçon

du projet hydroélectrique de Jiji et Mulembwe. Selon des sources sur place, la victime a porté plainte auprès des autorités dudit projet qui ont résilié le contrat d'Ismail. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Songa

### **Une fille violée en commune Songa, Province Bururi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 avril 2023 indique qu'en dates du 17 au 19 mars 2023, sur la colline Horezo, commune Songa, province Bururi, P.N., âgée de 21 ans, a été violée par Prime Nkeshimana, charpentier au CMC ORASCOM, entreprise de construction des barrages hydroélectriques de Jiji et Murembwe. Selon des sources sur place, Prime a enfermé cette fille dans sa maison pendant trois jours. Selon les mêmes, la victime a porté plainte auprès des autorités de cette entreprise qui ont par après résilié le contrat du présumé auteur avant de porter à la connaissance de la police. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Songa

### **Une fille violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 14 avril 2023 indique qu'en date du 1er avril 2023, C.D., âgée de 21 ans, travailleuse domestique, a été violée par son voisin, Geriade Ndayishimiye, marié, enseignant. Selon des sources sur place, le présumé auteur était allé prendre des aliments pour ses porcs à la maison de la victime et comme la fille était seule, il l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au CDS Buruhukiro pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge, en date du 5 avril 2023.

### **Une fille violée en commune et province Ngozi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 avril 2023 indique qu'en date du 10 avril 2023, sur la colline Mirango, zone Mivo, commune et province Ngozi, C.N., âgée de 16 ans, a été violée par son père, Dieudonné Habonimana, âgé de 36 ans qui l'a appelée dans sa chambre. Selon des sources sur place, la mère de l'enfant était à l'hôpital pour accoucher. Le présumé violeur a été conduit par la population à la police judiciaire de Ngozi mais il a été relâché deux jours après. Selon les mêmes sources, en date du 19 avril 2023, Dieudonné Habonimana a été arrêté de nouveau et conduit au cachot de la PJ sur mandat délivré par le Procureur général près la Cour d'appel de Ngozi.

### **Une fillette violée en commune Rugombo, province Cibitoke**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 avril 2023 indique qu'en date du 22 avril 2023, vers 16 heures, sur la colline Kagazi, commune Rugombo, province Cibitoke, A.N., âgée de 12 ans, écolière à la 4ème année à l'ECOFO Rugeregere, a été violée par Jean Jacques Hitimana, âgé de 31 ans, natif de la colline Kagazi, dans une maison en cours de construction au cours d'une forte pluie. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Cibitoke pour une assistance médicale. En date du 25 avril 2023, le tribunal de grande instance de Cibitoke a condamné le présumé auteur à 20 ans de servitude pénale et une amende d'un million de francs burundais de dédommagement familial.

### **Une fillette violée en commune Rugombo, province Cibitoke**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 avril 2023 indique qu'en date du 21 avril 2023, sur la colline Rugeregere, commune Rugombo, province Cibitoke, K.K., âgée de 13 ans, écolière à la 4ème année à l'ECOFO Rugeregere a été violée par Gaston Karikurubu, âgé de 28 ans, dans la

maison de l'auteur. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Cibitoke pour des soins médicaux. En date du 25 avril 2023, le tribunal de grande instance de Cibitoke a condamné Gaston Kariurubu à 20 ans de servitude pénale et une amende d'un million de francs burundais de dédommagement familial.

### **Une fillette violée en commune Mabayi, province Cibitoke**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 avril 2023 indique qu'en date du 20 avril 2023, vers 19 heures, dans une brousse, à moins de 500 mètres du domicile de la victime, sur la colline Muhungu, commune Mabayi, province Cibitoke, C.N., âgée de 15 ans, écolière à la 7ème année à l'ECOFO Muhungu, a été violée par Fabien Mandela, âgé de 34 ans. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Cibitoke pour des soins médicaux. En date du 25 avril 2023, le tribunal de grande instance de Cibitoke a condamné Fabien Mandela à 20 ans de servitude pénale et une amende d'un million de francs burundais de dédommagement familial.

### **Une fillette violée en commune Bugendana, province Gitega**

En date du 22 avril 2023, vers 14 heures, sur la colline Nyamagana, commune Bugendana, province Gitega, D.K, âgée de 7 ans, écolière à l'ECOFO Cari a été violée à son domicile par son père, Louis Ndorimana, âgé de 65 ans. Selon des sources sur place, l'enfant était seul avec son père à la maison car sa mère est mariée avec un autre homme. D'après l'OPJ Serges Manirakiza, l'enfant a indiqué en pleurant que son père ne cessait pas de la forcer à faire des relations sexuelles. La victime a été conduite à l'hôpital de Mutoyi pour des soins médicaux. Selon les mêmes sources, en date du 23 avril 2023, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la commune Bugendana.

### **Une fillette violée en commune Nyabitsinda, province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 avril 2023 indique qu'en date du 15 mars 2023, vers 19 heures, sur la colline Gatara, commune Nyabitsinda, province Ruyigi, A.I., âgée de 4 ans, orpheline de père et de mère, a été violée par Eric, travailleur domestique du grand père de la victime. Selon des sources sur place, profitant de l'absence de son employeur, Eric a violé l'enfant qui a crié sans trouver de secours. Le lendemain matin, cette victime a tout raconté à son grand père. Selon les mêmes sources, comme le présumé auteur était encore mineur, il a été conduit au Centre de Réinsertion des enfants en conflit avec la loi de Ruyigi tandis que la victime a été conduite au Centre de Santé de Nyabitare pour des soins médicaux.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1er mai 2023 indique qu'en date du 29 avril 2023, vers 16 heures, sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, L.I., âgée de 10 ans, élève à l'ECOFO Mutambara III a été violée par un homme non identifié quand elle était en train de garder un champ de riz. Selon des sources sur place, en date du 3 mai 2023, cette victime a été conduite au CDS Mutambara avant d'être transférée à l'hôpital de référence de Rumonge. Selon les mêmes sources, la victime avait commencé à cacher ce qui lui était arrivée parce qu'elle avait été menacée et interdite de le révéler.

### **Une fillette violée en commune Rutovu, province Bururi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 mai 2023 indique qu'en date du 6 mai 2023, sur la colline Gikwazo, commune Rutovu, province Bururi, A.M.I., âgée de 5 ans, a été violée par

Cyriaque Hakizimana âgé de 46 ans. Selon des sources sur place, Cyriaque a profité de l'absence de la mère qui était allée faire moudre du maïs et cette petite fille est allée chez le présumé auteur qui l'a conduite derrière une maison où il l'a violée. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot communal de la police de Rutovu.

### **Une fille violée en commune Burambi, province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 mai 2023 indique qu'en date du 3 mai 2023, sur la colline Gitaramuka, commune Burambi, province Rumonge, N.I., âgée de 16 ans, élève en 7ème année à l'ECOFO Mugaranzura a été violée à son domicile par Jean Claude Nimubona, son professeur de Mathématiques, marié et père de 3 enfants, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, ce professeur a été surpris en flagrant délit par la mère de cette victime qui a crié au secours. La victime a été conduite à l'hôpital de Murago. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté en date du 4 mai 2023 et a été transféré au cachot du commissariat de Rumonge en date du 8 mai 2023.

### **Tentative de viol en commune Butaganzwa, province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 mai 2023 indique qu'en date du 3 mai 2023, vers 23 heures, sur la colline Batye, commune Butaganzwa, province Ruyigi, C.N., âgée de 37 ans, de la composante sociale Twa a été attaquée par Ibrahim Ndabirabe alias Nelson qui tentait

de la violer. Selon des sources sur place, C.N. était en train d'allaiter son enfant sur son lit quand Ibrahim l'a attaquée. La victime a crié au secours et ses enfants qui dormaient se sont réveillés et ont fermé la porte de la maison. Selon les mêmes sources, des voisins sont également intervenus et ont ligoté Ibrahim Ndabirabe avant de le conduire au cachot du poste de police.

### **Une fille violée en commune et province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 mai 2023 indique qu'en date du 11 mai 2023, vers 18 heures, dans une maison en construction, dans le quartier Sanzu III, commune et province Ruyigi, A.G, âgée de 17 ans, écolière à l'ECOFO Buvumo, DCE Ruyigi résidant dans ce quartier, a été violée par le nommé Kigamba, maçon, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 40 ans, marié et père de 3 enfants. Selon des sources sur place, Kigamba a été attrapé en flagrant délit par Jérôme Rwanda, membre de la milice Imbonerakure. Ce dernier a frappé l'auteur présumé et l'a blessé. Avant de conduire cet auteur au cachot de la police de Ruyigi, il a été soigné à l'hôpital de Ruyigi. Jérôme, lui aussi a passé la nuit dans les mains de la police de Ruyigi pour coups et blessures, mais il a été libéré le lendemain tandis que Kigamba est resté au cachot.

### **Une fille violée en commune Buhiga, province Karusi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 mai 2023 indique qu'en date du 14 mai 2023 vers 21 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karusi, L.A.S, âgée de 15 ans, écolière de l'ECOFO Buhiga III en classe de 6ème année, a été violée par Jean de Dieu Bigirindavyi alias Runyota, membre du parti CNDD FDD, âgé de 55 ans, retraité de la FDN et ex-PMPA, mari de sa mère. Selon des sources sur place, Jean de Dieu Bigirindavyi, adjoint du chef collinaire, est rentré la nuit et profitant de l'absence de sa femme qui était partie chez ses parents pour violer sa belle-fille. Selon les mêmes sources la fille est allée ouvrir la porte et le présumé auteur l'a tiré par les bras vers la chambre conjugale. Son beau-père lui a dit qu'il n'est pas son père et que coucher avec elle n'est pas un problème. Jean De Dieu l'a alors violée et l'a envoyée dans sa chambre. En date du 16 mai 2023,

vers 15 heures, l'auteur présumé a demandé à ses enfants d'aller chercher de l'herbe pour la vache et à la fille de rester à la maison pour préparer le repas. La victime a constaté que c'est un plan pour la reviolier et a refusé en disant qu'elle veut partir avec les autres à la recherche de l'herbe mais le présumé auteur a contesté. Il l'a ordonné d'entrer dans la maison mais elle n'a pas accepté. Comme leur ménage se trouve tout prêt du poste de police, la victime est allée porter plainte chez le prénommé Eric, OPJ qui à son tour, a appelé Mbonyimpano, chef de colline pour intervenir. En date du 17 mai 2023, Mbonyimpano a conduit la victime à l'hôpital du Cinquantenaire pour des examens et les résultats ont été envoyés à l'OPJ tandis que la victime a reçu des médicaments pour la protection des IST. A l'arrivée de la mère de la victime, elle l'a insultée, la traitant de pute pour décharger son mari. La victime a été mise au cachot pour la prévention contre les menaces de sa mère et les membres de la belle famille de sa mère. Le présumé auteur a été arrêté chez lui, en date du 17 mai 2023, vers 16 heures et est incarcéré au cachot de la police Buhiga pour des raisons d'enquête.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 mai 2023 indique qu'en date du 5 mai 2023 vers 19 heures, sur la colline centre urbain, commune et province Rumonge, S.I, âgée de 4 ans a été violée par Maurice Niyonkuru, âgé de 17ans, travailleur domestique chez les voisins de la victime. Selon des sources sur place, le présumé auteur l'a offerte un bonbon et l'a conduite dans la maison où il l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime a été amenée à l'hôpital Rumonge la même nuit et le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de commissariat de Rumonge.

### **Une fillette violée en commune Matana, province Bururi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 mai 2023 indique qu'en date du 21 mai 2023, vers 12 heures, sur la colline et commune Matana, province Bururi, S.A., âgée de 7 ans, a été violée par Richard Nyabenda, âgé de 23 ans, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime était en train de jouer avec d'autres enfants chez ses parents quand le présumé auteur a ordonné d'autres enfants d'aller cueillir des fruits et il a conduit cette fillette dans une maison où il l'a violée. Ce présumé auteur a menacé l'enfant de la tuer si elle révélait les faits. Cette victime a été conduite à l'hôpital de Matana pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté par la police qui l'a conduit au cachot communal de police de Matana.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 mai 2023 indique qu'en date du 20 mai 2023, vers 20 heures, sur la colline Cabara, commune et province Rumonge, A.T., âgée de 14 ans, a été violée par Jean Nyamweru, membre de la milice Imbonerakure, son voisin, marié et père de 3 enfants, vendeur de viande. Selon des sources sur place, l'incident a eu lieu dans une chambrette tout près du lieu de travail du présumé auteur. Ce dernier avait promis à l'enfant de lui donner tout ce dont elle a besoin. Selon les mêmes sources, cette victime a été conduite au CDS Cabara, la même nuit avant d'être transféré au commissariat de police de Rumonge, le lendemain.

### **Tentative de viol en commune Giharo, province Rutana**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 mai 2023 indique que dans la nuit du 20 mai 2023, sur la colline et zone Muzye, commune Giharo, province Rutana, Cyriaque Tamagari, âgé de 45 ans, a tenté de violer sa travailleuse domestique, J.I., âgée de 13 ans, originaire de la colline et zone Gatabo, commune Kayogoro, province Makamba. Selon des sources sur place, Cyriaque a profité de

l'absence de sa femme, infirmière qui s'était rendue au service à l'hôpital Gihofi. Cyriaque a donné une somme de 10000 fbu à l'enfant qui l'a refusé et est allée crier derrière la maison. Selon les mêmes sources, des voisins sont intervenus en arrêtant Cyriaque qui a été conduit à une position de police sise à Kurubaho mais il a été libéré en date du 25 mai 2023.

### **Une fille violée en commune Gisagara, province Cankuzo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 02 juillet 2023 indique qu'en date du 25 juin 2023, vers 19 heures, sur la colline Muzire, zone Camazi, commune Gisagara, province Cankuzo, C.N., âgée de 13 ans, a été violée par Claude Gasindi, âgé de 25 ans, marié et cultivateur. Selon des sources sur place, cette victime venait de Camazi pour faire moudre du maïs accompagnée par son frère Shadrack. Claude Gasindi a donné au frère de cette victime 500 fbu pour acheter des beignets et a conduit cette fille dans une maison proche disant qu'il a un message important à lui donner. La fille est sortie de cette maison en pleurant. En date du 26 juin 2023, la victime a été conduite à l'hôpital de Murore pour une assistance médicale avant de porter plainte auprès d'un OPJ. Claude Gasindi a été appréhendé et conduit en date du 26 juin 2023 au cachot de police du commissariat communal de Gisagara. Selon les mêmes sources, le père de la victime a subi des menaces de mort de la part de la famille de l'agresseur lui exigeant de laisser tomber l'affaire et de procéder à un arrangement à l'amiable.

### **Une fillette violée en commune Matongo, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 02 juillet 2023 indique qu'en date du 16 juin 2023, sur la colline Kivumu, commune Matongo, province Kayanza, C.N., âgée de 13 ans, élève en 6ème année à l'ECOFO Kivumu, a été violée dans une brousse par son voisin, Josué Niyontwari, âgé de 22 ans, élève en secondes lettres au Lycée communal Matongo. Selon des sources sur place, ils ont été surpris par un veilleur dudit lycée et les a emmenés chez leurs parents. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au CDS Matongo pour des soins médicaux par ses parents avant de régler l'affaire à l'amiable avec les parents du garçon qui a été ordonné d'écrire une lettre de demande de pardon.

### **Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 02 juillet 2023 indique qu'en date du 24 juin 2023, vers 20 heures, sur la colline Murago, commune Gatara, province Kayanza, Espérance Ndayisenga, âgée de 36 ans, cultivatrice a été battue à coups de poing au niveau du visage par son mari, Anicet Congera, âgé de 38 ans. Selon des sources sur place, la victime accusait son mari d'avoir donné de l'argent à sa concubine, veuve avec qui il a eu un enfant, âgé de deux ans. Selon les mêmes sources, Anicet Congera qui avait passé la journée en train de partager une bière avec cette concubine au centre Karundo est rentré ivre et a battu sa femme dont le visage a été gonflé. Le lendemain, la victime a été conduite au centre de santé Gatara par son mari sur l'ordre d'Antoine Nyamibara, chef de colline. Espérance Ndayisenga qui vit des menaces d'être tuée par son mari a déjà saisi le tribunal de résidence Gatara afin de demander le divorce.

### **Une fillette violée en commune Gatara, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 02 juillet 2023 indique qu'en date du 15 juin 2023, vers 14 heures, sur la colline Gihororo, commune Gatara, province Kayanza, D.A., âgée de 4 ans, a été violée dans une plantation de café par Mélance Niyonzima, âgé de 35 ans, résidant sur cette

colline. Selon des sources sur place, Mélance Niyonzima a donné un beignet et des bonbons à l'enfant avant de la conduire dans cette plantation pour la violer. Selon les mêmes sources, la victime est rentrée à la maison en pleurant et a révélé à ses parents ce qui venait de lui arriver. L'enfant a été dépêchée au centre de santé Gatara pour subir des soins médicaux tandis que le présumé auteur du viol a été arrêté et conduit au cachot communal de Gatara avant d'être transféré au cachot du commissariat provincial de police de Kayanza, en date du 16 juin 2023.

### **Une fille iolée en commune et province Muramvya**

En date du 26 juin 2023, vers 9 heures du matin, sur la colline Gishubi, zone Ryarusera, commune et province Muramvya, A.K., âgée de 14 ans, a été violée par Claver Niyondiko alias Kigabo, âgé de 26 ans. Selon des sources sur place, la victime était seule chez elle quand Claver Niyondiko a fait irruption, lui a ordonné de se déshabiller en la menaçant de la tuer si elle refusait. A leur arrivée à la maison, vers 13 heures, les parents de l'enfant ont dépêché la victime au centre de santé de Ryarusera pour des soins médicaux. Selon les mêmes sources, Claver Niyondiko a été arrêté, le lendemain par la police et a été conduit au cachot du commissariat de police de Muramvya.

### **Une fille violée en commune Giharo, province Rutana**

En date du 12 juin 2023, dans un hôtel de Muzye, commune Giharo, province Rutana, C. I., âgée de 12 ans, élève en 7ème année à l'ECOFO Gicaca, DCE Bukemba, originaire du quartier Gitwa, commune et province Makamba, a été violée par Eric Irambona, âgé de 26 ans, conducteur de taxi-moto. Selon des sources sur place, ce dernier l'a trouvée en cours de route quand elle venait de l'école, vers 13 heures et l'a conduite à bord de sa moto en disant qu'il lui donnait un lift. Après deux heures, cette fillette s'est retrouvée seule dans cet hôtel étant sur le lit après le départ de ce conducteur. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital Gihofi pour des soins médicaux et la police a commencé des enquêtes afin d'arrêter ce présumé auteur.

### **Tentative de viol en commune Nyarusange, province Gitega**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 juin 2023 indique qu'en date du 07 juin 2023, de 10 heures à 12 heures, sur la colline Kabimba, commune Nyarusange, province Gitega, M.A., âgée de 5 ans, a failli être violée par Aimable Niyungeko, âgé de 36 ans, marié, enseignant au Lycée communal Nyarusange. Selon des sources sur place, la petite fille était allée jouer avec King Bethel, enfant d'Aimable et ce dernier est allé au lit avant que son père prenne la fillette. Aimable a pris son sexe et l'a posé sur celui de la fillette et a éjaculé dessus. Selon les mêmes sources, vers 12 heures, la victime est rentrée en pleurant et a raconté ce qui s'est passé à sa mère. La fillette a été transportée à l'hôpital Nyarusange par ses parents pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit à la prison de Gitega.

### **Une femme battue par son mari en commune et province Ruyigi**

En date du 16 mai 2023, vers minuit, sur la colline Murehe, commune et province Ruyigi, Anny Christelle Ahishakiye, âgée de 25 ans, mère de 2 enfants, a été ligotée, tabassée et blessée par son époux, Deus, membre de la milice Imbonerakure, planton à l'ONG ONPRA. Selon des sources sur place, Deus qui venait d'un cabaret a frappé à la porte d'entrée et sa femme endormie a mis du temps à lui ouvrir la porte. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Ruyigi où elle a été alitée. Le présumé auteur a été arrêté par la police, en date du 17 mai 2023, vers 16 heures.

### **Une fille violée en commune Cendajuru, province Cankuzo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 juin 2023 indique que dans la soirée du 9 mai 2023, sur la colline Misugi, commune Cendajuru, province Cankuzo, une fille nommée N., âgée de 16 ans, vivant avec un handicap mental, a été violée chez elle par Philbert Banigwa, résidant sur la même colline. Selon des sources sur place, ce dernier a profité de l'absence des parents de la victime pour la violer. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital communal de Misugi pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de police de Cankuzo.

### **Une fille violée en commune Bugendana, province Gitega**

Dans la nuit du 1er au 2 juin 2023, sur la colline Rwingi, commune Bugendana, province Gitega, D.I., âgée de 15 ans, ayant abandonné l'école en 4ème année à l'ECOFO Nyakeru, au troisième trimestre de l'année scolaire 2022-2023, a été violée à un chantier d'usine à café par Prosper Ndayizigiye, magasinier en lui promettant un téléphone portable. Selon des sources sur place, le soir du 1er juin 2023, la victime était allée prendre de l'argent promis par Prosper pour acheter un téléphone portable et elle a été contrainte de passer la nuit sur ce chantier. La mère de la victime a alerté ses voisins pour qu'ils l'aident à retrouver sa fillette qui a été attrapée en flagrant délit avec ce présumé auteur. Ce dernier a été arrêté et conduit au cachot communal de police de Bugendana.

### **Une fillette violée en commune Bugendana, province Gitega**

En date du 1er juin 2023, sur la colline Mutoyi, commune Bugendana, province Gitega, M.N.N., âgée de 7 ans, a été violée par Pierre Ntibazonkiza, âgé de 55 ans, voisin et ami de la mère de l'enfant. Selon des sources sur place, Pierre a violé l'enfant pendant que sa mère n'était pas à la maison. Selon les mêmes sources, la victime a crié mais les voisins ne sont pas intervenus car ils croyaient que sa mère était dans la maison. L'enfant a rapporté les faits et ce présumé auteur a été arrêté le lendemain matin et conduit au cachot communal du poste de police de Bugendana.

### **Une femme blessée en commune Gatara, province Kayanza**

Dans la nuit du 1er juin 2023, vers 22 heures, sur la colline Gihororo, commune Gatara, province Kayanza, Elodie Ndikumazambo, âgée de 42 ans, cultivatrice a été blessée à l'aide d'un couteau par son mari, Zacharie Misago, âgé de 48 ans. Selon des sources sur place, Zacharie a vendu 10 kg de haricot afin de partager un verre de bière avec sa concubine, Aline Mugisha, âgée de 23 ans. Arrivé à la maison, Zacharie a été demandé par sa femme pourquoi il continuait de dilapider la récolte de la famille et Zacharie a blessé sa femme à l'aide d'un couteau au niveau du bras droit. Selon les mêmes sources, des voisins sont intervenus et ont évacué cette femme la même nuit, au centre de santé Gatara tandis que le mari a pris le large.

### **Une fillette violée en en commune Mbuye, province de Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 juin 2023 indique qu'en date du 27 mai 2023, vers 19 heures, sur la colline Bigwana, commune Mbuye, province Muramvya, A.K, âgée de 15 ans, élève en 8ème année à l'ECOFO Bigwana, a été violée par Vianney Ngendakuriyo, travailleur domestique, à environ 500 mètres du domicile. Selon des sources sur place, la victime venait de suivre des cours du soir chez son enseignant quand elle a croisé Vianney qui était venu soi-disant pour l'accompagner. Selon les mêmes sources, Vianney a donné une somme de 1000 fbu à cette fillette afin

de coucher avec lui et lors de l'acte la fillette a crié et des passants sont intervenus. Le présumé auteur a été arrêté et conduit la même nuit au cachot du poste de police de la commune Mbuye avant d'être transféré à la prison de Muramvya en date du 30 mai 2023.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 juin 2023 indique qu'en date du 23 mai 2023 sur la colline Minago, commune et province Rumonge, B.N., âgée de 11 ans, a été violée dans un champ de manioc par le nommé Eson, travaillant dans un atelier de couture. Selon des sources sur place, ce dernier l'a trouvée seule à la maison et l'a conduite dans un champ de manioc pour la violer. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au CDS Kizuka, en date du 25 mai 2023 pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a pris fuite.

### **Une femme blessée en commune Gatara, province Kayanza**

En date du 07 juin 2023, vers 22 heures, sur la colline Migende, commune Gatara, province Kayanza, Marie Rose Manirakiza, âgée de 36 ans, vice-présidente d'une coopérative « Dutezimbere ikawa yacu », a été blessée à l'aide d'un couteau au niveau du bras gauche par son mari Marc Sindayigaya, âgé de 50 ans. Selon des sources sur place, son mari l'a accusée d'entretenir des relations amoureuses avec d'autres hommes. Tout a commencé à cette date quand cette femme a participé à une réunion des membres de la coopérative après laquelle des membres du comité ont partagé un verre dans un bar appelé chez Gordien. Selon les mêmes sources, Marc s'est présenté dans ce bar où ces membres du comité se partageaient un verre et a injurié cette femme en l'accusant d'être une concubine d'Adrien Misago, président de la coopérative. Quand il est rentré le soir, il a trouvé sa femme en train de préparer le repas de ses enfants et a poignardé cette femme à l'aide d'un couteau qui l'a blessée au niveau du bras. Après cet incident, Marc a pris fuite tandis que cette femme s'est dépêchée au centre de santé de Ngoro pour y bénéficier des soins médicaux.

### **Une fille violée en commune Buyengero, province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 05 juin 2023 indique qu'en date du 1er juin 2023, vers 11 heures, sur la colline Kanyabitumba, commune Buyengero, province Rumonge, C.N., âgée de 20 ans, sourde muette a été violée par Emmanuel Nkurikiye, âgé de 36 ans. Selon des sources sur place, Emmanuel Nkurikiye l'a conduite dans un buisson à côté d'un sentier. La victime a été évacuée vers le CDS Mudende pour de soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté par la police de Buyengero avant de le transférer au cachot du commissariat de Rumonge.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 05 juin 2023 indique qu'en date du 04 juin 2023, vers 9 heures, sur la colline Mugomere, commune et province Rumonge, A.B.I., âgée de 6 ans, a été violée par un homme non identifié. Selon des sources sur place, la victime revenait du Sunday School de l'Eglise Pentecôte Mugomere quand le présumé auteur l'a conduite dans une des toilettes du Lycée Urbain pour la violer. Selon des sources sur place, la victime a été conduite par ses parents à l'hôpital de Rumonge pour des soins médicaux. Ses parents sont allés aussi porter plainte à la police du commissariat communal de Rumonge en attendant l'identification du présumé auteur.

### **Une fille violée en commune et province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 05 juin 2023 indique qu'en date du 16 mai 2023, vers 19 heures, sur la colline Rukaragata, commune et province Ruyigi, J.M., âgée de 17 ans, travailleuse domestique, a été violée par Fabrice, membre de la milice Imbonerakure quand elle rentrait en provenance de la ville de Ruyigi où elle travaillait. Selon des sources sur place, J.M. a rencontré Fabrice qui causait avec son ami. Fabrice a quitté son ami et a accompagné J.M. En cours de route, Fabrice a demandé à J.M. de coucher avec lui mais J.M. en a refusé. Par après, Fabrice a sauté sur elle et l'a violée par force après un bout de temps de bagarre. Le lendemain, la victime est allée à l'Hôpital REMA pour une prise en charge médicale et a porté plainte contre le présumé auteur. Celui-ci a été arrêté par la police et a été conduit au cachot de la police de Ruyigi avant d'être transféré à la prison de Ruyigi.

### **Une fille violée en commune Gasorwe, province Muyinga**

Au début du mois de mars 2023, sur la colline Kivubo, commune Gasorwe, Province Muyinga, J.N., âgée de 15 ans, élève en 7ème année à l'ECOFO Bwica, a été violée par son oncle maternel, Edouard Manirakiza âgé 25 ans. Selon les des sources sur place, en date du 15 mars 2023, la victime a abandonnée l'école. Selon les mêmes sources, en date du 10 juin 2023, les grands parents de la victime aidés par des animatrices communautaires se sont présentés au centre "Urumuri", Centre Intégré de Muyinga pour demander conseils face à cette situation.

### **Une fille violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 03 juillet 2023 indique qu'en date du 27 mai 2023, vers 17 heures, sur la colline Minago, commune et province Rumonge, O. I., âgée de 20 ans, cultivatrice, résidant sur la même colline a été violée par Fiston Ndikumana, travailleur domestique. Selon des sources sur place, la victime était au champ pour récolter du manioc quand elle a été violée. Selon les mêmes sources, cette victime a été conduite à la Clinique Médicale de Bitare pour la prise en charge médicale tandis que le présumé auteur a pris le large.

### **Une femme violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 04 juillet 2023 indique qu'en date du 20 mai 2023, vers 16 heures, sur la colline Mugara, commune et province Rumonge, C.U., âgée de 19 ans, jeune mariée a été violée dans un champ par Ismaili Mugisha et Edouard Maniraho, tous membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au CDS Mugara six jours après parce qu'elle avait caché l'incident. La victime a été atteinte d'une infection causée par la déchirure vaginale. Selon les mêmes sources, la victime a porté plainte à la police mais les présumés auteurs ont pris le large.

### **Une femme battue en commune Buhiga, province Karuzi**

En date 15 juillet 2023, vers minuit, sur la colline Rweya, zone et commune Buhiga, province Karuzi, la nommée Niyonsaba, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 26, a été battue par son mari, Thaddée Nduwimana, âgé de 32 ans, membre du même parti, quand il était ivre. Selon des sources sur place, il a injurié sa femme en la traitant d'incapable, l'a giflée et a pris une machette pour lui couper la tête. Selon les mêmes sources, cette femme a pris fuite et cet homme qui la poursuivait a coupé des bananes se trouvant devant sa maison. Niyonsaba est allée porter plainte auprès d'un chef de dix ménages mais

ce dernier lui a répondu que c'est une affaire de la police.

### **Une personne blessée en commune et province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 juillet 2023 indique que dans la nuit du 6 juillet 2023, vers 21 heures, sur la sous colline Gikombe, colline Kavumu, commune et province Kayanza, Phocas Habonimana, âgé de 39 ans, coiffeur, a été blessé au niveau de son pénis par sa femme, Cassilde Nizigiyimana, âgée de 32 ans, cultivatrice. Selon des sources sur place, pendant la journée, Cassilde avait participé à une réunion de l'association d'épargne et de crédit afin de partager l'argent épargné avec d'autres femmes. Phocas a demandé à sa femme de lui rendre l'argent reçu mais cette dernière en a refusé et des disputes ont commencé. Elle a brutalisé le pénis jusqu'à ce que le sang saigne et son mari a perdu connaissance. Selon les mêmes sources, cette femme a crié au secours en alertant que son mari voulait la tuer. La femme qui souffrait de l'hypertension a été évacuée vers le centre de santé Murima tandis que son mari, Phocas Habonimana a été arrêté le lendemain à son salon de coiffure à Gikombe sur l'ordre de Hassan, Commissaire communal de police à Kayanza et a été conduit à l'hôpital de Kayanza où il a été gardé par deux policiers.

### **Une femme battue en commune Rutegama, province Muramvya**

En date du 11 juillet 2023, vers 20 heures, sur la colline Bupfunda, commune Rutegama, province Muramvya, Eulalie Bayubahe, âgée de 29 ans, a été battue à l'aide d'une barre de fer au niveau du bras gauche par son mari, Nicodème Niyonsaba âgé de 34 ans. Cette femme a eu une fracture sur son bras. Selon des sources sur place, cette femme a été accusée de n'avoir pas mis au monde après 3 ans de mariage. Selon les mêmes sources, cette femme a été battue quand elle venait ouvrir la porte à son mari rentré ivre. Le lendemain, le mari a pris fuite après avoir été informé que la police le cherchait.

### **Deux garçons violés en commune Butihinda, province Muyinga**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 juillet 2023 indique qu'en date du 09 juillet 2023, vers 20 heures, au centre de négoce Gahararo, colline Gitega, zone Buvumbi, commune Butihinda, province Muyinga, S.S., âgé de 10 ans et S.I., âgé de 13 ans ont été violés par Joseph Murekembanze, âgé de 42 ans, résidant sur la colline Buvumbi de la même commune. Selon des sources sur place, ces victimes ont été évacuées vers l'hôpital de Kamaramagambo tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot communal de la police. Signalons que Joseph venait d'être libéré après avoir passé 13 ans à la prison de Muyinga condamné pour viol d'un garçon.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 juillet 2023 indique qu'en date du 9 juillet 2023, vers 18 heures, sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, P.I., mineure, a été violée par un nommé Masabo, âgé de 60 ans, sentinelle d'une maison en construction proche du domicile de cette victime. Selon des sources sur place, il lui avait dit qu'il voulait lui offrir un beignet et il l'a conduite dans ce chantier pour la violer. Selon les mêmes sources, l'enfant a crié et des voisins qui sont arrivés sur les lieux ont trouvé des éjaculations sur son pantalon et sur l'enfant. La victime a été conduite à l'hôpital de Rumonge, le même jour vers 21 heures tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge.

### **Un homme blessé en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 juillet 2023 indique qu'en date du 9 juillet

2023, sur la colline Mugomere, commune et province Rumonge, Rémy Manirakiza, âgé de 63 ans, a été poignardé à l'aide d'un couteau, au niveau de la côte gauche par sa femme, Jeanine Inamuco, âgée de 35 ans. Selon des sources sur place, la victime se disputait avec ses enfants quand il a été poignardé. Selon les mêmes sources, Rémy Manirakiza a été évacué vers l'hôpital de Rumonge pour des soins médicaux tandis que cette femme a été arrêtée et conduite au cachot du commissariat communal de la police à Rumonge.

### **Un bébé violé en commune et province Rumonge**

En date du 15 juillet 2023, vers 11 heures, sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, B. I., âgée de 10 mois, a été violée par Zarina Kabura, âgée de 15 ans. Selon des sources sur place, Zarina a pris l'enfant de son voisin, l'a emmenée dans une maison inachevée où elle a introduit son doigt dans la partie génitale de l'enfant qui a pleuré. Selon les mêmes sources, des voisins ont conduit l'enfant à l'hôpital de Rumonge tandis que cette fille a été conduite au cachot du commissariat de police de Rumonge.

### **Une fille violée en commune Cendajuru, province Cankuzo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 juillet 2023 indique qu'en date du 14 juillet 2023, vers 21 heures, sur la colline Kigarika, commune Cendajuru, province Cankuzo, C. N., âgée de 17 ans, vivant sur la colline Musenyi, commune et province Cankuzo, a été violée par un inconnu quand elle venait du marché. Selon des sources sur place, le présumé auteur lui avait dit que si elle acceptait, il allait l'épouser. Il lui a offert de la bière et l'a conduite dans une maison des environs pour la violer. Après cet acte, cet homme s'est volatilisé dans la nature.

### **Une fillette violée en commune Rutegama, province Muramvya**

En date du 17 juillet 2023, vers 17 heures, sur la colline Nyarunazi, commune Rutegama, province Muramvya, D.I., âgée de 15 ans, élève en classe de la 8<sup>ème</sup> année au Lycée communal de Nyarunazi, a été violée par Désiré Nibitanga, âgé de 37 ans, commerçant au centre de négoce de Nyarunazi dans sa boutique où elle était allée acheter de l'huile de palme. Désiré a fermé la porte de sa boutique, l'a déshabillée et l'a violée malgré des cris de la fillette. Selon des sources sur place, après cet acte, la fillette qui est sortie en pleurant a laissé son sous vêtement chez Désiré. Des voisins sont intervenus et ont trouvé Désiré en train de s'habiller. Ils l'ont ligoté et l'ont conduit au cachot du poste de police de Rutegama avec le sous vêtement dans ses mains tandis que la victime a été emmenée au CDS de Rutegama pour des soins médicaux. Le lendemain, le présumé auteur a été transféré au commissariat provincial de police avant de le conduire le même jour à la prison de Muramvya.

### **Une fillette violée en commune Isare, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 juillet 2023 indique qu'en date du 11 juillet 2023, sur la colline Gishingano, commune Isare, province Bujumbura rural, G.I., âgée de 9 ans, a été violée par surnommé papa Gloria, leur voisin. Selon des sources sur place, la grand-mère de la victime était allée à l'église tandis que la victime était seule à la maison et garder les chèvres. Le présumé auteur est venu et a amené l'enfant dans sa maison puis l'a violée. Selon les mêmes sources, l'auteur présumé a menacé l'enfant de le tuer s'il osait dire ce qui s'était passé. L'enfant est resté calme jusqu'à ce que sa mère et sa voisine s'inquiètent sur sa façon de marcher. Ainsi, elles ont approché l'enfant et l'ont questionné sur sa façon inhabituelle de marcher et cette dernière a dévoilé le secret. L'enfant a

été conduit au centre Seruka et le viol a été confirmé par les médecins de ce centre. L'auteur présumé a été arrêté en date du 13 juillet 2023 et incarcéré au cachot communal de Kabezi.

### **Une fille violée en commune Buhiga, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date 29 juillet 2023 indique qu'en date du 22 juillet 2023, vers 18 heures, sur la colline Mwoya, zone et commune Buhiga, province Karuzi, J.A, âgé de 15 ans originaire de cette colline a été violée par Thierry Guri, membre du CNDD-FDD âgé de 28 ans. Selon des sources sur place, ce viol a eu lieu quand ils étaient dans un mariage sur cette colline. En date du 25 juillet 2023, le présumé auteur a été arrêté par la police et détenu au cachot de la police à Buhiga. La victime a été conduite à l'hôpital Buhiga pour l'expertise médicale et les résultats ont confirmé les faits.

### **Une fille violée en commune et province kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 juillet 2023 indique qu'en date du 2 juillet 2023, vers 15 heures, sur la colline Musave, commune et province kayanza, V.N, âgée de 14 ans, élève en 7ème année à l'ECOFO Kirema a été violée par le nommé Nkunuzimana, âgé de 24 ans, vendeur de téléphone. Selon des sources sur place, la victime a rendu visite à son amie de classe prénommé Jeannette et celle-ci n'était pas à la maison mais il y avait Nkunuzimana qui vivait là comme locataire. Ce dernier a offert du jus contenant de la drogue à la victime afin d'attendre son amie. Selon les mêmes sources, elle s'est endormie et Nkunuzimana a profité de cette occasion pour la violer. En se réveillant, la fille a remarqué qu'elle a été violée et a eu peur de le dire à ses parents. En date du 20 juillet 2023, Nkunuzimana s'est rendu chez la victime et cette dernière a eu crise de panique, a crié et a pu oser parler à ses parents ce qui s'était passé. Ces derniers et les voisins sont intervenus et Nkunuzimana a pris le large. Les parents de l'enfant ont dénoncé le crime à la CDFC et FENADEB leur a accordé un avocat pour poursuivre l'affaire en justice

### **Un enfant violé en commune Mpinga-Kayove, province Rutana**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 juillet 2023 indique qu'en date du 14 juillet 2023, sur la colline Musotera, commune Mpinga-Kayove, province Rutana, D.I, âgée de 2 ans 3 mois, a été violée par son grand-père Gervais Kabura Alias Maringo, âgé de 85 ans dans sa maison. Selon des sources sur place, ce dernier est veuf il y a longtemps, vivant dans son entourage avec ses voisins dont ses petits-enfants. Selon les mêmes sources, le grand-père a amené la victime dans sa maison et l'a violée. Les parents de la victime étaient dans leur champ. Arrivé à la maison, ils l'ont trouvé en train de pleurer leur montrant d'où viennent ses douleurs. L'enfant a été conduit au CDS Mpinga-Kayove puis transféré à l'hôpital Kayero tandis que le présumé auteur a été arrêté par Philippe Kanyoni, administrateur de cette commune et ses A.T puis conduit à la prison centrale de Rutana.

### **Une fillette violée en commune Kabezi, province Bujumbura- rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 juillet 2023 indique qu'en date du 20 juillet 2023, vers 20 heures, sur la colline Gakungwe, commune Kabezi, province Bujumbura rural, A.M., âgée de 6 ans, a été violée par Thérénce Ntiharirizwa, âgé de 24 ans, travailleur domestique du voisin de la victime, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le présumé auteur a conduit l'enfant derrière l'enclos de chez eux sous promesse qu'il va lui donner 500 fbu et l'a violée. Après l'acte, le présumé auteur n'a pas honoré sa promesse et s'est dirigé dans sa maison. Selon les mêmes

sources, la victime a livré le secret à ses parents en indiquant que TERENCE avait jeté sur elle des liquides blancs. L'enfant a été conduit à l'hôpital de Ruziba pour des soins. En date du 22 juillet 2023, le présumé auteur a été arrêté par la police et détenu au cachot communal de Kabezi.

### **Une fillette violée en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 juillet 2023 indique qu'en date du 16 juillet 2023, sur la colline Nyamugari, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, A.S.M., âgée de 4 ans, a été violée par Jean Marie Manariyo âgé de 33 ans, célibataire, cultivateur, voisin de la victime. Selon des sources sur place, l'enfant a été pris de la maison de sa grand-mère et conduit sous l'arbre pendant que ses parents étaient absents. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été surpris par les voisins à cause des cris de l'enfant. La victime a été conduite au centre Seruka de Bujumbura et le viol a été confirmé tandis que le présumé auteur a été arrêté et détenu au cachot du parquet de Kabezi.

### **Un homme blessé en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 31 juillet 2023, vers 22 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Alexandre Niyonsaba, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 38 ans, a été blessé au niveau du ventre à l'aide d'un couteau par sa femme, Josiane, âgée de 32 ans, membre du même parti. Selon des sources sur place, l'homme venait de rentrer ivre tard dans la nuit quand il a demandé de la nourriture à sa femme qui lui a répondu qu'elle n'en avait pas et des disputes ont commencé. Selon les mêmes sources, la femme a pris un couteau et a poignardé son mari au niveau du ventre. Le mari a crié au secours et des voisins l'ont conduit au CDS Buhiga avant d'être transféré à l'hôpital de Buhiga tandis que cette femme a été arrêtée par la police qui l'a conduite au cachot de la zone Buhiga.

### **Une fille violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 août 2023 indique qu'en date du 15 juillet 2023, vers 20 heures, sur la colline Birimba, commune et province Rumonge, L.I., âgée de 15 ans, travailleuse domestique a été violée par son employé, Donatien Nijimbere, marié et père de 4 enfants. Selon des sources sur place, son patron l'a trouvée dans sa chambre puis l'a violée quand la femme de Donatien n'était pas à la maison. Selon les mêmes sources, le lendemain, L.I. a été conduite à l'hôpital de Rumonge pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté en date du 28 juillet 2023 et a été conduit au cachot de police du commissariat de Rumonge.

### **Une fille blessée en commune Burambi, province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 31 juillet 2023 indique qu'en date du 29 juillet 2023, vers 7 heures, sur la colline Gitaba, commune Burambi, province Rumonge, Annonciatte Niyoyantoye, âgée de 16 ans, élève à l'ECOFO Gitaba, a été blessée à l'aide d'une machette par Corale Nduwimana, enseignant à l'ECOFO Shahwe, marié et père de 3 enfants, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, il a obligé cette élève de le saluer en l'embrassant mais cette dernière a refusé. Cet enseignant a frappé cette fille à l'aide de sa machette au niveau de la main du bras droit. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Muyange tandis que le présumé auteur a été arrêté le même jour et a été conduit au cachot communal de police de Burambi. Trois jours après, cet enseignant a été libéré par l'OPJ Sylvestre Nduwimana moyennant le paiement d'une somme non précisée.

### **Une fille violée en commune Bugendana, province Gitega**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 août 2023 indique qu'en date du 1<sup>er</sup> août 2023, sur la colline Kivuvu, zone Mutoyi, commune Bugendana, province Gitega, vers 15 heures, C.K., âgée de 16 ans, a été violée par Gérard Désiré Ntakirutimana, âgé de 44 ans, marié et cultivateur. Selon des sources sur place, la victime qui était à la recherche du bois de chauffage a demandé à Gérard de l'aider à soulever ce fagot de bois afin de rentrer. Au lieu de l'aider, il a plutôt conduit la victime dans un boisement pour la violer. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours sans succès. Arrivée à la maison, cette victime a révélé les faits à sa mère. Cette dernière a porté plainte auprès de la police et ce présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la commune Bugendana avant d'être transféré au cachot du parquet de Gitega en date du 09 août 2023.

### **Une vieille femme battue en commune Bugenyuzi, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 août 2023 indique qu'en date du 05 août 2023, vers 21 heures, sur la colline Nyagoba, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, une vieille femme, Marie Thérèse Bisekanya, âgée de 60 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été tabassée par son mari Anatole Ngerageze, âgé de 58 ans, membre du même parti. Il a tenté de l'étrangler à l'aide d'une moustiquaire. Selon des sources sur place, la genèse du conflit est que cette femme avait acheté une propriété pour son fils et une autre pour son bon fils. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite par des voisins au CDS Nyakabugu avant d'être transférée à l'hôpital du Cinquantenaire « Natwe turashoboye » de Karuzi où elle a été alitée. Anatole Ngerageze n'a pas été inquiété.

### **Une fille violée en commune Cendajuru, province Cankuzo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 août 2023 indique qu'en date du 22 février 2023, dans les locaux de l'ECOFO Kiruhura I, commune Cendajuru, province Cankuzo, C. U., âgée de 14 ans, élève en 7<sup>ème</sup> année, vivant sur la colline Kigarika, de la même commune, a été violée par son enseignant, Serges Nkirabahiga, âgé de 36 ans, marié, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, Serges donnait à la fillette de l'argent, lui achetait des fanta, des stylos et lui offrait des cadeaux divers. Selon les mêmes sources, la mère de l'enfant a porté plainte à la police et chez l'administrateur communal de Cendajuru. En date du 8 août 2023, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du Commissariat provincial de police de Cankuzo tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Cankuzo pour le suivi médical étant donné que la fillette est tombée enceinte. Serges a donné une somme de trois cent cinquante mille fbu à la mère de l'enfant afin de retirer les plaintes.

### **Une fille violée en commune Bukeye, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 août 2023 indique qu'en date 13 août 2023, vers 18 heures, sur la colline Gikonge, commune Bukeye, province Muramvya, C.I., âgée de 15 ans, élève en 9<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Gikonge, a été violée par James Harerimana alias King, âgé de 27 ans, célibataire, conducteur de taxi-moto. Selon des sources sur place, James s'était rendu au domicile de la victime quand ses parents s'étaient rendus au centre de Bukeye pour rendre visite à une parenté. Par après, James est rentré et a violé la fillette dans une maison en chantier quand celle-ci l'accompagnait. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours et des voisins sont intervenus mais James avait déjà pris le large. Le lendemain matin, la victime a été conduite à l'hôpital Giko pour des soins médicaux. Le chef de poste de police de Bukeye s'est rendu au domicile de James où il a saisi sa moto.

### **Une fille violée en commune Vyanda, province Bururi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 août 2023 indique que dans la soirée du 15 août 2023, sur la colline Ntunda, commune Vyanda, province Bururi, I.N., âgée de 20 ans, élève, a été violée par un nommé Hakizimana. Selon des sources sur place, ce dernier l'a prise lorsqu'elle se rendait à la maison à Gahago, commune Bururi. La fille a été conduite à l'hôpital de Bururi pour des soins médicaux. Haizimana a été arrêté et conduit dans un cachot de la police de Bururi.

### **Une fille violée en commune et province Kayanza**

En date du 22 août 2023, vers 20 heures, sur la sous-colline Mukoro, colline Musave, commune et province Kayanza, S.I., âgée de 15 ans, élève en 7<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Kayanza, a été violée dans une brousse par Pacifique Mubano âgé de 21 ans, mécanicien. Selon des sources sur place, la victime a passé la soirée avec Pacifique Mubano. La victime qui a eu peur de rentrer à la maison est partie avec Pacifique chez son cousin, Simon résidant sur la sous-colline Rwegeranyo, colline Musave. Selon les mêmes sources, la victime a passé la nuit chez Simon avant d'être récupérée par ses parents le lendemain avant de faire soigner la victime. Pacifique a été arrêté et conduit au cachot de police de Kayanza avant d'être transféré au cachot du Commissariat provincial de Kayanza. La famille de la victime a été menacée de la part de la famille du présumé auteur.

### **Une femme blessée en commune Nyanza-lac, province Makamba**

En date du 21 août 2023, vers 20 heures, sur la colline Buheka, commune Nyanza-lac, province Makamba, Annonciatte Niyokwizera a été blessée au niveau du bras droit à l'aide d'un couteau par son mari, Etienne Sibomana, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, des conflits familiaux ont été à l'origine de cet incident. La victime a été conduite au CDS Buheka avant d'être transférée à l'hôpital du district sanitaire de Nyanza-lac tandis que le présumé auteur a été arrêté par la police pour des raisons d'enquête.

### **Une fille violée en commune Busiga, province Ngozi**

En date du 23 août 2023, sur la colline et zone Rukeco, commune Busiga, province Ngozi, A.N., élève en 8<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Rumbanga, a été violée par Venuste Niyonkuru, enseignant de Rumbanga. Selon des sources sur place, l'incident s'est produit au domicile de l'enseignant quand il l'avait appelée. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital Ngozi pour des soins médicaux. Des parents de la victime ont porté plainte mais un OPJ de Busiga a refusé de les accueillir en arguant qu'il n'y avait pas de preuve et qu'il allait continuer des enquêtes.

### **Une fille violée en commune Butaganzwa, province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 août 2023 indique qu'en date du 24 juillet 2023, sur la colline Muriza, commune Butaganzwa, province Ruyigi, D.B., âgée de 16 ans, élève à l'ECOFO Kabuyenge II, a été violée par Aaron Nzeyimana, âgé de 33 ans, conducteur de taxi-moto originaire de cette même colline et résidant sur la colline Kabuyenge, commune Gisuru. Selon des sources sur place, le présumé auteur avait promis du travail à la victime à Muriza. Après ce viol, Aaron Nzeyimana a conduit la victime à Kabuyenge avant de prendre le large. La victime a été référée à l'Hôpital Gisuru pour la prise en charge médicale.

### **Une fillette violée en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 03 septembre 2023, vers 18 heures, sur la colline Gisenyi, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, A., âgée de 13 ans, a été violée par David Gakene, membre du parti CNDD-FDD, âgé d'une quarantaine d'années, originaire de la colline Rutegama de la même zone. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été appréhendé après ce forfait mais le chef de colline Gisenyi, Jean Bosco Bigirimana qui l'avait arrêté, l'a aidé à s'évader. Selon les mêmes sources, ce chef de colline a été interpellé par la police et a été conduit au cachot du commissariat provincial de Karuzi pour des raisons d'enquête. La fillette a été conduite au CDS Karuzi pour des soins médicaux. Le présumé auteur a été attrapé par la population de la colline Kanyange quand il tentait de s'évader et a été conduit au poste de police du commissariat provincial de Karuzi.

### **Une fille violée en commune et province Rumonge**

En date du 05 septembre 2023, sur la colline Birimba, commune et province Rumonge, B.U, originaire de Muyinga, âgée de 12 ans a été violée par Nininahazwe Thierry, Boucher, de la même colline. Selon des sources sur place, la victime venait de passer 2 mois comme travailleur domestique à Rumonge et son employeur l'a renvoyée. Selon les mêmes sources, le présumé auteur l'a prise pour l'héberger et a couché avec elle depuis la nuit du 3 septembre 2023. Les voisins ont remarqué d'une jeune fille à la maison du présumé auteur et ont secouru la fille en le conduisant au centre Humura. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police à Rumonge.

### **Une fillette violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 septembre 2023 indique que dans la nuit du 17 septembre 2023, sur la colline Kinyinya II, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, C.I., âgée de 12 ans, a été violée par son père, Elie Igirukwishaka dans sa maison. Selon des sources sur place, celui-ci s'est rendu dans la chambre où dormait l'enfant quand il l'a violée. Selon les mêmes sources, sa mère qui dormait s'est réveillée et a secouru l'enfant qui pleurait. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la zone Gatumba tandis que l'enfant a été conduit au Centre Seruka de Bujumbura Mairie pour une prise en charge médicale.

### **Une fillette violée en commune Kiganda, province Muramvya**

En date du 20 septembre 2023, vers 14 heures, sur la colline Nyagisozi, commune Kiganda, province Muramvya, G.A., âgée de 15 ans, élève en 8<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Nyagisozi, a été violée dans une brousse par Nisubire Jérémie, âgé de 36 ans, commerçant de bière de banane. Selon des sources sur place, la victime venait d'une source d'eau pour puiser de l'eau quand elle a été violée. Des passants qui ont entendu des cris de la fillette ont alerté des habitants du coin. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de police de Kiganda avant d'être transféré en date du 22 septembre 2023 à la prison de Muramvya.

### **Une fille violée en commune et province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 septembre 2023 indique qu'en date du 23 septembre 2023, vers 8 heures, sur la colline Bihembe, commune Muruta, province Kayanza, E. N., âgée de 15 ans, élève en 8<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Rwegura, résidant sur la colline Rwegura, a été violée par Gervais Sindayigaya, âgé de 24 ans, conducteur de taxi-moto. Selon des sources sur place, la mère de la victime a envoyé sa fille aux champs avec des semences de maïs pour rejoindre des ouvriers qui

étaient au travail en payant des frais de transport à ce conducteur de taxi-moto. Arrivé sur la colline Bihembe, le conducteur de taxi-moto s'est arrêté et a forcé la fille en l'amenant dans une brousse et l'a violée. Après 30 minutes, la mère de la fille a pris une autre moto pour aller aux champs. En cours de route, la maman a été surprise de trouver au bord de la route des semences que sa fille avait apportées ainsi que la moto et s'est arrêtée pour s'enquérir de la situation. Après un moment, elle a vu le conducteur de taxi-moto et sa fille qui revenaient de la brousse. Selon les mêmes sources, la mère a appelé Rénovat Mbaribukeye, chef de colline Bihembe pour se saisir de cette affaire. La fille a indiqué que Gervais Sindayigaya l'a violée et a montré même l'endroit où s'est produit l'acte. La fille a été transportée au CDS Rwegura tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la police judiciaire de Rwegura.

### **Une fille violée en commune Butaganzwa, province Ruyigi**

En date du 25 septembre 2023, vers 2 heures du matin, dans un buisson, sur la colline Gasasa, commune Butaganzwa, province Ruyigi, M.G.N., âgée de 16 ans, a été violée par Mbonimpa, âgé de 23 ans, marié. Selon des sources sur place, Simon avait organisé sur cette colline une fête de baptême et cette victime y avait participé en accompagnant une femme prénommé Virginie de la colline Nyarurambi. La fête a pris fin vers deux heures du matin. Pendant ce viol, elle a perdu son téléphone et son pagne ce qui lui a empêché de communiquer avec d'autres qui sont rentrés seuls et a passé le reste de la nuit chez Simon. Tôt le matin, le présumé auteur du viol a payé à la victime une somme de 50.000 fbu pour le téléphone perdu, 4.000 fbu pour les cartes Sim, 20.000 fbu pour le pagne perdu et 6.000 fbu pour les soins médicaux. L'affaire est pour le moment dans les mains de la police.

### **Une fillette violée en commune et province Bururi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 02 octobre 2023 indique qu'en date du 04 septembre 2023, au quartier Kirwati, commune et province Bururi, A-L.M., âgée de 6 ans, a été violée par Eric Manirakiza, âgé de 43 ans, policier de la Protection Civile de Bururi. Selon des sources sur place, le présumé auteur qui était allé voir la mère de l'enfant ne l'avait pas trouvée et a violé cette fillette. Eric Manirakiza a été arrêté et conduit au cachot communal de Bururi avant d'être transféré à la prison de Bururi tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Bururi pour des soins médicaux.

### **Une fillette violée en commune Rutovu, province Bururi**

En date du 5 octobre 2023, sur la colline Kagimbu, commune Rutovu, province Bururi, C. M., âgée de 10 ans, élève en 6<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Kagimbu, a été violée par Jules Bizozza, âgé de 26 ans, travailleur domestique de la famille voisine de la victime. Selon des sources sur place, la victime venait de l'école et elle a rencontré le présumé auteur qui l'a conduite par force dans une brousse pour la violer. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a pris fuite après l'acte tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Rutovu pour des soins médicaux.

### **Une élève maltraitée en commune Kabarore, province Kayanza**

En date du 02 octobre 2023, à l'ECOFO Rukere, commune Kabarore, province Kayanza, Magnus Girukwishaka, âgé de 43 ans, enseignant de la 6<sup>ème</sup> année, a donné des exercices de mathématiques à ses élèves dont Arlette Nshimirimana, âgée de 14 ans, qui était dans un groupe qui n'avait pas réussi ces exercices. Selon des sources sur place, l'enseignant s'est moqué d'Arlette en disant qu'elle n'a pas réussi car elle est vieille. Magnus a ordonné à ses élèves de fixer leurs regards sur la victime. Depuis

ce jour, Arlette n'est pas retournée à l'école à cause de cette humiliation lui infligée par son enseignant et ses camarades de classe.

### **Une femme blessée en commune Bugendana, province Gitega**

En date du 17 octobre 2023, vers 23 heures, sur la sous-colline Nyakigati, colline Bitare, commune Bugendana, province Gitega, Judith Bigirimana, âgée de 31 ans, a été blessée à coup de machette par son mari Clément Nibitanga, âgé de 36 ans. Selon des sources sur place, ce dernier a battu sa femme qui a crié et des habitants ayant entendu ces cris ont appelé la police après avoir essayé de s'introduire dans la maison mais en vain car toutes les portes étaient fermées. Accompagnés par 3 policiers, Eric et Urbain respectivement Commissaire Communal et l'OPJ sont arrivés sur les lieux au moment où Clément battait sa femme. Selon les mêmes sources, Clément a été arrêté tenant dans sa main une machette mouillée de sang tandis que cette femme a été évacuée vers le CDS Bugendana pour des soins médicaux avant d'être transférée la même nuit à l'hôpital Mutoyi du district Mutaho à bord d'une ambulance. Evariste Hakizimana, chef de colline Bitare a indiqué que cette femme allait être tuée n'eût été l'intervention de la police.

### **Tentative de viol en commune Muruta, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 octobre 2023 indique qu'en date du 07 octobre 2023, vers 1 heure du matin, sur la colline Rwegura, commune Muruta, province Kayanza, N.N., âgée de 16 ans et N.M., âgée de 18 ans ont failli être violées par leur père Léopold Sinibagiye, âgé de 48 ans quand sa femme était alitée à l'hôpital de Kayanza. Selon des sources sur place, cette nuit-là, leur père avait obligé à ses filles de ne pas fermer la porte de leur chambre en leur disant qu'il voulait installer une lampe dans leur chambre. Léopold est entré dans la chambre quand les deux filles étaient endormies et a commencé à déshabiller la cadette. Selon les mêmes sources, l'aînée s'est levée rapidement en criant et les voisins sont intervenus. Léopold a été arrêté et conduit au cachot de la police Rwegura avant d'être transféré le matin au cachot du commissariat de Kayanza.

### **Une femme battue en commune et province Kayanza**

En date du 19 octobre 2023, vers 20 heures, sur la sous-colline Gati, commune et province Kayanza, Perpétue Ntirandekura, âgée de 29 ans, cultivatrice a été battue à coups de poing et de pieds par son mari Antoine Manirakiza, agent de gardiennage au K.K Security dans la ville de Bujumbura. Selon des sources sur place, ce jour-là, Antoine Manirakiza était allé à Kayanza et il avait passé la journée à prendre de la bière avant de rentrer dans la nuit. Il a forcé sa femme à avoir des relations conjugales mais celle-ci a refusé en lui reprochant d'avoir une concubine à Bujumbura et qu'il devrait d'abord faire un test du VIH/SIDA. Selon les mêmes sources, Antoine a battu sa femme et les enfants ont crié au secours. Des voisins sont intervenus et ont trouvé Antoine ayant déjà pris fuite.

### **Une fillette violée en commune Bwambarangwe, province Kirundo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 octobre 2023 indique qu'en date du 12 octobre 2023, sur la colline Minyango, zone Buhoro, commune Bwambarangwe, province Kirundo, une prénommée C.N., âgée de 15 ans, élève à l'ECOFO Buhoro, a été violée par Audace Coyitungiye, âgée de 23 ans, chômeur. Selon des sources sur place, il lui avait dit qu'il allait lui donner de l'argent après et la mère de la victime les a surpris. Selon les mêmes sources, la fillette a été conduite à l'hôpital de Mukenke pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et détenu à une position de

police de la commune Bwambarangwe. Le père de la victime a été aussi arrêté accusé d'avoir tenté de régler l'affaire à l'amiable.

### **Une fillette violée en commune Gihogazi, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 09 octobre 2023 indique qu'en date du 03 octobre 2023, vers 8 heures, sur la colline et zone Rusamaza, commune Gihogazi, province Karuzi, I.I., âgée de 10 ans, a été violée par son demi-frère, Benoît Niyongabo, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 32 ans. Selon des sources sur place, le père de la fille était malade et a envoyé cette fillette pour chercher du médicament chez son fils, Benoît. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a trompé la fillette en lui disant que le médicament se trouvait dans sa chambre et qu'elle devait le prendre elle-même. La fillette est entrée dans la chambre mais Benoît l'a suivie et l'a violé sur le lit. Elle est rentrée en pleurant et a révélé les faits à ses parents et elle a été conduite à l'hôpital de Mutoyi pour des soins médicaux. Le présumé auteur a été arrêté par la police et a été conduit au cachot de la commune Gihogazi avant d'être transféré au cachot du commissariat provincial de Karuzi.

### **Une femme blessée en commune et province Muramvya**

En date du 11 octobre 2023, vers 19 heures, sur la colline Ruhinga, commune et province Muramvya, Calinie Niyakire, âgée de 22 ans, a été battue et blessée par son mari, Berchmans Bigirimana, âgé de 34 ans, au niveau de la tête à l'aide d'une manche d'une houe. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'entretenir des relations extra-conjugales avec Vianney Karikurubu, militaire de la brigade de Bugarama. Selon les mêmes sources, la victime a été immédiatement renvoyée chez ses parents sur la colline Mubira, commune Muramvya. Signalons que ce couple a un enfant, âgé de 8 mois.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

En date du 12 octobre 2023, sur la colline Rukinga, commune et province Rumonge, E.T., âgée de 11 ans, a été violée par Mames Katihabwa, âgé de 26 ans, résidant sur la colline Mutambara. Selon des sources sur place, le présumé auteur était venu dans cette famille comme un prêcheur de la parole de Dieu et a isolé l'enfant en prétextant qu'il voulait prier pour elle mais il l'a violée. Suite aux cris de l'enfant, le père est allé voir ce qui se passait et a trouvé Mames Katihabwa en train de violer la fillette. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police tandis que la victime a été conduite au centre Humura pour la prise en charge médicale.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 octobre 2023 indique qu'en date du 03 octobre 2023, sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, L.I., âgée de 5 ans, a été violée par Ramazani Assani, âgé de 15 ans. Selon des sources sur place, ce dernier l'a trouvée devant l'enclos puis lui a dit qu'il allait l'amuser sur son vélo qu'il conduisait. La fillette a accepté et a été conduite dans un buisson des environs pour la violer. Elle a été évacuée vers le centre Humura tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot communal de police de Rumonge.

### **Une femme battue en commune et province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 09 octobre 2023 indique qu'en date du 1<sup>er</sup> octobre 2023, au quartier Sanzu III, commune et province Ruyigi, Espérance Kamikazi, enseignante au Lycée Communal de Rangî, a été tabassée et blessée au niveau de la tête par son mari, Melchiade, enseignant au Lycée d'Excellence de Rusengo. Selon des sources sur place, la cause était un repas qui devrait être

pris à midi mais qu'il a trouvé mangé par ses enfants, vers 17 heures. Selon les mêmes sources, Melchiade a été conduit au cachot de la police en date du 02 octobre 2023 avant d'être libéré en date du 04 octobre 2023.

### **Une fille blessée en commune Muha, Bujumbura Mairie**

En date du 26 octobre 2023, vers 11 heures, à la 12<sup>ème</sup> avenue, dans un bar appelé Ouagadougou, situé tout près du pont Kanyosha, au quartier Kinanira II, zone Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie, Arielle Ingabire, a été blessée à coup de couteaux au niveau de la tête et de la poitrine par son copain Boris Ndereyimana, serveur dans un bar communément appelé favelas, au centre-ville de Bujumbura Mairie, habitant à la 2<sup>ème</sup> avenue, tout proche de la paroisse Ste Anne. Selon des sources sur place, Boris avait invité sa copine avant de se jeter sur elle en cherchant de lui ôter la vie à l'aide d'un couteau. Selon les mêmes sources, Boris a été arrêté par la police et conduit à la prison centrale de Mpimba après un procès de franchise où il a écopé d'une peine d'emprisonnement de 5 ans et un dédommagement moral de cinq cent mille fbu.

### **Une fille violée en commune et province Ngozi**

En date du 23 octobre 2023, vers 15 heures, au quartier Kinyami, zone, commune et province Ngozi, S.G., âgée de 16 ans, a été violée par son tuteur Désiré Hakizimana, membre du parti CNDD-FDD, agent de BPEAE, marié et père de deux enfants. Selon des sources sur place, le présumé auteur a appelé la victime dans sa chambre en lui disant de l'aider à faire quelque chose et l'a violée pendant qu'ils étaient seuls à la maison. Selon les mêmes sources, la victime a crié et elle est sortie de la chambre en pleurant. Des voisins qui sont intervenus ont appelé par téléphone la femme du présumé auteur et celle-ci a appelé la police. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la police judiciaire de Ngozi tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Ngozi pour des soins médicaux.

### **Tentative de viol en commune Nyabitsinda, province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 octobre 2023 indique qu'en date du 10 octobre 2023, vers 18 heures, dans un boisement appartenant à l'Eglise Méthodiste Unie, sur la colline Ndago, commune Nyabitsinda, province Ruyigi, A.N., âgée de 17 ans, a été attaquée par Eric Niyomukiza, célibataire et âgé de 20 ans quand elle venait du marché de Ndago. Selon des sources sur place, Eric Niyomukiza a pris la victime par force, a déchiré ses habits dont son sous vêtement et la victime a crié au secours. Des habitants de la localité sont intervenus mais Eric avait déjà pris le large. Par après, Adèle a porté plainte auprès de l'administration locale et Eric Niyomukiza a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Nyabitsinda par le Comité mixte de sécurité en collaboration avec l'administration locale. Cependant, après quelques jours, Eric Niyomukiza a été relâché.

### **Deux fillettes violées en commune et province Kayanza.**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 octobre 2023, indique qu'en date du 24 octobre 2023, sur la colline Musave, commune et province Kayanza, K. A. J, âgée de 9 ans et I. E âgée de 8ans ont été violées par Zéphérin Nijimbere âgé de 16 ans, berger chez les victimes. Selon des sources sur place, la mère de ces fillettes a surpris Zéphérin entrain de violer I.A dans la cuisine et a appelé Ninziza Cyprien, administratif local pour constater les faits. L'autre petite fille K. A. J a avoué qu'elle aussi a été violée par le même garçon la veille dans le même endroit. Selon les mêmes sources, les autorités collinaires ont arrêté et conduit Zéphérin au cachot du commissariat de police Kayanza tandis que les victimes ont été conduites à l'hôpital Kayanza pour bénéficier des soins.

### **Une fille violée en commune Bukemba, province Rutana**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date 5 novembre 2023, indique qu'en date du 2 octobre 2023, vers 17 heures, sur la colline Gihofi, commune Bukemba, province Rutana, B.V, âgée de 16 ans élève à l'ECOFO Gihofi en 7<sup>ème</sup> année, a été violé par Ervin Igirukwishaka, âgé de 33 ans, coiffeur résident à Gacaca, même commune. Selon des sources sur place, la victime venait de l'école et a rencontré Ervin qui l'a proposé de le rendre visite puis l'a gardé chez lui. Les parents de la victime l'ont cherché et l'ont trouvée chez Ervin en date du 19 octobre 2023. Ces derniers ont alerté la police qui a arrêté le présumé auteur et l'a conduit au cachot du poste de police à Gihofi.

### **Une femme et sa fille battues en commune Butaganzwa, province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 novembre 2023 indique qu'en date du 23 octobre 2023, vers 10 heures, sur la colline Titi, commune Butaganzwa, province Ruyigi, Sandrine Habarugira et sa mère Evelyne Ndayiragije ont été battus à coups de poings et de bâtons par Bosco Manirakiza, chef de famille. Selon des sources sur place, les visages des victimes ont été défigurés et ont été transportées au CDS de la localité pour bénéficier des soins. Selon les mêmes sources, Bosco voulait vendre un terrain mais sa femme et les enfants s'y sont opposés. Les mêmes sources ajoutent que tout a commencé par une mésentente familiale car le père de la famille voulait louer ses lopins de terre sans le consentement de sa femme et avait l'habitude de les vendre comme il veut. Evelyne Ndayiragije et sa fille Habarugira Sandrine se sont réfugiées dans la famille biologique d'Evelyne et trois autres enfants sont restés avec leur père Bosco Manirakiza. Sandrine Manirakiza ne fréquente plus l'école. L'affaire a été transmise à l'autorité communale de Butaganzwa.

### **Tentative de viol en commune Mukike, province Bujumbura Rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 novembre 2023 indique qu'en date du 23 octobre 2023, sur la colline Ruhororo, commune Mukike, province Bujumbura Rural, Chadrack Irankunda, âgé de 26 ans et membre du parti CNDD-FDD, a arrêté P.D, âgée de 4 ans au cours du chemin de chez lui et a commencé à la déshabiller. Selon des sources sur place, arrivé au point de la violer, la victime a crié au secours et le présumé auteur a pris le large.

### **Une femme tabassée en commune Buhiga, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 14 novembre 2023 indique que dans la nuit du 12 novembre 2023, vers 21 heures, sur la colline Karuri, zone Muhweza, commune Buhiga, province Karuzi, Alfred Niyonkuru, âgé de 46 ans, membre du parti CNDD-FDD, a tabassé sa concubine, Mireille qui a été secourue par des voisins. Selon des sources sur place, Alfred a coupé en morceaux à l'aide d'une hache deux chèvres appartenant à Mireille, a démoli le lit et a détruit une porte de la maison avant de prendre le large. Selon les mêmes sources, en date du 13 novembre 2023, Alfred a été arrêté chez sa première femme et a été conduit par la police au cachot du commissariat provincial de Karuzi. Rappelons qu'Alfred avait quitté sa première femme et était allé vivre avec Mireille, veuve résidant sur la même colline avant de le chasser. Cependant, Alfred était revenu chez Mireille en faisant semblant d'avoir oublié ce qui s'était passé.

### **Une fille violée en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 13 novembre 2023, vers 19 heures, sur la colline Rukamba, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, D.I., âgée de 16 ans, a été violée par Théodose Hakizimana, âgé de 17 ans, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime venait du centre de cette colline pour acheter quelques biens quand elle a été attaquée par Théodose loin des ménages. La victime a crié au secours mais en vain. Selon les mêmes sources, la fillette a été conduite au CDS Rukamba pour des soins médicaux. Après, sa famille a porté plainte auprès du chef de colline Anicet Nkuzimana mais Pierre Ngendakumana, premier secrétaire du parti CNDD-FDD, Félicien Irabaruta et Anastasie Nahimana, membres de la famille de ce garçon et membres du parti CNDD-FDD ont tenté de forcer la famille de la victime à régler l'affaire à l'amiable. Cependant, le père de cette victime est allé porter plainte chez un OPJ. Par après, Pierre Ngendakumana, premier secrétaire du parti CNDD-FDD, Félicien Irabaruta, Anastasie Nahimana et le présumé auteur ont été interpellés par la police et conduits au cachot du commissariat provincial en date du 14 novembre 2023.

### **Une fille violée en commune et province Rumonge**

En date du 22 novembre 2023, vers 14 heures, sur la colline Kanyenkoko, commune et province Rumonge, M.N, âgée de 17 ans, travailleuse domestique a été violée par Rodrigue Irakoze, Fiacre Irakoze, tous âgés de 18 ans et Bonfils Cubahiro, âgé de 15 ans. Selon des sources sur place, ils ont commis le crime à tour de rôle et prenaient des vidéos pendant cet acte. Selon les mêmes sources, l'un d'eux avait invité la victime chez lui pour une simple visite mais elle y a rencontré ces deux autres. La victime a été conduite au centre Humura de Mutambara pour la prise en charge puis transférée à l'hôpital de Rumonge. Les présumés auteurs ont été arrêtés et incarcérés au cachot du commissariat de police de Rumonge.

### **Une fillette violée en commune Matana, province Bururi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 novembre 2023 indique qu'en date du 14 novembre 2023, vers 15 heures, sur la colline Gisisye, commune Matana, province Bururi, N.I, âgée de 9 ans a été violée par Albert Yampayumugisha, travailleur domestique et originaire de la province Karuzi. Selon des sources sur place, la mère de la victime était aux champs et puis le garçon a profité cette absence pour la violer dans la cuisine. Le présumé auteur a été arrêté et détenu au cachot du poste de police de Matana.

### **Une fille violée en commune et province Kayanza**

En date du 23 novembre vers 21 heures, dans une latrine du bistrot, au centre Muvumu, sur la colline Kinyamukizi, zone Kabuye, commune et province Kayanza, C. N, âgée de 11 ans, élève à l'ECOFO Ntarambo, a été violée par Déo Nizigiyimana, policier du commissariat de police à Kayanza et propriétaire du bistrot de la bière de banane. Selon des sources sur place, la victime avait accompagné sa mère au bar où travaillait son père pour prendre les frais de la nourriture et le policier a profité du non vigilance de la mère et a introduit C.N, dans une latrine du bistrot et l'a violée après l'avoir trompée avec un billet de 2 mille fbu. Selon les mêmes sources, la mère de la victime a alerté les voisins et le policier a été attrapé et conduit au cachot du commissariat de police à Kayanza après que l'expertise médicale faite à l'hôpital Kayanza montre que réellement l'enfant a été violée.

### **Une femme violée en commune Kayokwe, province Mwaro**

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 24 novembre 2023 indique qu'en date du 14 novembre 2023, vers minuit, sur la colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro, M.N, malade mentale, a été violée par Emmanuel Musavyi alias "Vyahaye", policier du commissariat provincial de Mwaro. Selon des sources sur place, le présumé auteur s'est introduit dans la chambre à coucher de la victime et l'a violée en présence de ses deux enfants C. K, âgée de 12 ans et K.N, âgé de 6 ans. Selon les mêmes sources, C. K a vite fermé la porte et a crié au secours, les voisins sont intervenus et ont surpris le policier étant encore dans la maison. C. K a porté plainte au parquet et Emmanuel Musavyi alias "Vyahaye" a été arrêté puis détenu au cachot du parquet de Mwaro.

### **Une fille violée en commune Burambi, province Rumonge**

En date du 3 décembre 2023, sur la colline Rwaniro, commune Burambi, province Rumonge, A.G. M, âgée de 14 ans élève à l'ECOFO Rwaniro a été violée par Vianney Niyokwizera, âgé de 24 ans, cultivateur, membre du parti CNDD-FDD dans la maison de ce dernier en lui disant qu'il a quelque chose qu'il aimerait envoyer au père de la victime. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Rumonge pour la prise en charge médicale et le présumé auteur a été arrêté par la police et conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

En date du 3 décembre 2023, sur la colline Rukinga, commune et province Rumonge, L. I âgée de 4 ans a été violée dans la brousse par Blaise Habonimana, âgé de 15 ans, gardien de chèvre dans l'entourage. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au centre Humura puis transférée à l'hôpital de Rumonge. Le présumé auteur a été arrêté et incarcéré au cachot de police de Rumonge.

### **Une fillette violée en commune Bukirasazi, province Gitega**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 décembre 2023 indique qu'en date du 30 novembre 2023, vers 2 heures du matin, sur la colline et commune Bukirasazi, province Gitega, I.H, âgée de 4 ans a été violée par son père Simon Manirakiza, âgé de 45 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, l'enfant dormait avec son père dans son lit car sa maman avait passé la nuit à l'hôpital de Kibuye. Les frères de la victime qui se trouvaient dans une autre chambre ont entendu des pleurs de la victime et sont allés toquer sur la porte de la chambre de leur père lui demandant ce qui arrive à leur sœur. Le père en refusant d'ouvrir la porte leur a répondu que l'enfant a besoin de faire ses petits besoins. Selon les mêmes sources, Simon est sorti et s'est dirigé vers les voisins en leur disant que ses enfants ont fait montage disant qu'il aurait violé sa fillette. Jacqueline chef de cellule et les voisins ont transporté l'enfant à l'hôpital Kibuye où l'expertise médicale a confirmé le viol et le présumé auteur a été conduit à la police de Bukirasazi puis transféré à la prison de Gitega en date du 05 décembre 2023 par l'OPJ Serges Manirakiza.

### **Une fillette violée en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie**

En date du 8 décembre 2023, vers 11 heures, au quartier Buterere I, zone Buterere, Didier Ntahompagaze, chauffeur, âgé de 26 ans, a violé A. N, âgée de 4 ans, élève en 2<sup>ème</sup> maternelle à L'ECOFO Ntahangwa. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot

du poste de police de la zone Buterere et la victime a été conduite à l'hôpital prince Régent Charles de Bujumbura pour les soins médicaux.

### **Une fille violée en commune Mpinga-Kayove, province Rutana**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 décembre 2023 indique qu'en date du 2 décembre 2023, sur la colline Rasa, commune Mpinga-Kayove, province Rutana, J.I, âgée de 16 ans, a été violée par Eric Niyongabo, cultivateur, membre du parti CNDD-FDD, résident de la colline Mugondo de la même commune. Selon des sources sur place, la victime s'est rendu dans la maison d'Eric prendre des biscuits que ce dernier lui avait promis puis l'a violée. La victime a été menacée par ce présumé auteur de se diriger vers la commune pour s'inscrire à l'état-civil afin de la marier mais l'agent de l'état civil a refusé cette inscription car la fille est mineure. Le présumé auteur a été arrêté en date du 2 décembre 2023 et détenu au cachot du poste de police de Mpinga Kayove puis transféré le 3 décembre 2023 à la prison centrale de Rutana.

### **Une fille violée en commune Mpinga-Kayove, province Rutana**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 décembre 2023 indique qu'en date du 29 novembre 2023, sur la colline Mugondo, commune Mpinga-Kayove, province Rutana, A.T, âgée de 15 ans, a été violée par Innocent Nsengiyumva. Selon des sources sur place, le présumé auteur avait promis à la victime de lui donner un téléphone portable et quand cette dernière est parti le récupérer, Innocent a profité de l'occasion pour la violer. Le présumé auteur a été arrêté par la police le matin du 5 décembre 2023 puis conduit à la prison centrale de Rutana après un procès.

### **Une fillette violée en commune Mpinga-Kayove, province Rutana**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 décembre 2023 indique qu'en date du 2 décembre 2023, sur la colline Mpinga, commune Mpinga-Kayove, province Rutana, D.N, âgée de 2 ans, a été violée par Gervais Kabura, âgé 85 ans. Selon des sources sur place, le présumé auteur a envoyé les enfants qui étaient avec la victime d'aller chercher du feu pour allumer son tabac et a profité de l'occasion pour la violer. Le présumé auteur a été arrêté par la police en date 2 décembre 2023 puis conduit à la prison centrale de Rutana après un procès de flagrante.

### **Une femme battue en commune Rutegama, province Muramvya**

En date du 13 décembre 2023, vers 19 heures, sur la colline Nyarunazi, commune Rutegama, province Muramvya, Niyondiko Euphémie âgée de 26 ans a été tabassée par son mari Telesphore Karorero âgé de 31 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir mal géré utilisé une somme de 5.000 fbu que son mari lui avait donnée, elle a reçu des coups de poing de la part de ce dernier jusqu'à perdre connaissance. Selon les mêmes sources, Kaneza Jeannette, belle-sœur de la victime a appelé les voisins pour secourir, Euphémie a été conduite au CDS Munanira pour les soins, tandis que son mari a fui depuis cette nuit.

### **Une femme battue en commune et province Kayanza.**

En date du 13 décembre 2023, sur la colline Gati, commune et province kayanza, Manirakiza Concilie a été battue avec un fil électrique par Antoine Muhoza, son mari, employé de KK Security en mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, ce dernier était rentré chez lui à Kayanza et a trouvé sa femme dans un bar communément appelé "Ku Gacimbiri" avec Malachie Niyonzima en train de

partager un verre. Selon les mêmes sources, la femme est rentrée avec son mari puis l'a tabassée avec du fil électrique. Les mêmes sources ajoutent que le présumé auteur a pris le large quand Concilie a perdu connaissance. La victime a été conduite à l'hôpital Kayanza la même nuit par ses voisins.

### **Une fille violée en commune Kinyinya, province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 décembre 2023 indique qu'en date du 6 décembre 2023, sur la colline Musumba, commune Kinyinya, province Ruyigi D.B, âgée de 15 ans, aide-maçon a été violée par Zacharie Nsengiyumva, âgé de 26 ans, maçon, natif de la colline, commune et province Kayanza. Selon des sources sur place, Zacharie travaille à Musumba, dans le Projet PRODECI « TURIKUMWE » et avait promis de prendre D.B en mariage. Selon les mêmes sources, Zacharie a conduit la victime dans un cabaret pour partager un verre et a profité de son état d'ivresse pour la violer. Le chef de colline Musumba a été informé par le comité mixte de sécurité puis a arrêté le présumé auteur et l'a conduit au cachot de la commune Kinyinya pour des poursuites judiciaires.

### **Une fillette violée en commune Kabezi, Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 décembre 2023 indique qu'en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023, vers 11 heures, sur la colline Rugembe, commune Kabezi, province Bujumbura rural, N.T.B, âgée de 6 ans, a été violée par Fabrice Itangakubuntu, âgé de 17 ans, voisin de la victime. Selon des sources sur place, le présumé auteur a rencontré l'enfant derrière sa maison et a profité l'absence de la grand-mère de la victime pour la violer. N.T.B a été conduite à l'hôpital de Kabezi pour bénéficier des soins et le présumé auteur a été arrêté par la police puis conduit au cachot communal de Kabezi.

### **Une femme tuée par son mari en commune Mutimbuzi, province Bujumbura**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 décembre 2023 indique qu'en date du 10 décembre 2023, au quartier Gasenyi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Violette Nshimirimana, âgée de 33 ans, mère de 3 enfants, a été tuée poignardée par son mari Philbert Habonimana, âgé de 37 ans, commerçant et membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, après l'acte, le présumé auteur a pris le large en laissant le cadavre dans la maison. Elle a été enterrée en date du 14 décembre 2023 et Philbert a été arrêté en date du 19 décembre 2023 par des policiers puis conduit au cachot du poste de police de Mutimbuzi et a été transféré à la prison centrale de Mpimba.

### **Une fillette violée en commune Kanyosha, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 décembre 2023 indique qu'en date du 19 décembre 2023, sur la colline Sororezo, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, L.D. I, âgée de 9 ans, élève à L'ECOFO Sororezo, a été violée par Lionel Vyukusenge, âgé de 19 ans, voisin et domestique. Selon des sources sur place, le présumé auteur a rencontré la victime en train de chercher du bois de chauffage dans les champs et il l'a appelée pour qu'il puisse lui donner du bois de chauffage et puis l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au CDS Muyira et l'auteur a été arrêté par des policiers puis détenu au cachot du poste de police de Kabezi.

### **Une fille violée en commune et province Kayanza**

En date du 3 janvier 2024, vers 16 heures, sur la colline Kirema, commune et province Kayanza, A.I., âgée de 15 ans a été violée par deux hommes non identifiés dans des champs quand elle recherchait de

l'herbe pour ses cochons. Selon la victime, deux hommes sont venus, l'ont menacée et ils l'ont accusée de chercher les herbes dans les champs qui ne lui appartiennent pas. Selon la même victime, ils ont sauté sur elle et elle a crié au secours mais en vain. La fille est rentrée à la maison sans force et sa tutrice A.N. n'a rien fait pour la faire soigner.

### **Une fille violée en commune Nyabitsinda, province Ruyigi**

En date du 7 janvier 2024, au cours du chemin, sur la colline Kibimba, commune Nyabitsinda, province Ruyigi, A.B., âgée de 12 ans, orpheline des parents, vivant avec son grand-père, a été violée par Denis Gahungu, âgé de 21 ans. Selon des sources sur place, A. B. est allée chercher du bois de chauffage, accompagnée d'une autre fille de son âge appelée Sandrine, en cours du chemin, près de la rivière Nyankorokoro, elles ont rencontré Denis Gahungu qui s'est précipité sur A. B. et l'a violé. De retour à la maison, elles ont raconté ce qui s'est passé et la victime a été conduite à l'hôpital Kinyinya pour des soins médicaux. Le présumé auteur a été arrêté par des policiers et détenu au cachot du poste de police de Nyabitsinda.

### **Une fille violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 janvier 2024 indique qu'en date du 25 décembre 2023, dans l'après-midi, sur la colline Minago, commune et province Rumonge, M.F, âgée de 17 ans originaire de la colline Murago, commune Burambi, province Rumonge a été violée par Nestor Bigirimana. Selon des sources sur place, la victime était malade et était venue à Minago dans la chambre de prière pour que l'on puisse prier pour elle afin de se sentir mieux. Selon des sources sur place, la victime a été violée par Nestor Bigirimana, chef de prière. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté par la police de Burambi et incarcéré le 30 décembre 2023 au cachot du commissariat à Rumonge et son dossier a été instruit par le parquet de Rumonge. La victime a été conduite au CDS Minago puis au centre Humura et transféré à l'hôpital de Rumonge par le centre.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

En date du 10 janvier 2024, sur la colline Mugomere, commune et province Rumonge, I.G.A. âgée de 5ans a été violée par Fulgence Siyoguheba, âgé de 20 ans, aide maçon. Selon des sources sur place, le présumé auteur a appelé la victime dans sa maison et puis l'a violé. Selon des sources sur place, I.G.A a été conduite à l'hôpital Amahoro de Birimba puis au centre Humura de la province Rumonge. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté par des policiers en date du 12 janvier 2024 et incarcéré au cachot de police de Rumonge.

### **Deux fillettes violées en commune et province Muramvya.**

En date du 16 janvier 2024, vers 17 heures, sur la sous-colline Muyange, colline et province Muramvya, K.A, âgée de 4 ans et M.A âgée de 5 ans ont été violées par Donatien Niyonzima âgé de 48ans, cultivateur et ancien membre du parti FRODEBU. Selon des sources sur place, le présumé auteur a rencontré les deux victimes dans une petite brousse où elles gardaient des chèvres. Le présumé auteur leur a donné chacune un billet de 100fbu et les a demandé d'enlever les habits et les a violées. Selon les mêmes sources, il a été attrapé en flagrant délit par Euphemie Ndayizeye, mère de K.A qui a crié au secours. L'auteur présumé a tenté de prendre fuite mais a été arrêté par la population qui l'a conduit au poste de police de Muramvya. Les victimes ont été transportées à l'hôpital de Muramvya et les tests

médicaux ont confirmé le viol. L'auteur présumé a été jugé lors d'un procès de flagrance le lendemain et a été condamné à 21 ans de servitude pénale puis conduit à la prison de Muramvya.

### **Une fille violée en commune Bugabira, Province Kirundo**

En date du 3 janvier 2024, sur la colline Ruhehe, au centre communal Bugabira, province Kirundo, B., âgée de 12 ans, natif de la sous colline Nunga, colline et zone Kiyonza de la commune Bugabira a été violée par Erphase âgé de 35 ans, cultivateur et membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime avait quitté sa colline natale à la recherche du travail au centre communal Bugabira et a été hébergé chez Wimana, professionnelle de sexe. Selon les mêmes sources, cette dernière l'a livrée à l'un de ses clients, Erphase. La victime a crié au secours et Erphase a pris le large. Deux jours après, le présumé auteur a été arrêté par Ndemeye, procureur Kirundo en date du 15 janvier 2024 tandis que la victime a été conduit à l'hôpital de Kirundo pour bénéficier des soins médicaux et ne marchait que sur une chaise roulante. Les mêmes sources ajoutent qu'Erphase a reçu une liberté provisoire par le billet de Ndemeye procureur mais il a disparu.

### **Une femme battue en commune Gatara province kayanza.**

En date du 30 Janvier 2023, sur la colline nyarurambi, commune gatara, province kayanza, Nzoyisaba Viola a été battue par son mari Prosper Manirumva tous agriculteurs. Selon des sources sur place, Manirumva Prosper a passé la journée avec sa concubine et arrivée à la maison sa femme l'a conseillé de couper court à ce mauvais comportement puisqu'il gaspille les biens de la famille. Selon Viola indique que de là il l'a attaqué lui enregistra des coups de pieds et de poing et les doigts fracturés. La victime est en train de recevoir des soins à la maison mais la victime reste toujours libre.

### **Une femme battue en commune Kiganda, province Muramvya**

En date du 30 janvier 2024, sur la colline Kinyovu, commune Kiganda, province Muramvya, nzoyihaya emelyne âgée de 29ans a été battue par son mari Havyarimana Samuel âgé de 34ans, membre influent des Imbonerakure. Selon des sources sur place, alors que la victime était à la maison avec ses deux enfants et son domestique Vianney, son mari est rentré vers 20h très ivre. Il a commencé à battre sa femme à l'aide d'un bout de bois ramassé dans l'enclos. Il l'accusait d'avoir mal utilisé l'argent qu'il lui avait laissé. Selon les mêmes sources sur place, Emelyne a perdu connaissance et le domestique a crié au secours. Les voisins sont intervenus et l'un des chefs collinaires, Kobako Damien qui était sur les lieux a dit que l'affaire sera réglé le lendemain. L'affaire a été classée sans suite et la victime a eu peur de porter plainte.

### **Une fillette violée en commune Kibago, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 janvier 2024 indique qu'en date du 27 janvier 2024 sur la colline Bukeye, commune Kibago, province Makamba, Chris Love Gakiza, âgée de 6 ans a été violée par Nimpaye Pacifique, policier du commissariat kibago. Selon des sources sur place, le présumé auteur l'a appelé puis l'a violé dans une maison non habitée sur cette colline. La victime a été conduite au centre de santé de Bukeye et le présumé auteur a été arrêté par des policiers et conduit au cachot du commissariat à kibago.

### **Une fille violée en commune Giharo, province Rutana**

En date du 1<sup>er</sup> février 2024, vers 19 heures, sur la colline et zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, Claudette Kaneza, âgé de 14 ans, élève en 4<sup>ème</sup> à l'ECOFO Rubaho, a été violée par Dismas

Bucumi, âgé de 42 ans, chez lui. Selon des sources sur place, ce dernier a deux femmes et il venait d'abandonné sa deuxième femme ayant deux enfants. Dismas avait promis à la fille qu'il sera son mari et aussi lui donner un capital pour faire le commerce. Après le constat de cet acte, le président du comité des parents de l'ECOFO Rubaho et Ferdinand Nyawuma, chef collinaire, ont été informés ainsi que l'OPJ, la réaction manifestée était de traiter le cas au cas où ils auront le nouveau commissaire permanent. Le commissaire a.i n'était pas au bureau, il était au chef-lieu de la province de Rutana. Selon les mêmes sources, dans la nuit du 2 février 2024, Dismas Bucumi a fui le pays vers la Tanzanie avec cette fille, Claudette Kaneza.

### **Une fillette violée en commune et province Muramvya**

En date du 8 février 2024, vers 15heures, sur la colline Mpehe, commune et province Muramvya, C.N.N. âgée de 8 ans, écolière en 2<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Mpehe a été violée par Mélance Manirambona, aide maçon, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 20 ans, célibataire et habitant la même colline. Selon des sources sur place, la victime venait de remettre un cahier qu'elle avait emprunté chez sa camarade de classe et a été appelée en cours de chemin par Mélance et ce dernier l'a amenée dans une maison en construction et l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime est rentrée à la maison en pleurant et a raconté à sa mère ce qui venait de se passer. Cette dernière l'a dépêchée à l'hôpital de Bugarama pour la prévenir des IST. Les tests médicaux ont confirmé qu'il y a eu viol. L'auteur a été arrêté le lendemain par adjudant-chef Claver Nimbona, chef de poste de police de Bugarama et conduit au cachot du poste de police puis transféré ensuite au cachot du commissariat communal de Muramvya en date du 9 février 2024.

### **Une fille violée en commune et province Kayanza.**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 février 2024 indique qu'en date du 16 janvier 2024, sur la colline Musave commune et province Kayanza, B.I âgée de 13ans a été violée par Tharcisse Nyandwi, son père âgé de 45ans. Selon des sources sur place, le présumé auteur a trompé la victime en lui disant d'aller prendre du jus dans sa chambre et a profité de l'absence de sa femme pour la violer. Selon les mêmes sources, l'enfant a été blessée et le père a pris le large. La mère de la victime de retour à la maison a trouvé sa fille allongée sur la natte au salon. L'enfant a tout avoué à sa mère et a été transportée à l'hôpital Kayanza pour des soins médicaux.

### **Une fille violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 février 2024 indique qu'en date du 1 février 2024, vers 17 heures, sur la colline Warubondo, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, D. N, âgée de 15 ans, élève à l'ECOFO Gatumba II, a été violée par Olivier Ndayisaba, âgé de 21ans, membre du parti CNDD- FDD, voisin et fils d'un officier de police appelé Denis. Selon des sources sur place, ce jour du crime, la victime est allée chez le présumé auteur pour rendre visite aux autres enfants de sa génération. A son arrivée, elle n'y a trouvé que le présumé auteur et celui-ci l'a trompée en lui disant que ses sœurs se trouvaient dans leur chambre et la victime s'y est dirigée et puis l'auteur l'a rejointe dans la pièce et l'a violée. Selon les mêmes sources, l'enfant a crié aux secours mais en vain et elle est sortie en pleurant, ce qui a alerté tous les voisins et ses parents. L'enfant a été conduit au centre Seruka pour les soins et l'auteur a pris fuite.

### **Une fille violée en commune Giharo, province Rutana**

En date du 5 février 2024, dans une brousse, sur la colline, zone et commune Giharo, province Rutana, I.A., âgée de 14 ans, élève de la 8<sup>ème</sup> A du lycée Communal Saint Joseph, a été violée par Ernest

Niyonizeye, représentant des Jeunes Imbonerakure de la zone Giharo. Selon des sources sur place, cette fillette est enceinte et le présumé auteur n'a pas été arrêté car il a été soutenu par Alexis Baraguma, responsable zonal du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, le présumé auteur et Alexis Baraguma ont voulu cacher la situation en réunissant la famille de la victime et leur expliquant de laisser le présumé auteur en paix. Selon les mêmes sources, Joseph Ndabirorere, père de la victime, convaincu par son fils Bernard Ndayizeye, a accordé le pardon moyennant paiement d'une somme d'1000 000 fbu. Après des enquêtes menées, le présumé auteur et le père de la victime ont été convoqués par la police en date du 9 février 2024. Ernest Niyonizeye a été arrêté et détenu au cachot du commissariat communal de police à Giharo.

### **Une fille violée en commune et province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 février 2024 indique qu'en date du 2 février 2024 sur la colline Kirema, commune et province Kayanza, la police accompagnée par la CDFC est allée chez Alexis Ntawutangimana, enseignant bénévole à l'ECOFO Remera afin de l'arrêter pour avoir violé E.N âgée de 14 ans, travailleuse domestique chez lui. Selon des sources sur place, la victime était dans cette famille depuis 6 mois. Elle était violée par son patron à chaque fois que la femme du présumé auteur était à la garde à l'hôpital où elle est infirmière. Selon les mêmes sources, la grand-mère de la victime a porté plainte auprès de la CDFC puisque ça faisait 3 mois qu'elle ne recevait pas l'argent de sa petite fille alors que c'était convenu depuis son engagement qu'elle recevrait 6000 fbu par mois. Les mêmes sources ajoutent qu'après l'interrogatoire de la jeune fille par la police, elle avait avoué d'être violée par son patron et ce dernier a disparu dès qu'il a entendu que la police a interrogé la fille. La victime a besoin des soins médicaux car elle disait qu'elle avait mal au ventre et au niveau des parties génitales.

### **Un homme battu par sa femme en commune et province Kayanza**

En date du 14 février 2024, vers 21 heures, sur la colline Canzara, commune et province Kayanza, Celeus Minani, âgé de 42 ans, cultivateur, a été battu par Rose Nyanzira, sa femme, membre du parti CNDD-FDD en collaboration avec leurs enfants. Selon des sources sur place, Celeus est rentré le soir et a trouvé dans son enclos une chèvre qui manquait puis a demandé à sa femme où se trouvait la chèvre. Selon les mêmes sources, Rose Nyanzira a tabassé Celeus avec une louche lui disant que la chèvre a été vendue et qu'il n'a pas le droit de poser beaucoup de questions. Les mêmes sources ajoutent que, leurs deux filles, Joselyne Nijimbere, âgée de 17 ans et Chadia Kezimana, âgée de 14 ans se sont alliées à leur maman pour tabasser leur père. En date du 15 février 2024, la victime est allée porter plainte chez les notables qui ont obligé Rose Nyanzira de prendre en charge les soins de santé pour les blessures qu'elle lui a causées au niveau de la tête.

### **Une fille violée en commune Muruta, province Kayanza**

En date du 12 février 2024, vers 18 heures, sur la colline Mikuba, commune Muruta, province Kayanza, B. A, âgée de 13 ans, élève à l'ECOFO Nkongé, a été violée par un passant non encore identifié. Selon des sources sur place, la victime se rendait à l'école quand il a croisé un homme inconnu qui l'intimidée avec un couteau lui disant que si elle refuse de coucher avec lui, il allait la tuer. Selon les mêmes sources, la victime effrayée à accepter et le présumé auteur du viol l'a conduit dans un buisson près de la route et l'a violée. Mathieu Niyibizi, voisin de la victime, l'a trouvée au bord de la route en train de saigner et a alors alerté ses parents qui l'ont conduite à l'hôpital Kayanza pour bénéficier des soins médicaux.

### **Une fille violée en commune Mutaho, province Gitega**

En date du 29 janvier 2024, vers 19 heures, sur la colline et commune Mutaho, province Gitega, J.N, âgée de 15 ans, écolière en 6<sup>ème</sup> à l'ECOFO Mutaho II, a été violée par Arnel Ndayikeza âgé de 21 ans, motard. Selon des sources sur place, ils ont été attrapés dans une salle de classe par les policiers qui étaient en patrouille. Selon les mêmes sources, en passant derrière les salles de classes, ces policiers ont entendu des cris d'un enfant dans une salle de classe et se sont introduits pour voir ce qui se passait et ont trouvé Arnel entrain de dire à la fille que si elle continue à crier il allait la tuer. Le présumé auteur a été arrêté sur le champ et conduit au cachot de la commune Mutaho. Le lendemain, la victime a été transportée à l'hôpital du district sanitaire de Mutaho sur demande de Ferdinand Irambona, OPJ. Le présumé auteur a été transféré au parquet de Gitega.

### **Une fillette violée en commune Vugizo, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 février 2024 indique qu'en date du 31 janvier 2024, sur la colline Gikuzi, commune Vugizo, province Makamba, A. E.A. âgée de 2 ans 6 mois a été violée par Miracle Ndayikeza, âgé de 19 ans, travailleur domestique. Selon des sources sur place, le présumé auteur a profité de l'absence de la mère puis l'a violée dans la cuisine. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police à vugizo puis transféré au cachot du parquet de Makamba. La victime a été conduite par sa famille à l'hôpital communal Vugizo pour bénéficier des soins.

### **Une femme battue en commune Mbuye, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 février 2024 indique qu'en date du 10 février 2024, sur la colline Rwuya, commune Mbuye, province Muramvya, Denise Mpawenayo âgée de 36 ans, cultivatrice a été battue par son mari Emery Nkurunziza, âgé de 41 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Emery a tenté de vendre une vache et sa femme l'a su avant qu'il ne le fasse et s'est opposée à cette vente. Selon les mêmes sources, vers 19 heures, Emery a battu sa femme à l'aide d'une barre de fer et son beau-père est vite intervenu. Le lendemain, les notables ont arrêté le présumé auteur et l'ont conduit à la police de Mbuye qui l'a mis au cachot du commissariat. Les mêmes sources ajoutent qu'Emery a été relaxé le 13 février 2024 après avoir signé un engagement devant l'adjudant-chef Kantungeko Venerand alias Ceusi, commissaire communal adjoint à Mbuye de ne plus recommencer à maltraiter sa femme.

### **Une fille violée en commune et province Muramvya.**

En date du 12 février 2024, vers 16 heures, sur la colline Burambana, commune et province Muramvya, B.A.B. âgée de 6 ans, orpheline de père, a été violée par Trésor Nizigiyimana, âgé de 14 ans, travailleur domestique dans la famille de la victime. Selon des sources sur place, le présumé auteur a profité de l'absence de la mère de l'enfant et a introduit la fille dans une des chambres de la maison et l'a violée. Selon les mêmes sources, la mère de l'enfant l'a surpris en plein acte et a appelé Remegie, chef de colline Burambana qui a conduit le présumer auteur chez l'OPJ du commissariat de police à Muramvya et a été détenu au cachot de police à Muramvya. La victime a été conduite par sa mère à l'hôpital de Muramvya pour bénéficier des soins de santé.

### **Une fille violée en commune et province Kayanza**

En date du 12 février 2024, vers 18 heures, sur la colline Kirema commune et province Kayanza, I. K, handicapée mentale, âgée de 15 ans a été violée par Euphrem Ngiriyabandi, âgé de 46 ans, membre du parti CNDD-FDD et chauffeur au TGI Kayanza. Selon des sources sur place, la victime venait de la

fontaine pour puiser de l'eau et a été prise par force par le présumé auteur en cours de route et l'a conduit à côté du chemin pour la violer. La victime a crié au secours et le présumé auteur a pris le large en laissant son chapeau sur les lieux du viol. Selon les mêmes sources, parmi les gens qui l'ont secourue, il y' avait Chantal Murekerisoni, chef de colline Kirema et celle-ci a conseillé les parents de la victime de l'amener au CDS pour les soins de santé.

### **Tentative de viol en commune Mukike, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 janvier 2024 indique qu'en date du 16 février 2024, vers 8 heures du matin, sur la colline Rukina, commune Mukike, province Bujumbura rural, Stany Miburo, policier au poste de police de Mukike a voulu violé Christella Ndayishimiye, âgée de 16 ans, élève en 2<sup>ème</sup> langues poste fondamentale au lycée communal de Rukina. Selon des sources sur place, le présumé auteur a pris une moto avec cette fille et se sont dirigés vers le poste de police. Arrivés à la position, ils se sont dirigés dans la maison du poste et Stany a commencé à la déshabiller mais la fille a refusé tout en criant au secours et ceux qui étaient dehors sont intervenus. Selon les mêmes sources, le policier a pris le fusil et ceux qui étaient dehors ont appelé Frédéric Manirakiza, administrateur de Mukike et le prénommé François, commissaire communal pour intervenir et se sont eux qui ont réussi à faire sortir la fille de la maison. Ce policier a été interrogé par son chef hiérarchique mais il n'a pas été poursuivi pour ce cas de tentative de viol.

### **Une fille violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 février 2024 indique qu'en date du 9 février 2024, sur la colline Birimba, commune et province Rumonge, E. H, âgée de 16 ans, originaire de la colline Gitanga, commune Burambi, province Rumonge, a été violée par API Aaron Kubwimana, policier du commissariat de police de Rumonge. Selon des sources sur place, une femme avait promis à cette fille un emploi de travailleuse domestique mais à son arrivée à Rumonge, elle l'a abandonnée dans le parking et c'est ce présumé auteur qui l'a récupérée et l'a emmenée dans la maison de son ami se trouvant sur la colline Birimba pour la violer. La victime a été conduite au centre Humura et le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Rumonge.

### **Une fillette violée en commune Kiganda, province Muramvya**

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 26 février 2024, indique qu'en date du 21 février 2024, sur la colline Renga, commune Kiganda, province Muramvya, M.N, âgée de 15 ans, a été violée par Deus Habonimana, âgé de 60 ans, membre du parti CNDD-FDD, tradipraticien et chef de la sous-colline Rwankanyambo, commune Kiganda. En date du 21 février 2024, les parents de la fille l'ont envoyée chercher des médicaments traditionnels chez Deus. A son retour, elle est arrivée à la maison vers 18 heures en pleurant, disant qu'elle a été violée. Le lendemain matin, elle a été amenée à l'hôpital de Kiganda et les tests médicaux ont confirmé le viol. Sur ordre du Procureur de la République à Muramvya, Jean Paul Bizindavyi, qui a été appelé par le père de la victime, le présumé auteur a été arrêté le 23 février 2024 et conduit au cachot du commissariat provincial de la police à Muramvya.

### **Une femme battue en commune et province Cankuzo**

Dans la nuit du 25 au 26 février 2024, sur la sous-colline Nyamparahara, colline Muyaga, commune et province Cankuzo, Ghislaine Mpawenayo, âgée de 25 ans a été tabassée par Pacifique Irankunda, son mari, tous membres du parti CNDD-FDD. Pacifique a accusé sa femme de rentrer tard et qu'il l'a vue dans un bistrot partageant de la bière avec d'autres hommes. La femme a voulu éviter la confrontation

et est allée dormir dans la chambre des enfants. Mais vers minuit, son mari est allé la réveiller et l'a faite sortir de la maison et la traînant dans un buisson et l'a frappée avec un gourdin. Croyant morte, il a pris un morceau d'arbre et l'a fait pénétrer dans les parties intimes et il est rentré tranquillement à la maison. Ghislaine a passé le reste de la nuit dehors. Le matin du 26 février 2024, elle ne pouvait plus marcher et un homme de bon cœur l'a transportée à l'hôpital de Cankuzo. Le médecin qui l'a consultée a confirmé les faits. La DPDFS de Cankuzo a payé les frais de santé de la victime. Celle-ci a porté plainte au poste de police de la commune Cankuzo qui a émis un mandat d'arrêt contre Pacifique mais le policier qui était chargé de l'arrêter a dit que ce présumé auteur s'était enfui. L'administration à la base dont les chefs collinaires et la famille cherchent à arranger l'affaire en faisant pression à la femme de retirer la plainte à police.

### **Une fillette violée en commune et province Muramvya**

En date du 5 mars 2024, vers 19heures, sur la colline Mpehe, commune et province Muramvya, N.M âgée de 15ans, élève en 6<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Mpehe, commune et province Muramvya a été violée par Cassien Ntakirutimana âgé de 33 ans, veilleur de nuit chez Gaspard Nzosaba, militaire en pension, marié et membre du parti CNDD-FDD.

Selon des sources sur place, la victime était passée à côté d'une boutique veillée par Cassien, pendant qu'il n'y avait personne à côté, celui-ci l'a appelée et l'a menacée que si elle n'accepte pas de coucher avec lui, il la poignarderait. Selon les mêmes sources, la fille est arrivée à la maison en pleurant et a raconté à sa mère ce qui s'était passé. La mère a appelé d'urgence les voisins qui ont ligoté le présumé auteur et l'ont amené à la police à Muramvya pendant que la victime était amenée à l'hôpital de Muramvya. Le lendemain, Cassien a avoué les faits devant Adjudant-chef Fabien Nimpagaritse, OPJ, disant qu'il a couché avec la fille après consentement. Le présumé auteur a été incarcéré au cachot de police de Muramvya.

### **Une fillette violée en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural**

En date du 12 mars 2024, vers 18 heures, sur la colline Bubaji, commune Nyabiraba, province Bujumbura rural, Abel Niyonzima, âgé de 58 ans, veilleur à l'ECOFO Bubaji, membre du parti CNDD-FDD, a violé C.K, âgée de 8 ans, élève à l'ECOFO Bubaji. En effet, l'enfant était en train de chercher du bois de chauffage dans le champ de caféiers situé tout près de l'école et ce veilleur est venu et l'a violée. La victime a été soignée au CDS Matara tandis qu'en date du 13 mars 2024, le présumé auteur a été arrêté par des policiers et conduit au cachot du poste de police de la commune Nyabiraba.

### **Une femme violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 mars 2024 indique qu'en date du 8 mars 2024 sur la colline Rutumo, zone Minago, commune et province Rumonge, pendant la nuit, A. N, âgée de 24 ans a été violée par Jean Bosco Bigirimana, âgée de 28 ans, son beau-frère. Selon des sources sur place, le présumé auteur a profité de l'absence de son grand-frère pour commettre le forfait en entrant dans la maison et l'a intimidée puis l'a violée. La victime a été conduite au centre Humura de Rumonge puis transférée à l'hôpital de Rumonge. Le présumé auteur a été arrêté et incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge.

### **Une fillette violée en commune Muhuta, province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mars 2024 indique qu'en date du 9 mars 2024,

19 heures, sur la colline Rutongo, commune Muhuta, province Rumonge, K.M, âgée de 6 ans, a été violée par Kelly Niyogushima, âgé de 27 ans, élève au Lycée Rutongo. Selon des sources sur place, l'incident a eu lieu quand les parents avaient envoyé l'enfant pour chercher les crédits de recharge de téléphone et le présumé auteur l'a violée dans sa boutique et il l'a interdite de ne rien dire. C'est par après que sa maman l'a remarqué à travers sa démarche puis l'a conduite à l'hôpital de Kabezi, dans la province de Bujumbura rural en date du 11 mars 2024. Le présumé auteur a pris le large.

### **Une fille exploitée sexuellement en commune Gitanga, province Rutana**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 mars 2024 indique que sur la colline Kinzanza, commune Gitanga, province Rutana, G.N, âgée de 18 ans, a abandonné l'école en 6<sup>ème</sup> année pour avoir mis au monde mais Jean Blaise Mugisha, âgé de 22 ans, élève en 2<sup>ème</sup> Langues au Lycée communal Kinzanza, qui l'a enceinté, ne l'a pas reconnue. Selon des sources sur place, G.N, a été engrossée par Jean Blaise Mugisha dans la maison de Gabriel Nduwumwami, ex-vétérinaire. Après avoir constaté qu'elle est tombée enceinte, la fille l'avait annoncé à Jean Blaise et ce dernier a nié totalement tout en la promettant qu'il va l'aider pour ne pas être arrêté. Pour le moment, la fille demande l'inscription de l'enfant par Blaise et ce dernier a refusé et G.N, a été orientée chez les notables collinaires pour écoute.

### **Une femme tuée par son mari en commune Kigamba, province Cankuzo**

En date du 16 mars 2024, vers 11 heures, sur la colline Kibungo, commune Kigamba, province Cankuzo, Fébronie Mukeshima, cultivatrice, âgée de 35 ans, a été tuée à l'aide d'une machette par Félix Nduwimana, son ex-mari. Selon des sources sur place, ce dernier avait quitté la famille en laissant sa femme et leurs cinq enfants pour chercher du travail en Tanzanie. Febronie, femme de Félix, a cherché du travail pour faire nourrir ses enfants dans le voisinage où il a noué des relations amoureuses avec un ouvrier de son patron et est tombé enceinte de cet ouvrier.

Selon les mêmes sources, quand Fébronie était dans un champ de haricot en train de travailler, son ex-mari est arrivé et lui a coupé à maintes reprises avec la machette que la victime avait jusqu'à mourir. A ce moment la victime était seule tandis que d'autres ouvriers étaient parti à la recherche de petits arbres pour faire du support aux haricots.

De retour, ils ont trouvé la femme morte et le présumé auteur était non loin de ce lieu. La police l'a arrêté et en date du 17 mars 2024, le présumé auteur a été transféré au cachot du commissariat provincial de police de Cankuzo. La dépouille mortelle de la femme assassinée a été conduite à la morgue de l'hôpital de Cankuzo. Le procès en flagrance était programmé pour le 20 mars 2024 au TGI Cankuzo.

### **Une femme violée en commune Bweru, province Ruyigi**

En date du 18 mars 2024, vers 12 heures, V.M., de la colline Nkanda, zone Kayongozi, commune Bweru, province Ruyigi, a été violée au centre de santé des Franciscains de Kayongozi par nommé Yambayamba, congolais, opérateur de l'échographie. Selon des sources sur place, la victime est sortie de la chambre de consultation en sanglotant avec son caleçon dans ses mains. Après cette violence, les collègues du présumé auteur ont contacté la police proche du centre médical et a arrêté le présumé auteur et l'a conduit au cachot du poste de police de Kayongozi en attendant le transfert au commissariat de police de Ruyigi.

### **Une fille violée en commune Bwambarangwe, province Kirundo**

En date de 10 mars 2024, vers 18 heures, sur la colline Buhoro, commune Bwambarangwe, province Kirundo, D.N, âgée de 14 ans, élève à l'ECOFO Buhoro en 5<sup>ème</sup> année a été violée par J.M Nzeyimana alias Mishoro, âgé de 40 ans, cultivateur, membre du parti CNL.

Selon des sources sur place, la victime a rencontré le présumé auteur quand elle venait de la fontaine pour puiser de l'eau et l'a intimidé à l'aide d'une machette, l'a retiré du chemin et l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime a été sauvée par les passants et le présumé auteur a pris le large.

En date du 11 mars 2024, le présumé auteur a été arrêté par le comité mixte de sécurité quand il essayait de fuir vers la commune Giteranyi. Pendant l'interrogatoire par la police, le présumé auteur a avoué l'acte et a dit qu'il était ivre. En date du 15 mars 2024, le présumé auteur a été acheminé à la PJ Kirundo et la victime a reçu une assistance médicale à l'hôpital Mukenke. Signalons que la victime présente des signes de troubles psychiques.

### **Une fille violée en commune Ntega, province Kirundo**

En date du 8 mars 2024, vers 22 heures, sur la sous colline Rwimvubu, colline Kinyovu, commune Ntega, province Kirundo, S.N, âgée de 17ans, travailleuse du cabaret, a été violée par Jean Marie Habimana, âgé de 34 ans, commerçant, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le présumé auteur l'en enfermé dans le bistrot et l'a violée. Selon les mêmes sources, Prosper Rudatinya, son voisin est venu au secours après avoir entendu les cris de la victime mais Habimana à refuser d'ouvrir la porte mais a fini par ouvrir. Le présumé auteur s'est justifié en disant qu'il faisait du contrôle et a trouvé que S.N avait eu des manquants.

Le présumé auteur a été conduit à la station de police de la commune Ntega. Le rapport médical a prouvé que la victime a été violée et a reçu une assistance médicale au CDS Mugendo.

### **Une fillette violée en commune Nyanza-lac, province Makamba**

En date du 17 mars 2024, vers 19 heures, sur la colline de Bukeye, commune Nyanza-lac, province Makamba, C. N, âgée de 4ans a été violée par Jean de Dieu Mugisha, âgé de 15 ans, voisin, originaire de la colline Gitaba, zone Gishiha, commune Vugizo, province Makamba. Selon des sources sur place, l'incident a eu lieu au domicile de ses parents et la victime et présumé auteur étaient des voisins. Le présumé auteur avait quitté la famille pour aller chercher de l'emploi au centre urbain de Nyanza- lac. L'expertise médicale a été faite sous l'ordre de l'OPJ Anatole et a confirmé ce viol. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Makamba.

### **Une fille violée en commune et province Rumonge**

En date du 18 mars 2024, sur la colline Rutumo, zone Minago, commune et province Rumonge, I.N, âgée de 14 ans, a été violée par Emmanuel Niyomwengere, âgé de 21 ans, agriculteur. Selon des sources sur place, le présumé auteur a rencontré la victime qui était allé garder le champ de riz puis l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Magara puis au centre Humura de Rumonge pour bénéficier des soins médicaux tandis qu'Emmanuel a été arrêté lendemain et incarcéré au cachot du commissariat de Rumonge.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 mars 2024 indique qu'en date du 17 mars 2024, sur la colline Kagongo, commune et province Rumonge, A. N. I., âgée de 3 ans et 6 mois, a été violée par deux autres enfants dont deux frères Egide Bitangimana, âgé de 10 ans et Joël Irumva âgé de 5 ans. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge pour bénéficier des soins.

### **Une femme blessée en commune Vumbi, province Kirundo**

En date du 16 mars 2024, vers 19 heures, sur la colline Kiziba, commune Vumbi, province Kirundo, Sophie Murerangondo, mère de 3 enfants, membre du parti CNDD-FDD, a été blessée à coup de machette par son mari, Jean Nduwayo, membre du parti CNDD-FDD, pour avoir empêché son mari de vendre toute la récolte de maïs. Selon des sources sur place, des malentendus entre ce couple sont à l'origine de cette tentative d'assassinat perpétrée. Selon les mêmes sources, après le forfait, le présumé auteur a pris le large.

### **Une fillette violée en commune Matongo, province Kayanza**

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 6 avril 2024 indique qu'en date du 30 mars 2024, vers 19 heures, sur la colline Burengo, commune Matongo, province Kayanza, Bonaventure Hatungimana alias Gihitori a violé P. N., âgée de 6 ans. Selon des sources sur place, Bonaventure a promis à Pascasie de lui donner du jus et des arachides si elle accepte de coucher avec lui. Les faits se sont passés dans les enceintes du marché de Matongo. L'enfant est rentré en pleurant avec des difficultés de marcher et du sang coulait entre ses jambes. Selon les mêmes sources, sa mère l'a vite transporté au CDS Matongo et l'expertise a confirmé le viol. La victime a révélé le nom de l'auteur du viol et ce dernier a été appréhendé par la police sous l'ordre de l'OPJ, Firmin Ngendakuriyo le matin du 31 mars 2024 puis incarcéré au cachot du poste de police de la commune Matongo.

### **Une fille violée en commune et province Rumonge**

En date du 1<sup>er</sup> avril 2024, vers 14 heures, sur la colline Muhanda zone Muruhukiro commune et province Rumonge, M. E, âgée de 14 ans a été violée par Juvent Ndayipfukamiye, âgé de 41 ans, agriculteur, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime était allée chercher du bois de chauffage dans un buisson près de son domicile et le violeur l'a surprise dans ce buisson et l'a violée. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au centre de prise en charge médicale Humura de Mutambara situé en zone Gatete commune et province Rumonge. Le présumé auteur a été arrêté par la police en date du 2 avril 2024 et détenu au cachot de la police au chef-lieu de la commune Rumonge.

### **Une femme battue en commune et province Rumonge**

En date du 3 avril 2024, sur la colline Kanyenkoko, commune et province Rumonge, Charlotte Ndayishimiye, âgée de 31 ans a été battue et blessée au niveau de l'œil gauche par son mari Bukuru Betuel, âgé de 41 ans enseignant au Lycée urbain de Rumonge, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le concubinage de son mari a été la source de conflit. La victime a été conduite au centre Humura par ses voisins pour la prise en charge et le présumé auteur a été arrêté par la police et emprisonné le lendemain au cachot du commissariat de police de Rumonge.

### **Une fille violée en commune Nyanza-lac, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 avril 2024 indique qu'en date du 29 mars 2024 sur la colline Nyabasanze, zone Kabonga, commune Nyanza-lac, province Makamba, P.I, âgée de 13 ans, écolière en 7<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Nyanza-lac a été violée par Mathias Nyabenda résident de la même colline Nyabasanze, marié et père de 4 enfants, membre du parti CNDD-FDD.

Selon des sources sur place, l'auteur présumé a profité de l'absence des parents de la victime qui est épileptique. L'expertise médicale, le sous vêtement de l'enfant déchiré ainsi que certains voisins qui ont secouru l'enfant juste quelques temps après l'acte confirment ce viol. Le présumé auteur a été arrêté par la police qui a été alertée par les voisins de la victime et conduit au cachot du commissariat de police à Nyanza Lac. Après 10 jours, l'OPJ prénommé Nestor a libéré l'auteur après avoir reçu une corruption de 500.000 fbu.

### **Une fille violée en commune Nyanza-lac, province Makamba**

En date du 2 avril 2024, sur la colline Bukeye, commune Nyanza -lac, province Makamba, S.K âgée de 14 ans, a été violée par François alias Kadogo, cultivateur et originaire de la province Gitega, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le présumé auteur a menacé de mort la victime. Selon les mêmes sources, des conséquences de ce viol et de ces menaces commencent à se manifester chez la victime par des troubles mentaux et cette dernière reçoit un traitement psychosocial au centre intégré de Karusi. Le présumé auteur reste sous les mains de la police et un OPJ nommé Diboli, continue les enquêtes.

### **Une fillette violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 avril 2024 indique qu'en date du 4 avril 2024, au quartier France, sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, E. I, âgée de 9 ans, élève en 2<sup>ème</sup> année, à l'ECOFO Rukaramu, a été violée par Cédric Nkurunziza, âgé de 30 ans, membre du parti CNDD-FDD.

Selon des sources sur place, l'enfant venait rendre visite à sa voisine - et elle a été -kidnappé par Cédric et conduite dans une maison en cours de construction et puis l'a violée. Cet enfant n'avait rien dit à ses parents et c'est lors qu'elle a commencé à avoir la pue dans sa partie génitale - qu'elle a dévoilé le secret. Cédric Nkurunziza a été arrêté et incarcéré au cachot du parquet à Kabezi, en province Bujumbura rural et la victime a été conduite au centre Seruka de Bujumbura Mairie.

### **Une fillette violée en commune Giharo, province Rutana**

En date du 15 avril 2024, sur la colline Kabingo, commune Giharo, province Rutana, A.O.I, âgée de 13 ans, élève, a été violée par Zebiya, Imbonerakure, conducteur de moto. Selon des sources sur place, la fille était dans son cours du soir, chez son enseignant, ce dernier l'avait libérée vers 20 heures.

De retour à la maison, A. O.I, a croisé Zebiya et ce dernier l'avait sollicitée de monter sur la moto pour qu'il la déplace jusqu'à la maison. Mais au lieu d'aller à la maison de la victime, Zebiya l'a conduite derrière le mur de l'église afin de la violer. Selon les mêmes sources, cette élève vit chez son oncle E. N, et ce dernier avait vu une moto stationnée tout près de chez lui plus de 30 minutes et a approché pour connaître à qui appartient l'automobile.

En s'approchant de la moto, il avait vu sa nièce en train de s'habiller. En rentrant, E.N, avait dit à sa

nièce de se rendre chez le chef collinaire de Butezi, Ferdinand Nyawuma pour lui expliquer ce qui lui est arrivé. Arrivée chez cette - autorité, après l'avoir écoutée -, il avait demandé de secourir l'enfant en l'emmenant à l'hôpital pour des soins. Zebiya avait eu peur du constat et s'était dirigé chez ce chef de colline Ferdinand Nyawuma pour étouffer l'affaire où - il a fini par être arrêté et conduit au cachot de la police de Giharo. Il a été transféré à Rutana en date du 17 avril 2024, puis à la prison centrale de Bururi et a été jugé coupable.

### **Une fillette violée en commune et province Kayanza**

En date du 18 avril 2024, vers 19 heures, sur la sous colline Bwari, colline Nemba, commune et province Kayanza, E. N, âgée de 15 ans, élève en 7<sup>ème</sup>, à l'ECOFO Bwari, a été violée par Samson Manirakiza, âgé de 27 ans, célibataire, cultivateur de la même localité.

Selon des sources sur place, la victime provenait du marigot puiser de l'eau quand elle a croisé en cours de route Samson et lui montrant un grand couteau pour l'intimider ant de coucher avec lui sinon il pourra la tuer. Selon les mêmes sources, la victime a accepté de peur d'être tuée.

Après le viol, le présumé auteur a pris fuite et reste introuvable. La victime a été conduite la même nuit au centre de santé Gahahe pour des soins médicaux.

### **Une fillette violée en commune Bukeye, province Muramvya**

En date du 18 avril 2024, vers 19 heures, sur la colline Kivogero, commune Bukeye, province Muramvya, K.K, âgée de 14 ans, élève en 9<sup>ème</sup> à l'ECOFO Kivogero, a été violée par Bernard Niburana, âgé de 32 ans, membre du parti CNDD-FDD, cultivateur.

Selon des sources sur place, la victime revenait de la répétition dans une chorale de l'église pentecôte dont elle est membre. A quelques minutes de chez elle, elle a été attrapée et violée dans un buisson par Bernard Niburana membre de la même chorale et de la même colline, Selon les mêmes sources, Bernard avait dit à ses compagnons qu'il allait seul accompagner K.K.

Les sources médicales de l'hôpital de Giko ont confirmé qu'il y a eu viol. Le présumé auteur a pris le large le lendemain quand il a appris qu'il était recherché par la police.

### **Grossesse non désirée en commune Kayogoro, province Makamba**

Sur la colline Gatabo, commune Kayogoro, province Makamba, A.T, âgée de 16 ans, malade mentale, a été engrossée par Cyriaque Manirakiza, membre du parti CNDD-FDD, commerçant. Selon des sources sur place, A.T, a montré celui qui l'a engrossée et cette grossesse est de 4 mois.

La police a procédé à l'arrestation du présumé auteur malgré la résistance des administratifs et certains jeunes Imbonerakure de cette colline. Le dossier de Cyriaque Manirakiza a été transmis au parquet de Makamba depuis le 16 avril 2024 et ce présumé violeur reste toujours gardé au cachot du commissariat communal de Kayogoro.

### **Une femme tuée en commune Gatara, province, Kayanza**

En date du 26 avril 2024, vers 21 heures, sur la sous-colline Nshingori, colline Rubagabaga, commune Gatara, province Kayanza, Adèle Nyabenda, âgé de 39 ans, cultivatrice, a été tuée par Julien Bimenyimana, son mari, âgé de 40 ans, cabaretier. Selon des sources sur place, Julien et Adèle avaient passé la journée ensemble en train de partager un verre au centre Rango et rentrés en cours de route, la nuit, ils se sont chamaillés et Julien a accusé sa femme d'infidélité. Selon les mêmes sources, Julien

Bimenyimana a frappé sa femme à l'aide d'une bouteille au niveau de la tête et celle-ci a perdu connaissance sur place. Julien a été arrêté par le comité mixte de sécurité à Rubagabaga et conduit la même nuit au cachot communal Gatara pour questions d'enquêtes judiciaires. La victime a été conduite au centre de santé Maramvya par des gens qui étaient autour du lieu du crime où elle est morte vers minuit et enterré le 27 avril 2024 par sa famille à la colline Rubagabaga même.

### **Une fille violée en commune Kinyinya, province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 avril 2024 indique qu'en date du 11 avril 2024, vers 16 heures, dans le champ de haricots, sur la colline et commune Kinyinya, province Ruyigi, I. A, âgée de 8 ans a été violée par Karenzo, âgé de 33 ans, possédant un handicap mental. Selon des sources sur place, la victime revenait de la boutique où elle était allée acheter du savon et elle a rencontré Karenzo et l'a violée. Alertés par les cris de l'enfant, les parents sont venus au secours de leur enfant et l'ont conduit à l'hôpital Kinyinya pour bénéficier des soins médicaux. Le présumé auteur du viol quant à lui a été arrêté par le comité mixte de sécurité et conduit à la police judiciaire de Kinyinya pour des raisons d'enquêtes.

### **Une fille violée en commune Butaganzwa, province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 avril 2024 indique qu'en date du 5 avril 2024, dans la matinée, N.S, âgée de 10 ans, native de Gikwiye, commune Butaganzwa, province Ruyigi, a été violée par un homme non identifié que la victime a qualifié de fou. Selon des sources sur place, la victime a quitté là où elle avait passé la nuit sur la colline Kiyabu pour aller rendre visite à une femme appelée Faustine de la colline Nyarurambi. En cours de chemin, elle a croisé un inconnu qui l'a violée. Arrivée à Nyarurambi, elle ne pouvait pas marcher convenablement mais aussi ne pouvait pas expliquer ce qu'il lui était arrivé. C'est après deux jours que ses proches ont constaté que ses organes génitaux avaient été touchés. Transportée au CDS Muriza, elle a été refusée les soins sans payer 15 000 fbu et après ce refus, la victime a été conduite à l'hôpital Ruyigi où elle a été prise en charge. Selon les mêmes sources, la victime est une orpheline de mère et son père vit dans un endroit inconnu.

### **Une fille violée en commune et province Muramvya**

En date du 7 mai 2024, sur la colline Burambana, commune et province Muramvya, F.I âgée de 17 ans a été violée par Dieudonné Nimubona, âgé de 33 ans, cultivateur, marié et membre du parti CNDD-FDD après avoir passé une nuit avec la victime.

Selon des témoins oculaires, après avoir chassé sa femme Clotilde Ndereyimana depuis le 30 avril 2024, Dieudonné a commencé à courtiser cette enfant qui étudie en 7ème année à l'ECOFU Mubarazi.

Ce jour du 7 mai 2024, alors que la victime venait de l'école vers 17 heures, elle a été interpellée par ce présumé auteur qui l'a logé chez lui. Les parents de la victime l'ont cherchée partout, et ce n'est que le lendemain matin qu'ils ont appris de la part de ses camarades d'école qu'ils l'ont vue la veille avec Dieudonné. Ils se sont rendus chez celui-ci et ont trouvé leur enfant là-bas.

Selon les mêmes témoins, aidés par les membres du conseil collinaire, ils ont ligoté Dieudonné puis conduit au parquet de Muramvya, pendant que la victime a été amenée à l'hôpital de Muramvya pour bénéficier des soins. Le présumé auteur a été détenu à la prison centrale de Muramvya.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

En date du 6 mai 2024, sur la colline Gatete, commune et province Rumonge, C.N âgée de 10 ans, élève à L'ECOFO Gatete a été violée par un nommé Nyishu, âgé de 15ans.

Selon un membre de la famille de la victime, cette dernière a été conduite au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge pour bénéficier des soins. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal à Rumonge et a été libéré par après.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

En date du 6 mai 2024, vers 9 heures, sur la colline Minago, commune et province Rumonge, N.H, âgée de 3ans a été violée par Jean de Dieu Ndayishimiye, âgé de 15 ans, son voisin qui l'a trouvée devant la maison et l'a conduite dans la brousse pour commettre le viol.

Selon un membre de sa famille, la victime a été conduite au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge et le présumé auteur a été arrêté et incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge.

### **Une fille violée en commune et province Kirundo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mai 2024 indique qu'en date du 1<sup>er</sup> mai 2024, au quartier Rupfunda, commune et province Kirundo, C.D, élève de 3<sup>ème</sup> cycle du lycée Kanyinya a été violée par Chanel, chauffeur de transport privé Kirundo-Ngozi.

Selon un témoin oculaire, la victime a été trouvée à l'état d'inconscience dans une chambre du chauffeur où elle avait été invitée après le défilé de célébration de la fête du travail puis l'a droguée avec du chanvre et de la boisson kick. Après les faits, le chauffeur a continué son travail espérant retourner pendant la soirée pour lui faire rentrer au lycée.

Vers 13 heures la population environnante s'est inquiétée et a avisé le chef de quartier qui a aussi alerté le gouverneur, l'administrateur communal, le commissaire de la PNB, le chef du SNR puis ont vu par vitres de la fenêtre la fille tout nue en état d'inconscience et ont décidé de défoncer la porte et la fille a été amenée à l'hôpital où elle a été hospitalisée et ne se souvenait pas de l'école où elle étudiait.

Ces autorités ont appelé le DPE qui a directement mis la photo de la victime dans le groupe des directeurs et Médard, directeur du lycée Kanyinya l'a reconnue et a appelé ses parents de Ngozi qui ont réclamé la justice.

### **Une fillette violée en commune Rutegama, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mai 2024 indique qu'en date du 12 mai 2024, vers 13 heures, sur la colline Nkonyovu, commune Rutegama, province Muramvya, N. I âgé de 7 ans, élève en 1<sup>ère</sup> année à l'ECOFO Nkonyovu, fille de V. S et de C. N, a été violée par Ernest Ndikuriyo, âgé de 51 ans, cultivateur, membre du parti CNDD-FDD et responsable adjoint collinaire de ce parti. Selon les parents de la victime, N. I, était avec son petit frère D. A, âgé de 5 ans, quand ils allaient puiser de l'eau. Ernest Ndikuriyo a appelé la fillette et l'a amenée dans un petit buisson et l'a violée en présence du petit garçon D.A. Selon les mêmes sources, après l'acte, les deux gamins sont retournés à la maison à environ 500 mètres en pleurant. La fillette présentait un saignement au niveau de sa partie génitale. Ses parents l'ont amenée immédiatement à l'hôpital de Kiganda et les tests médicaux ont confirmé l'acte de viol.

Le présumé auteur a été arrêté en date du 13 mai 2024 par l'OPJ, Juvent Nimubona, adjudant major mais il a été relâché le même jour.

### **Une fille violée en commune Mabanda, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mai 2024 indique qu'en date du 7 mai 2024, sur la colline Mutwazi, commune Mabanda, province Makamba, C. N, âgée de 14 ans, élève à l'ECOFO Nyanza-lac V, orpheline a été violée par le prénommé Samuel, cultivateur et membre du parti CNDD-FDD. Selon sa grande sœur C. N, le présumé auteur l'a enlevée lorsqu'elle rentrait de l'école puis l'a emmenée chez lui où elle a passé 4 jours. La victime vivait chez M, sa marraine baptismale, sous l'accord de sa grande sœur. La famille a porté plainte à la police du commissariat de Mabanda, en collaboration avec celui de Nyanza- Lac pour arrêter Samuel sans succès. Au contraire, M, qui avait joué la liaison a été arrêté par la police du commissariat de Nyanza-Lac pour avoir demandé où se trouver Samuel.

M. a été libéré deux jours après sa détention au cachot du commissariat de Nyanza-Lac suite à l'intervention des jeunes Imbonerakure de la sous-colline Nyamirongo appuyé par le chef du SNR à Nyanza-Lac.

### **Une fille harcelée en commune Buhiga, province Karuzi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mai 2024 indique qu'en date du 12 mai 2024, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Marie Florine Kaze, âgée de 18 ans, élève au Lycée Technique la Référence de Buhiga, en 1<sup>ère</sup> année post fondamentale a été renversé en pleine rue par Bahati, âgé de 31 ans, Imbonerakure. Selon des témoins sur place, la victime a crié au secours et quand les gens des environs se sont précipités, Bahati l'avait déjà battue au niveau du cou et s'est enfui. Selon la victime, le présumé auteur la recherchait depuis le 10 mai 2024 après avoir refusé de se présenter à un rendez-vous qu'il lui avait fixé moyennant paiement de 25 mille fbu. Bahati l'a aperçue dans une boutique en train d'acheter des crédits téléphoniques et l'a suivie quand elle rentrait chez elle. Arrivée à deux cent mètres de chez elle, dans l'obscurité, il l'a attrapée et malmenée en lui demandant de coucher avec lui sur place ou sinon de lui rendre son argent. La fille a été directement conduite à l'hôpital Buhiga où elle a passé une nuit. Le chef de quartier a informé la police qui a appréhendé le présumé auteur la même nuit et l'a été incarcéré au cachot de la police à Buhiga avant que la victime compare l'accuser et besoins d'enquêtes.

### **Une fille violée en commune Bugendana, province Gitega**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 mai 2024, indique qu'en date du 13 mai 2024, vers 18 heures, au marché Bitare, sur la colline Bitare, commune Bugendana, province Gitega, D.B, âgée de 18 ans, a été violée par Fulgence Nimbona, âgée de 24 ans, marié et père de deux enfants. Selon l'OPJ, Urbain Baranyizigiye, la victime se rendait au moulin où travaillait Fulgence. Voyant que D.B, reste seule, il l'a proposée une somme de 5000 fbu pour accepter de coucher avec lui et que si elle refuse, il allait la tuer. Le présumé auteur a allumé deux moulins et une décortiqueuse pour provoquer beaucoup de bruit et il l'a prise de force et la victime a crié aux secours mais en vain. Arrivée à la maison, vers 20 heures, elle a raconté à ses parents ce qui lui est arrivé. Le lendemain, ses parents sont allés se plaindre et Fulgence a été arrêté. Béatrice Bukuru et Eric Bigirimana, successivement Administrateur et commissaire communal ainsi que Jean Marie, le beau-père de Fulgence et propriétaire des moulins ont essayé d'étouffer l'affaire, proposant un règlement à l'amiable par paiement d'une somme de 300 000 Fbu alors que la famille demandait 1 million de Fbu. L'OPJ a refusé

ce règlement et le Fulgence a été incarcéré au cachot du poste de police de Bugendana.

### **Une fille violée en commune Gisozi, province Mwaro**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 mai 2024 indique qu'en date du 6 avril 2024, vers 7 heures, sur la colline et commune Gisozi, province Mwaro, A. K I âgé de 10 ans, élève en 2<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Gisozi, fille de B.H et de N.Ka a été violée par Oscar Ndagijimana, âgé de 26ans, travailleur domestique chez les voisins de la famille de la victime.

Selon des sources sur place, le présumé auteur a été attrapé dans la maison de la famille et a été acheminé au commissariat communal de Gisozi où il a été interrogé par l'OPJ Adrien Ngurube.

Ce présumé auteur est détenu au cachot du commissariat provincial pour la continuité du dossier.

### **Une fille violée en commune et province Ngozi**

En date du 27 juin 2024, sur la colline Kinyami-Bitanga, commune et province Ngozi, K. N, âgé de 7 ans, a été retrouvée dans un fossé situé sur cette colline, violée et jetée là par des gens non identifiés. Selon des témoins à Ngozi, elle avait été enlevée en date du 26 juin 2024 et a été retrouvée avec les appareils génitaux endommagés. La victime est hospitalisée à l'hôpital de Mivo, commune Ngozi.

### **Une fillette violée en commune Gatara, province Kayanza**

En date du 25 juin 2024, vers 16 heures, à la colline Munini, commune Gatara, province Kayanza, B. N, âgée de 5 ans, a été violée par Gilbert Niyonkuru, âgé de 24 ans, boutiquier. Selon la victime, sa mère l'avait envoyée à la boutique pour faire quelques achats et Gilbert l'a trompée en lui donnant un beignet et un jus appelé « Fursana ». La victime indique que l'auteur du viol l'a conduite dans une chambre de la boutique et l'a violée. Arrivée à la maison, la victime dit qu'elle sentait des brûlures dans sa partie intime et a informé ses parents de ce qui lui est arrivé. La victime a été conduite au centre de santé Gatara pour avoir des soins et l'auteur du viol a été arrêté et conduit au cachot communal de Gatara.

### **Une femme battue en commune et province Kayanza**

En date du 28 juin 2024, vers 21 heures, sur la colline Kirema, commune et province Kayanza, Violette Niyibizi, cultivatrice a été battu par son mari Claude Hasabumutima, motard. Selon la victime, Claude rentrait à la maison et a trouvé sa femme au lit et il a commencé à la battre, il l'a blessée sur la jambe et la partie intime en utilisant les mains. La femme a crié et les voisins lui ont porté secours et ont trouvé la femme en train de saigner. Selon la même victime, elle ne s'entendait plus avec son mari, ce qui a causé la séparation de corps car la femme dormait avec les enfants. Les voisins avec le chef de quartier Munkazi, Fidèle Singirankabo ont obligé Hasabumutima d'amener sa femme au dispensaire et il a refusé en lançant des injures contre sa femme. Les voisins ont amené Violette au dispensaire privé Peka pour des soins et la facture a été donnée à Claude son mari.

### **Une fille violée en commune Bugendana, province Gitega**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 juin 2024 indique qu'en date du 9 juin 2024, vers 20 heures, sur la colline Kibungo, commune Bugendana, province Gitega, D.M, âgée de 14 ans, élève en 6<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Kiziguro de la même colline a été violée par Innocent Irambona, âgé de 23 ans, membre de la ligue des jeunes Imbonerakure de la localité qui se réclament agents de sécurité. Selon la victime, elle était avec sa grande sœur et son fiancé dans l'un des cabarets de cette

localité. En sortant, Innocent l'a prise par force pour la violer derrière le cabaret. La victime a essayé de crier mais en vain à cause du bruit des radios, et l'intimidation de la tuer sur place si elle continue à résister. La plainte a été déposée le lendemain par la mère de la victime et le présumé auteur a été vite arrêté par l'OPJ, Eurade Irakoze. Au moment de l'interrogatoire, le présumé auteur a accepté les faits mais a nié que l'acte sexuel a eu lieu. Il avoue seulement qu'il lui a fait des attouchements au niveau du sexe. La victime a été transportée à la clinique Bugendana pour les premiers soins. Cet auteur est détenu au cachot de la commune Bugendana et l'OPJ souligne qu'il attend un moyen de déplacement pour transférer le dossier et le détenu au parquet Gitega.

### **Une fillette violée en commune et province Muramvya.**

En date du 10 juin 2024, vers 14 heures, sur la colline Gakenke, commune et province Muramvya, M.I, âgé de 11 ans, a été violée par Thierry Itangiteka, âgé de 26 ans, cultivateur et membre de la milice Imbonerakure. Selon la victime, elle allait chercher des herbes pour les lapins, quand Thierry l'a interpellée et amenée chez lui et l'a violée car il habite seul dans cette maison. La victime a raconté à son père ce qui lui est arrivée et ce dernier a alerté l'OPJ, Fabien Nimpagaritse par téléphone. L'OPJ n'a pas tardé à arriver sur les lieux et la victime a été dépêchée à l'hôpital de Muramvya où les tests médicaux ont confirmé qu'il y a eu viol. Le présumé auteur a été arrêté et mis au cachot de police à Muramvya.

### **Une fille violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 juin 2024 indique qu'en date du 2 juin 2024, vers 16 heures, sur la colline Rukinga, commune et province Rumonge Z. N, âgée de 11 ans, élève en 4<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Rukinga a été violée par Phénias Ndayirukiye, âgé de 18 ans, cultivateur et voisin de la victime. Selon les parents de cette dernière, le présumé auteur l'a prise par force puis l'a conduite dans une maison non habitée pour la violer. L'enfant a crié au secours puis les voisins sont intervenus. La victime a été conduite au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge pour recevoir des soins. Phénias a été arrêté et incarcéré au cachot de police de Rumonge.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 juin 2024 indique qu'en date du 3 juin 2024, sur la colline Kizuka, commune et province Rumonge, B.A, âgée de 7 ans, a été violée par Égide Nimubona, âgé de 35 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon ses parents, le présumé auteur l'a emmenée dans un champ de manioc pour la violer et après il l'a intimidée de ne rien dire. La victime a eu un malaise et on l'a conduite au CDS Kizuka pour consultation, en cours de route elle a dit à sa tante qui l'accompagne qu'elle a des douleurs dans les parties génitales. Arrivé au CDS, en date du 5 juin 2024, elle a raconté l'histoire à l'infirmier qui examina l'enfant et trouva ses parties génitales très infectées. Le présumé auteur a été arrêté et incarcéré au cachot de la zone Kizuka puis transféré au cachot du commissariat de police de Rumonge en date du 6 juin 2024.

### **Une fillette violée en commune Giharo, province Rutana**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 juin 2024 indique qu'en date du 1<sup>er</sup> juin 2024, dans un buisson, sur la colline Muzye, commune Giharo, province Rutana, D. N, âgée de 5 ans, a été violée par Japhet Niyoyankunze, marié, membre du parti CNDD-FDD, natif de ladite colline. Selon des sources sur place, ce dernier lui a promis un billet de 100 fbu, en fin de lui faire des relations sexuelles. Après ça, le présumé auteur a été arrêté par la police et a été détenu au cachot du

commissariat communal de Giharo.

### **Une fille violée en commune Kigamba, province Cankuzo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 juin 2024 indique que sur la colline et zone Gitanga, commune Kigamba, province Cankuzo, A.N, âgée de 15 ans, originaire de la colline et zone Munzenze, commune Mishiha, province Cankuzo, a été violée et engrossée par Pascal Birigusa, âgé de 41 ans, marié et père de trois enfants. Selon des sources sur place, A.N, travaillait depuis 3 ans comme travailleuse domestique chez la famille de Pascal Birigusa, enseignant à l'ECOFO Kigaga, commune Kigamba, province Cankuzo. Elle a été violée et engrossée par son employeur Pascal. La femme de cet enseignant, a renvoyé A.N, chez ses parents quand elle a appris que celle-ci était enceinte. Selon les mêmes sources, Pascal a mené des négociations en coulisses et a donné à la famille de la fille une somme de 300 000 fbu pour régler l'affaire à l'amiable. Devenue malade, A.N était allée se faire soigner à l'hôpital communal de Mishiha, se trouvant sur la colline Munzenze. Comme elle est enceinte, le médecin lui a demandé de montrer sa carte d'identité et la fille a déclaré qu'elle ne pouvait pas l'obtenir parce qu'elle n'avait pas encore atteint l'âge requis. La victime a dit au médecin qu'elle a été engrossée par Pascal Birigusa, son ex-employeur. Ce dernier a été arrêté et conduit au commissariat de police de Kigamba et ne nie pas les faits.

### **Une femme battue en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 5 juin 2024, vers 16 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Perpétue Maniratunga, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 35 ans, a été battue par son mari Molière Nsanzimpore, lui aussi membre de ce parti, âgé de 48 ans. Selon les témoins oculaires, le mari lui a accusé d'avoir confisqué 5 kg de riz après la récolte alors qu'elle le conservait pour leurs enfants car le mari vendait toute la récolte sans se soucier de la famille. La victime précise que son mari la maltraite et que c'est elle qui s'occupe des enfants. La femme a été expulsée de la maison et a porté plainte chez le chef de colline.

### **Une fille violée en commune Kayokwe, province Mwaro**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 juin 2024 indique qu'en date du 2 juin 2024, vers 21 heures, sur la colline Ruvumu, commune Kayokwe, province Mwaro, A.N, âgée de 30 ans et ayant des troubles mentaux a été violée par Innocent Kandanda et Emmanuel Nkunda, d'environ 30 ans, tous de la composante sociale Twa.

Selon des sources sur place, la victime rentrait chez elle en traversant un village de Batwa de Gihinga, surplombant la colline Ruvumu. Les deux garçons l'ont suivi et l'ont violé quand elle arrivait dans un boisement d'eucalyptus situé en bas de ce village. Selon les mêmes sources, ces présumés auteurs ont pris fuite quand des gens des environs sont accourus ayant entendu les cris de cette fille qui était en train d'être violée. La victime a par après continué le chemin vers la maison et la police est à la recherche de ces deux garçons.

### **Une fillette violée en commune Matongo, province Kayanza**

En date du 6 juin 2024, vers 10 heures, sur la colline Bandaga, commune Matongo, province Kayanza, J.L.M, âgée de 5 ans, a été violée par Patrice Ntigwonza, âgé de 47 ans, cultivateur. Selon la victime, Patrice l'a appelée quand il était dans un jardin de caféier en lui promettant de lui donner un beignet

puis l'a violée. L'enfant est arrivé à la maison en pleurant et a dit à ses parents ce qui s'est passé. Les parents ont dénoncé le cas au chef de colline Bandaga, Amédée Ndimurwanko et celui-ci a procédé aux étapes d'arrestation du présumé auteur. L'enfant a été amené à l'hôpital Musema pour des soins médicaux. Patrice a été incarcéré au cachot du commissariat de police de la commune Matongo.

### **Une fillette violée en commune Bugendana, province Gitega**

En date du 3 juin 2024, vers 20 heures, sur la colline Kivuvu, commune Bugendana, province Gitega, D.M, âgée de 13 ans, élève en 5<sup>ème</sup> année, à l'ECOFO Kivuvu I, a été violée par Elvin Akimana, âgé de 33 ans, étant séparé de son épouse, il y a 5 jours. Selon la victime, il l'a appelée en cachette la trompant qu'il veut lui montrer là où il cache les clés de la maison pour qu'à son absence, elle puisse donner des herbes aux lapins. Arrivée, dans sa maison, il l'a prise et l'a forcée de faire des rapports sexuels en l'intimidant de la tuer si elle refuse. Selon la même victime, elle est retournée à la maison en pleurant et a dit à sa mère ce qui est arrivé. Sa mère a tout de suite alerté le chef de colline pour appréhender ce malfaiteur. Le lendemain matin, l'enfant a été transporté à l'hôpital Mutoyi pour des soins urgents et le malfaiteur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la zone Mutoyi chez l'OPJ, Aaron Gasore pour interrogatoire.

### **Une fille violée en commune Muruta, province Kayanza**

En date du 29 mai 2024, vers 17 heures, sur la colline Nkongé, commune Muruta, province Kayanza, K.I, âgé de 12 ans, élève en 6<sup>ème</sup> année, a été violée par Jean Pierre Manirakiza, âgé de 28 ans, fabricant des briques dans le marais de Nkongé. Selon la victime, elle venait de l'école et au cours de route, elle a rencontré Jean Pierre qui l'a prise par force et l'a introduite dans un buisson se trouvant près de la route à cette colline puis l'a violée. Selon la même victime, arrivée à la maison, K.I, a raconté à sa mère N.P ce qui venait de lui arriver et la victime a été conduite au centre de santé Remera en commune Muruta pour subir des soins médicaux. L'auteur du viol a été arrêté le même jour et conduit au cachot du poste de police de la commune Muruta. Il a été transféré au cachot du commissariat provincial de police le lendemain.

### **Une fille violée en commune et province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 mai 2024 indique qu'en date du 20 mai 2024, au quartier Sanzu, commune et province Ruyigi, dans la maison d'Omer Havyarimana, J.I, âgée de 10 ans, a été violée par Célestin Nsengiyumva, âgé de 16 ans, gardien des vaches d'Omer. Célestin est originaire de la colline Kazimya, commune et province Ruyigi. Selon des sources sur place, J.I, a été confiée à Omer Havyarimana vivant au quartier Sanzu pour pouvoir faire sa scolarité. La victime a été conduite à l'Hôpital Rural de Ruyigi tandis que le présumé auteur a été arrêté par la police et conduit au cachot de police de Rutimbura, en commune et province Ruyigi.

### **Un enfant violé en commune et province Kayanza**

En date du 25 juin 2024, vers 15h, sur la colline Musave commune et province Kayanza, Yousufu Irankunda âgé de 13ans, élève à l'Ecofo Kirema a été violé par Jean de Dieu Ingabire âgé de 26ans, soudeur et célibataire. Selon la victime, le présumé auteur l'a appelé dans la chambre en lui disant qu'il veut lui donner du pain et il l'a violé. Selon la même victime, il a raconté tous ce qui s'est passé à sa maman et celle ci l'a amené au Soi-Burundi pour le test. Le test a été positif et l'enfant a reçu des médicaments. Les parents ont porté plainte chez l'OPJ Niyonkuru Gilbert. Celui-ci à donner un mandat

d'amener aux policiers pour arrêter l'auteur. Maintenant le malfaiteur est déjà au prison de Ngozi pour 25ans de prison.

### **Une fille violée en commune Giharo, province Rutana**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 juillet 2024 indique qu'en date du 4 juillet 2024, sur la colline, zone et commune Giharo, province Rutana, vers 20 heures, Fabrice Burakeye, Abbé de la paroisse Giharo, diocèse Rutana, a violé L.N, âgée de 17 ans, travailleuse domestique chez Alexis Nduwayo, enseignant au Lycée Communal Saint Joseph de la colline Giharo.

Selon des témoins oculaires, vers 20 heures en rentrant à la maison, Alexis et sa femme ont trouvé leur maison fermée, chose inhabituelle alors qu'il était encore tôt, ils ont toqué. La domestique (victime) a entendu que ses chefs du ménage arrivent et elle a ouvert doucement sa chambre et a fait sortir l'Abbé Fabrice par la porte de derrière.

Alexis a demandé à la victime pourquoi elle avait fermé la porte très tôt et les voisins sont venus voir ce qui se passait dans la maison d'Alexis, et ils ont constaté que la victime avait été violée.

Sur manœuvre de l'abbé tentant d'étouffer l'affaire, Alexis Baragomwa, représentant du parti CNDD-FDD sur la colline Giharo est arrivé sur le lieu, et il a appelé la police de la zone Giharo en vue d'arrêter ce professeur Alexis Nduwayo pour des enquêtes approfondies. Vers 21 heures, le professeur a été acheminé au cachot de la commune Giharo précisément à Rubaho. Un peu en arrière, charchant à se protéger, l'abbé a appelé dans la même nuit, Ernest, représentant des jeunes Imbonerakure de la zone Giharo. En commun - accord avec Ernest et Alexis Baragomwa, l'abbé a été caché.

Des informations en rapport avec ce viol se sont propagées dans toute la zone, à la commune et jusqu'au niveau du diocèse Rutana. Sous l'ordre de l'archidiocèse Gitega, Bonaventure, l'abbé Fabrice a été arrêté au matin du 5 juillet 2024 et a été conduit au cachot du commissariat de la province Rutana pour des enquêtes.

### **Une femme battue en commune et province Kayanza.**

En date du 10 juillet 2024, sur la colline Rwintare, commune et province Kayanza, Angeline Butoyi, âgée de 27 ans, a été battue nue par son mari Mbarushakubaho Mathias, âgé de 31 ans, tous cultivateurs. Selon la victime, son mari a l'habitude de la battre pendant la nuit pour avoir refusé d'honorer son devoir conjugal. Elle a pris la décision de quitter son lit conjugal pour se coucher dans une autre chambre avec leurs deux enfants.

Cette nuit-là, l'homme est rentré, vers 22 heures et a défoncé la porte où se trouver sa femme et a versé de l'eau froide sur sa femme. Personne n'a porté secours. Le matin, la femme a pris ses affaires et ses deux enfants et a retourné chez ses parents.

### **Un enfant violé en commune et province Kayanza.**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 01 août 2024 indique qu'en date du 16 juillet 2024, dans la nuit, sur la colline musave, commune et province kayanza, H. N, âgé de 7ans, a été violée par un homme non identifié. Selon la victime, il dormait avec Donate Kubwayo, sa belle-mère, et un homme est venu dans la chambre portant une longue veste et a violé l'enfant. L'enfant a beau crié mais sa belle-mère n'a pas même bougé d'un pouce pour sauver l'enfant. Selon la même victime, l'homme a terminé son affaire et est parti. Le lendemain, la belle-mère a terrorisé l'enfant de se taire mais comme

la victime souffrait beaucoup, elle a appelé sa mère qui l'a amené à l'hôpital kayanza pour des soins médicaux. Les médicaments ont été livrés pour la protection de l'enfant mais la mère a manqué 30.000f pour payer l'expertise médicale. La mère a manqué des preuves sur ce viol pour aller contacter la justice car elle pense que la belle-mère connaît le présumé auteur.

### **Un enfant violé en commune et province Kayanza**

En date du 31 juillet 2024, sur la sous-colline Gati, colline Musave, commune et province Kayanza, D. A, âgé de 4 ans, scolarisée dans la deuxième année maternelle à l'ECOFO rwesero, a été violée par Mbonimpa, marié, commerçant du charbon en ville de Kayanza près du monument de l'UPRONA. Selon les parents de la victime, l'auteur du viol a trompé la victime de lui accompagner chez elle pour lui faire à manger et elle l'a introduite dans sa chambre et l'a violée. La victime l'a dit à ses parents et les examens médicaux ont confirmé le viol. Le lendemain, Les parents ont demandé un mandat d'arrêt à Isaac Ningabira, procureur de la République Kayanza et Mbonimpa a été arrêté par une équipe des policiers. En date du 02 août 2024, les parents de la victime ont été surpris de voir Mbonimpa, sa femme et leurs amis célébrer qu'il a été relaxé. Les parents de la victime ajoutent qu'ils ont été convoqués par le procureur de la République à Kayanza qui leur a dit que l'auteur de la victime n'a pas de sexe masculin. Les voisins de Mbonimpa disent que celui-ci ne cesse d'être attrapés avec des femmes des autres et qu'il est libéré après avoir donné une somme d'argent non moins inférieure à 500.000fbu.

### **Une femme violée et par après morte en commune et province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 août 2024 indique qu'en date du 25 juillet 2024, dans la nuit, au centre-lieu de Rusengo, sur la colline Gisoro, commune et province Ruyigi, J. B., âgée de 25 ans, célibataire et ayant 2 enfants, a été victime de viol sexuel, à tour de rôle par 4 hommes extracteurs de l'or dont Jean Marie Barinakandi et Martin Nsengiyumva, dans la maison de ces derniers et par conséquent, elle a trouvé la mort en date du 30 juillet 2024. Selon des sources sur place, il y avait à peine une semaine qu'elle venait d'accoucher et selon les données médicales, sa matrice avait été endommagée ce qui a causé sa mort. Quand elle s'est rendue à l'hôpital Cimpaye de Rusengo, elle a été transférée à l'hôpital de Kibuye mais sans succès.

### **Une femme blessée par son mari en commune Bugabira, province Kirundo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 août 2024 indique qu'en date du 4 août 2024, vers 17 heures, sur la sous-colline Mugombwa, colline Kiri, commune Bugabira, province Kirundo, Sandrine Ingabire, âgée de 31 ans, cultivatrice a été blessé à l'aide d'une machette par son mari Jean de Dieu Sibomana, âgé de 34 ans, cultivateur. Selon les témoins, le présumé auteur avait bu des boissons très alcoolisées et était dans un état d'ébriété. Sibomana a même risqué de tuer Issa Bucumi qui est venu au secours en le blessant à l'aide d'un fer à béton. Le présumé auteur a été arrêté par la police qui l'a acheminé à la PJ Kirundo et les deux victimes sont à l'hôpital de Kirundo.

### **Un enfant violé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 août 2024 indique qu'en date du 16 juillet 2024, sur la colline Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura, A.I, élève en 2<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Kirwati, âgé de 7 ans, a été violé par Omar Ngendakumana, marié, âgé de 48 ans, membre du parti CNDD-FDD, dans la maison de ce dernier. Selon des sources sur place, la victime a été violée quand elle allait chez le présumé auteur jouer avec les enfants de ce dernier. La victime a eu tous les

soins nécessaires au centre Seruka. Quant au présumé auteur, il a été arrêté par la police et conduit au parquet de Bujumbura.

### **Une fille vivant avec un handicap mental violée en commune Rutegama, province Muramvya**

En date du 8 août 2024, vers 17 heures, sur la colline Camumandu, commune Rutegama, province Muramvya, M.K., âgée de 16 ans, vivant avec un handicap mental a été violée par Jimmy Vyukusenge, âgé de 23 ans, cultivateur. Selon des sources sur place, le présumé auteur l'a croisée alors qu'elle venait d'une boutique de près de chez elle, et il lui a demandé de l'accompagner jusqu'à chez lui. Elle a accepté et a passé la nuit là-bas. Jimmy se préparait à se marier au mois de novembre prochain et sa maison était prête. C'est son proche qui a dénoncé aux chefs collinaires qu'il a logé avec cette voisine mentalement malade, et il a été arrêté le lendemain et conduit au cachot du commissariat communal.

### **Une fille engrossée par un exploitant des minerais en commune Kabezi, province Bujumbura**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 août 2024 indique qu'un cas de grossesse non désirée a été enregistré en date du 10 juillet 2024 sur la colline Ramba, commune Kabezi province Bujumbura. Selon des sources sur place, la victime, C.B.I âgée de 15 ans, élève à l'ECOFO Nyamugari, est pour le moment enceinte. La victime a profité de ses vacances d'été en exploitant le moellon et le gravier dans la rivière Mugere exploité par la coopérative CEMPRLA qui est sous la responsabilité de Thierry Baranzira et par après elle a fini par être engrossée par Dieudonné Habonimana, membre du parti CNDD-FDD, marié, âgé de 45 ans, lui aussi exploitant le moellon dans cette même rivière.

### **Une fille violée en commune et province Muramvya**

En date du 13 août 2024, vers 17 heures, sur la colline Gakenke, zone Ryarusera, commune et province Muramvya, N. N, âgée de 15 ans, élève en 8<sup>ème</sup> à l'ECOFO Gakenke a été violée par Fulgence Ndikumana âgé de 21 ans, cultivateur et membre de la milice Imbonerakure. Selon les témoins, la victime venait du marché de Mwizinga, zone Ryarusera et elle a croisé Fulgence, qui l'a accompagnée jusqu'au près d'une brousse à quelques 500 mètres de chez elle où le présumé auteur l'a forcée de faire les relations sexuelles. Selon les mêmes témoins, les voisins l'ont vue avec une grande tâche rouge sur sa jupe blanche et N.N a avoué qu'elle venait d'être violée par Fulgence. Comme Fulgence a appris qu'il était recherché, il a pris fuite vers un lieu inconnu et la victime a été conduite à l'hôpital de Ryarusera où les tests médicaux ont confirmé le viol.

### **Une femme battue en commune Gatara, commune Kayanza**

En date du 14 août 2024, vers 19 heures, sur la sous-colline Gakenke, colline Muhingira, commune Gatara, province Kayanza, Chanella Irangabiye, âgée de 25 ans, mère de deux enfants et cultivatrice a été battue par son beau-père Daniel Masabarakiza de 57 ans, veuf. Selon des sources sur place, la victime s'est plainte en date du 15 août au CDFC qu'elle a été battue à coup de poing et de pieds par son beau-père la nuit quand il l'a trouvée chez elle à la maison alors que son mari Nicolas Miburo était dans la ville de Bujumbura où il fait le commerce. Selon les mêmes informations, Daniel Masabarakiza a battu sa belle-fille l'accusant d'avoir coupé un arbre dans son champ sans son autorisation mais la victime disait que son beau-père la harcèle sexuellement en la disant qu'il veut passer la nuit avec elle. Chanella Irangabiye a alerté la cheffe collinaire Marie Nshimirimana, la même nuit et sous l'influence des Imbonerakure de la colline dont Sadiki, Emmanuel et Athanase, l'affaire a été réglée à l'amiable. La victime a reçu une somme de 30.000fbu pour ne pas dire quoi que ce soit sur l'affaire surtout à son

mari et ces Imbonerakures ont taxé une amende de 60.000fbu à Masabarakiza et ils ont dû acheter des caisses de bière et de vin de bananes au centre Mugumya de la même colline Muhingira la même nuit.

### **Une personne blessée en commune Kabarore province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 août 2024 indique qu'en date du 16 août 2024, sur la colline Yanza, commune Muruta, province Kayanza, Louis Ntahomvukiye de 40 ans, cultivateur a été tabassé par sa femme Dancille Mukeshimana de 28 ans cultivatrice et membre du CNDD-FDD. Selon des témoins oculaires, le couple vivait dans de perpétuels conflits conjugaux car l'homme accusait sa femme d'infidélité et l'homme s'adonnait beaucoup à des boissons très alcoolisées comme refuge. En date du 16 août 2024 alors le mari est rentré tôt mais en état d'ébriété laissant sa femme au centre Yanza en train de prendre un verre au cabaret. Dancille, arrivée, à la maison vers 18 heures son mari lui a demandé de cesser avec son infidélité et la femme a pris la machette pour lui couper la tête. Le coup de machette a emporté une partie de son oreille. Dancille a été arrêtée et relaxée en date du 17 août par l'administrateur communal Muruta Audace Hacimana qui accusait l'homme de manquements à des responsabilités de la famille parce qu'il continue à s'enivrer sans donner quoi que ce soit à la maison pour la survie de la famille.

### **Une fille violée en commune Rango, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 août 2024 indique qu'en date du 15 Août 2024, sur la colline Nyabibuye commune Rango province Kayanza, vers 14 heures, D. I, âgée de 14 ans, élève en 7<sup>ème</sup> à l'ECOFO Nyabibuye a été violée par Lambert Gahungu, âgé de 25 ans, motard et marié. Selon la victime, Lambert est allé lui rendre visite apportant deux Fanta et a profité de l'absence des parents pour la prendre par force dans la chambre. Selon la même victime, elle a crié puis l'entourage est venu au secours. Le présumé auteur a été arrêté et conduit à la station de la police communale de Rango et la victime a été évacuée vers le centre de santé de Gasenyi pour lui faire des soins.

### **Une fille violée en commune et province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 août 2024, indique qu'en date du 8 août 2024, dans le quartier Sanzu II, commune et province Ruyigi, vers 18 heures, E., âgée de 15 ans, travailleuse domestique a été violée par son patron surnommé Mututsi, professeur au Lycée Communal de Kigamba. Selon des témoins sur place, la victime a été violée quand la femme du présumé auteur n'était pas encore rentré. La victime a crié au secours mais l'acte a eu lieu malgré l'intervention des voisins car l'expertise médicale de l'hôpital de Ruyigi l'a attesté. Mututsi a été arrêté en date du 9 août 2024 et conduit dans la prison centrale de Ruyigi. Selon les mêmes témoins, le climat familial était mauvais entre sa femme et Mututsi car ce dernier ne donne pas de ration à sa femme, qui est enseignante.

### **Une fille violée en commune Itaba province Gitega**

En date du 27 août 2024, vers 11heures, sur la colline Gihamagara, commune Itaba, province Gitega, K.R., âgée de 15 ans, élève en 8<sup>ème</sup> à l'ECOFO Buhoro a été violée par Firmin Hakizimana, âgé de 35 ans, agent communautaire de Santé Animale, marié, père de deux enfants et membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le père de la fille a alerté les voisins en disant que ce Firmin vient de partir avec son enfant dans un lieu inconnu. Selon les mêmes sources, les agents de santé communautaire (Abaremeshakiyayo) ainsi que certains membres du Comité collinaire de Protection de l'enfant se sont mis à la recherche et ont trouvé Firmin et la fille dans un hôtel sis à Bugumbasha en

train de faire des relations sexuelles. La victime a été transportée tout de suite à l'hôpital Kidonzi pour la protéger contre la grossesse et les IST tandis que le présumé auteur a été acheminé au cachot de la commune Itaba où il est détenu. Selon toujours les mêmes sources, des arrangements à l'amiable seraient en cours pour que cet homme soit relâché, mais les défenseurs collinaires des droits de l'enfant à Itaba ont décidé de suivre le cas pour qu'il soit traduit en justice.

### **Une fille violée en commune et province Kayanza**

En date du 26 août 2024, vers 10 heures, sur la colline Kinga, commune et province Kayanza, E.N., âgée de 20 ans a été violée par Adelin Havyarimana âgé de 47ans, féticheur. Selon la victime, elle s'était rendu chez ce féticheur pour qu'il lui donne du médicament contre les douleurs qu'elle avait dans le bas ventre, et cela a l'insu de ses parents. Le féticheur a versé le médicament dans la partie intime de la fille à l'aide d'une petite bouteille et l'a violé. Selon la même victime, elle a combattu pour échapper mais en vain. Elle a crié fort, et une personne qui était de passage a entendu les cris et a porté secours. Le féticheur a dit aux personnes qui étaient venu voir la situation qu'il était en train de la soigner mais la victime a démenti en avouant ce qui s'est passé. Arrivée à la maison, elle a été transportée à l'hôpital Kayanza par ses parents pour des soins médicaux. Les parents ont porté plainte chez l'OPJ Samuel Nsabimana. L'auteur a été arrêté par la police. La fille est maintenant sur les médicaments car l'expertise médicale a témoigné que la victime a eu une déchirure dans les parties génitales.

\*\*\*\*\*